

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 12 FÉVRIER, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 6 février 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. DONATH, Maire, M. LOREC, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. THYSS, M. BEAUFILS, M. EL GHARIB, Mme DANWILY, Mme CLISSON RUSEK, M. VAN PRADELLES, M. HAYAR, Mme AWONO, M. DE LAMBILLY, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

### **ETAIENT REPRESENTES :**

M. ANCELIN par Mme SCHOELLER, Mme CLAUDIC par M. DONATH, Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme LANGLAIS, M. NICOLAS par M. DE LAMBILLY, Mme PEPIN par Mme BARBAUT,

Mme GUENEE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 06

M. HERTZ, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 10

M. ANCELIN, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 48

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 24

M. THYSS quitte la séance à 20 heures 01 et donne pouvoir à Mme AWONO

M. LOREC quitte la séance à 20 heures 01 et donne pouvoir à M. THELLIEZ

Mme LEJEAN quitte la séance à 20 heures 10 et donne pouvoir à Mme KHALED

Mme CLISSON RUSEK quitte la séance à 21 heures 05 et donne pouvoir à Mme SPIERS

M. FORTIN quitte la séance à 21 heures 49 et donne pouvoir à Mme THIBAUT

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 30

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.

Madame Virginie BARBAUT se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Madame Virginie BARBAUT est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :**

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

### **2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :**

#### **01/ Décisions relatives à des concessions de terrain dans le cimetière communal**

N° 10633 à 10651

#### **02/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation provisoire et révocable au titre d'un logement d'urgence à titre exceptionnel et transitoire dans le cadre de l'article 40 V de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 entre la Ville de Bourg-la-Reine et Madame Yolande BITAR**

Il est conclu une convention d'occupation provisoire et révocable entre la Ville et Madame BITAR, pour une durée de 3 mois, à partir du 5 décembre 2017 et renouvelable pour la même durée. Il s'agit d'un logement 3 pièces de 62 m<sup>2</sup> situé 33 avenue du Petit Chambord à Bourg-la-Reine. Le montant de la redevance mensuelle est de 500 euros charges comprises.

#### **03/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé sur le terrain communal sis 11 rue des Rosiers à Bourg-la-Reine**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public sur le terrain communal sis 11 rue des Rosiers à Bourg-la-Reine, entre la Ville et l'entreprise ETANDEX sise à COURTABOEUF pour l'installation de cantonnements de chantier afin de procéder à la réfection de l'étanchéité de la toiture de la résidence Samantha sise 13 rue des Rosiers jusqu'au 5 janvier 2018.

#### **04/ Décision relative à la mise à disposition de la Halle des Sports du complexe sportif des Bas Coquarts par le Boxing Club de Bourg-la-Reine**

Il est conclu une convention de mise à disposition d'installations sportives du complexe sportif des Bas-Coquarts entre la Ville et le Boxing Club de Bourg-la-Reine pour la période courant du 17 novembre 2017 au 8 juillet 2018, hors vacances scolaires, les mardis et jeudis de 18h à 20h et les samedis de 9h à 11h pour la pratique de la boxe. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

#### **05/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Bourg la Reine et la SAS PLXauto**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public entre la Ville et Monsieur Jonathan ALLOUL représentant la SAS PLXauto pour un local sis 66 boulevard du Maréchal Joffre à usage d'activité de vente et réparation de véhicules automobiles. La convention est consentie pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. La redevance annuelle s'élève à 34 245 euros.

#### **06/ Décision relative à la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Le cercle de bridge »**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public pour les locaux sis 37 bis avenue de la République à Bourg-la-Reine, entre la Ville et l'association « Le cercle de bridge » représentée par Monsieur ARZOUIAN pour la pratique du bridge et pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, du lundi au dimanche de 9h à 19 h. La redevance annuelle s'élève à 3 027 euros.

#### **07/ Décision relative la convention d'occupation du domaine public avec l'association la Ruche enchantée concernant la mise à disposition du gymnase Carnot**

Il est conclu une convention d'occupation du domaine public pour le gymnase Carnot entre la Ville et l'association la Ruche enchantée, représentée par Madame Marthe TSOGO, pour la période courant 2 au 4 janvier 2018 de 10h à 12h, pour la pratique de la gymnastique. Le tarif horaire est de 12 euros, soit un montant total de 72 euros.

**Il est rendu compte des marchés et contrats de prestations de services conclus depuis le dernier Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Titulaire (nom et siège social)	Objet de la prestation (brève description)	Date de signature	Date de début	Date de fin	Reconduction	Montant annuel TTC (ou montant de la prestation si unique)	Montant global TTC (si pluriannuel)
Fiscalité & Territoire 84 rue Maurice Béjart Parc 2000 34 080 Montpellier Cedex	Droit d'usage d'une plateforme pour la gestion de la fiscalité	10/10/2017	01/09/2017	31/08/2020	Tacite	5 400,00 € TTC	16 200,00 € TTC
Klekoon 12 rue Paul Langevin 93 270 Sevran	Droit d'usage d'une plateforme de publication et de gestion des marchés publics	27/11/2017	27/11/2017		Tacite	948,00 € TTC	
FABECREA ZA des Boutries 41 rue des Cayennes 78700 Conflans Sainte Honorine	Contrôle des systèmes de protection incendie (désenfumage)	14/11/2017	15/11/2017	14/11/2021	Tacite	Partie forfaitaire, montant annuel : 4200 €HT Soit 5040 € TTC Prestations possibles Sur bons de commande.	20160 € TTC
Infocom ZI Les Paluds- Pôle performance 510 Avenue de Jouques 13400 Aubagne	Location longue durée d'un véhicule utilitaire avec affichage publicitaire	27/11/2017				0,00 € TTC	marché à 0€ en raison de l'abandon des recettes publicitaires au profit du titulaire
OPERIS 1 rue de l'Orme Saint-Germain 91 160 Champlain	Maintenance Logiciel Oxalis (Urbanisme)	03/01/2018	01/01/2017	31/12/2021	Tacite	5 424,80 € TTC	28 900,00 € TTC
MERI-BAT 1 rue Patry 92220 Bagneux	Travaux d'extension et réaménagement partiel des Services Techniques	04/12/2017	04/12/2017	31/01/2018		88 928,64 € TTC	
Compagnie Koeko 13 avenue Pierre Brossolette 94400 Vitry-sur-Seine	Sur le bord de la rivière Jamuna : spectacle de contes indiens accompagnés de musique et de danse ; 2 séances pour les enfants à partir de 3 ans	05/12/2017	09/12/2017	09/12/2017	Sans	1400,00 € TTC	

Titulaire (nom et siège social)	Objet de la prestation (brève description)	Date de signature	Date de début	Date de fin	Reconduction	Montant annuel TTC (ou montant de la prestation si unique)	Montant global TTC (si pluriannuel)
Ciril 49 avenue Albert Einstein 69603 Villeurbanne Cedex	Maintenance Logiciel Elections	01/12/2017	01/01/2018	31/12/2020	Tacite	2 074,20 € TTC	6 400,00 € TTC
Antigone ZA BP21 34171 Castelnau-Le -Lez	Contrat de dératisation	12/12/2017	01/01/2018	31/12/2020	Tacite	2 797,80 € TTC	8 393,40 € TTC
CEGAPE 185 avenue des Grésillons 92 230 Gennevilliers	Maintenance Logiciel Gestion des Allocations Chômage	03/01/2018	01/01/2018	31/12/2022	Expresse	1 872,00 € TTC	9 960,00 € TTC
GFI Progiiciels 145 boulevard Victor Hugo 93 400 Saint-Ouen	Maintenance Logiciel de Gestion des Ressources Humaines	03/01/2018	01/01/2018	31/12/2020	Tacite	27 735,20 € TTC	85 000,00 € TTC
CP&O 20, passage de la Folie Regnault 75011 Paris	Etude de programmation pour la construction de deux crèches	02/01/2018	04/01/2018	31/12/2018	Sans	Tranche ferme : 19 200 € TTC Tranche optionnelle : 7260 € TTC	
Association « L'Atelier du Trapèze » Sebet Bas 07230 Lablachère	Spectacle pour les enfants de la Crèche Rosiers	15/01/2018	14/03/2018	14/03/2018	Sans	275,00 € TTC	
Théâtre du pain Mairie 3 place de la résistance 77830 Echouboulains	Veillée conte gourmande pour la nuit de la lecture Comment crêpes et contes sont arrivés en Bretagne	23/01/2018	20/01/2018	20/01/2018	Sans	1 200,00 € TTC	
Association « Dans les bacs ... à sable » 22 rue Blanchard 92260 – Fontenay aux Roses	Quatre cessions d'éveil musical pour les enfants du Relais Petite Enfance	30/01/2018	16/02/2018	04/05/2018	Sans	240,00 € TTC	

N° DIA Date de dépôt	Adresse du Bien	Références cadastrales		DPU	Désignation du bien	Surface du terrain Surface U ou H	
N° 17/0141 29/12/2017	73 rue de la Bièvre	H	245	S	Un pavillon, une cave et un box dans une copropriété	1781 m²	88,07 m²
N° 17/0142 30/11/2017	22 rue Hoffmann	S	205	S	Trois appartements, quatre caves, un garage, portions de terrain et de jardin, partie de remise dans une copropriété	690 m²	285 m²
N° 17/0143 01/12/2017	84 bd du Maréchal Joffre	N	118	S	Un appartement et une cave dans une copropriété	1668 m²	45,82 m²
N° 17/0144 04/12/2017	62 bd du Maréchal Joffre	J	98	S	Un emplacement de stationnement dans une copropriété	2530 m²	
N° 17/0146 08/12/2017	47 rue Jean Roger Thorelle	G	125	S	un garage extérieur dans une copropriété	14248 m²	
N° 17/0147 12/12/2017	27 boulevard Carnot	Q	151 193	S	Un box dans une copropriété	7055 m²	
N° 17/0148 13/12/2017	11 rue du Pré Hilduin	C	113	S	Un appartement et une cave dans une copropriété	10659 m²	69,11 m²
N° 17/0149 14/12/2017	78 avenue du Petit Chambord	S	29	S	terrain bâti - habitation	284 m²	55 m²
N° 17/0150 18/12/2017	4 rue Jean Mermoz	E	79	S	terrain bâti - habitation	396 m²	105 m²
N° 17/0151 27/12/2017	29 avenue du Général Leclerc	E	189	S	Deux bureaux et deux garages dans une copropriété	4750 m²	114,20 m² 117,34 m²
N° 17/0152 29/12/2017	13 rue Oger	H	45	S	terrain bâti - habitation	313 m²	91 m²
N° 17/0153 29/12/2017	48 rue de la Fontaine Grelot	U	124	S	terrain bâti - habitation	178 m²	85 m²
18/0002 08/01/2018	13 rue des Bas Coquarts	B	46	S	Droit de jouissance 404 m² Terrain avec maison Droit de jouissance de 246 m² de terrain	650 m²	140 m²

### CESSIONS DE FONDS ET BAUX DE COMMERCE

Date de réception	Adresse du commerce	ACTIVITE AVANT CESSION	ACTIVITE APRES CESSION
29/11/17	4-6 rue René Roeckel	Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire	Activité inchangée
13/12/17	41 boulevard Carnot	Alimentation Générale	Activité inchangée

**Monsieur le Maire** : Dans votre dossier, vous avez les décisions prises par le Maire pendant l'intersession, dans le cadre de la délégation des pouvoirs votés par le Conseil Municipal. Vous avez-là 19 décisions, y a-t-il une question, une remarque sur ces points ? Mme THIBAUT.

**MME THIBAUT** : Excusez-moi Monsieur le Maire j'ai perdu le fil, vous étiez sur les points par délégation c'est ça ?

**Monsieur le Maire** : Oui les points décisions.

**MME THIBAUT** : Et, on a cru entendre 19 points, c'est ce qui nous a perdu. Parce qu'on en a 7, c'est pour ça.

**Monsieur le Maire** : Ah pardon il y en a 7, je ne sais pas pourquoi j'ai fait 33 – 51 ça faisait 19.

**MME THIBAUT** : Donc c'est sur les 7 points en délégation. J'ai une question concernant le point 2 s'il vous plaît. Juste pour nous remémorer si ça pouvait être à chaque fois le nombre de logements d'urgence disponibles sur la Ville, et comment se passe la connaissance et le choix des personnes à qui on permet une occupation provisoire de ces logements d'urgence. Si vous pouvez nous rappeler le fonctionnement, s'il vous plaît.

**MME KHALED** : Pour parler strictement des logements d'urgence, ce sont les logements d'urgence qui sont gérés par le CCAS, il y en a 2 actuellement sur la Ville. Mais là, c'est un logement du patrimoine Ville, ça n'est pas un logement d'urgence pour urgence sociale à proprement parler. C'est un logement du patrimoine Ville qui était inoccupé. C'est une situation très particulière qui vous est soumise là puisque c'est une dame qui a subi la destruction de son appartement pour une cause d'incendie. Puisqu'on avait ce logement à disposition, on lui a proposé le temps que le bailleur social puisse remettre en état le logement qu'elle occupe.

**M. FORTIN** : J'avais une question sur la numéro 4. J'ai l'impression que c'est la première fois qu'on signe avec le Boxing Club de Bourg-la-Reine, mais je me trompe peut-être. Je voulais savoir si ça ne posait pas de problèmes puisqu'on offre les créneaux le samedi matin, de 9h à 11h, savoir si ça ne posait pas de problèmes puisque c'est sur le complexe des Bas-Coquarts, s'il n'y a pas de problèmes avec les autres associations de la Ville ?

**M. DEBAILLEUL** : Bien sûr on s'est d'abord inquiétés de voir la disponibilité avant d'accorder les créneaux. Et on vote l'occupation cette année pour la boxe car c'est une nouvelle association, donc on repart sur de nouvelles bases.

**M. LETTRON** : Sur le point 5, je voudrais comprendre pourquoi on fait une convention d'occupation. Est-ce que les locaux nous appartiennent ou pas ? Et la redevance, comment elle est fixée ?

Je ne comprends pas non plus dans le tableau des marchés, des contrats de prestation, je ne comprends pas le point info com sur la location longue durée d'un véhicule utilitaire avec affichage publicitaire, et on dit qu'il est à zéro en raison de l'abandon des recettes publicitaires au profit du titulaire. Je ne comprends pas bien.

Je ne comprends pas non plus, 2 lignes plus bas, le point Méribat, travaux d'extension et réaménagement partiel des services techniques. Les 88 000 €, enfin presque 89 000, ces travaux n'ont été discutés nulle part. Que ça ne passe pas en commission d'appels d'offres c'est une chose, mais il me semble quand même que des travaux de cette nature devraient être un minimum discutés avec le représentant des citoyens.

Le point CP&O, 20 passage de la Folie-Régnalt, étude de programmation pour la construction de 2 crèches. J'aimerais savoir de quoi il en retourne dans la mesure où je n'ai jamais entendu parler de la création de crèche. Il y en a quand même pour plus de 20 000 €.

**Monsieur le Maire** : Je vais commencer à répondre mais je donnerai la parole à Monsieur DEBAILLEUL. Le premier point concerne la convention d'occupation du garage Volkswagen que vous connaissez, qui est une prolongation de la convention précédente, aux mêmes conditions. Ensuite, il s'agit de la location d'un véhicule utilitaire avec affichage publicitaire.

**M. DEBAILLEUL :** Nous avons été saisis par une société qui nous propose effectivement de mettre un véhicule à disposition en contrepartie de pouvoir afficher de la publicité sur les côtés du véhicule. On teste cette formule pour voir ce que cela donne. Là, vous avez l'autorisation qui permet à la Ville de signer le contrat avec cette société. C'est un véhicule sur les flancs duquel vous aurez des publicités.

**Monsieur le Maire :** Sur le point Méribat, la procédure de passation de la commande.

**M. DEBAILLEUL :** C'est un point qui avait été dans les points du budget l'année dernière et qui donc ne fait pas l'objet d'un appel d'offre, pas de consultation en bonne et due forme. (*hors micro*)

**Monsieur le Maire :** C'était dans le budget de 2017, c'était dans les points qui étaient dans le budget 2017 au niveau des travaux.

**M. DEBAILLEUL :** C'était dans ce point-là et c'était aussi une opération de mise en accessibilité également pour accéder à certains locaux.

**Monsieur le Maire :** Dernier point, l'étude de programmation pour la construction de crèches. Ça concerne l'étude de programmation pour 2 crèches sur le terrain de la Faiènerie, dans la mesure où, vous le savez, nous avons récupéré sur ce terrain la crèche Leclerc. Dans le cadre de la rénovation et de l'intégration de l'ensemble des crèches départementales, on prévoit de construire 2 crèches sur cet îlot-là ; pour l'instant c'est une étude, dont l'une sera une crèche tampon pendant la rénovation des autres crèches. C'est une étude de programmation pour l'instant.

Je vous propose de passer au point 1, relatif aux affaires générales. Ce premier point fait suite au retrait de la délégation de Monsieur LOREC, adjoint au Maire, que j'ai pris en date du 5 février dernier.

## **AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Patrick DONATH**

### **1. Maintien ou non de M. Philippe LOREC, 1er adjoint, dans sa qualité d'adjoint, suite au retrait de délégation effectué, par arrêté du 5 février 2018**

**Monsieur le Maire :** Cette décision est motivée par le constat d'une rupture de confiance avec la Majorité Municipale, qui s'est matérialisée dans le temps par un certain nombre de votes, de prises de position, et par une implication jugée insuffisante dans l'exercice des délégations relatives aux commerces et au développement économique, probablement liée aux fonctions professionnelles de Monsieur LOREC qui ne lui permettaient pas d'exercer toutes ses fonctions. Ces éléments sont de nature à porter préjudice au bon fonctionnement de l'Administration municipale.

Suite à cela, nous sommes contraints par l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que le Conseil Municipal se prononce sur le maintien dans ses fonctions d'un maire adjoint dont les délégations ont été retirées. C'est une procédure légale, obligatoire, de passer en Conseil Municipal dans ce type de cas.

Il est également à noter que cette délibération est susceptible d'impacter les délégations des conseillers délégués. Ainsi, lorsqu'un adjoint sans délégation est maintenu dans ses fonctions, le Maire est tenu de retirer sans délai les délégations attribuées à tous les conseillers municipaux ainsi que leurs indemnités. En outre, le Maire ne pourra plus attribuer de nouvelles délégations à des conseillers.

Je vous propose ainsi de voter pour ou contre le maintien de Monsieur LOREC dans ses fonctions d'adjoint.

Concernant les modalités de vote, je vous précise qu'il ne s'agit pas d'une désignation. Cette délibération peut donc s'effectuer dans les conditions normales de vote, c'est-à-dire à main levée. Cependant, dans ce cas précis, si un tiers des conseillers présents est d'accord pour procéder à un vote à bulletin secret, on procédera à un vote à bulletin secret. Nous sommes 27 présents, il faut 9 personnes favorables pour procéder à un vote à bulletin secret. Qui est favorable au vote à bulletin secret ?

**M. LOREC :** Monsieur le Maire, je voudrais d'abord la parole s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire :** De toute façon, moi je propose de passer au vote à bulletin secret. Je vais donner la parole à Monsieur LOREC.

**M. LOREC :** Que dire aujourd'hui ? C'est un manque d'élégance, C'est une honte et enfin , quand on lit la délibération, la violence dans les propos que vous venez de tenir est inqualifiable. Mais je ne suis même plus étonné. Tout d'abord, je voudrais réagir sur ce qui vient d'être dit, tant sur la forme et que sur le fond.

Sur la forme :

Cette façon de procéder me rappelle les méthodes de certaines entreprises qui licencient pour faute grave alors que se cache un licenciement abusif et un règlement de compte pur et simple. Vous tentez de m'abattre et de cacher la fourberie originale. Même si les choses ont été faites et préparées depuis longtemps avec grand soin, sur le plan éthique et la façon de procéder c'est une honte et, encore plus, irrecevable sur le plan moral, et une nouvelle trahison après votre désignation au poste de Maire en ne respectant pas une fois de plus votre parole.

Honte car chacun d'entre nous, majorité comme opposition, nous avons le droit d'être respectés. Vous devez savoir que Monsieur DONATH m'a prévenu de sa décision en me téléphonant sur mon téléphone portable, sans aucune convocation explicite à un entretien préalable, puis par un arrêté envoyé par lettre recommandée. Trouvez-vous normal de faire cela à quelqu'un qui a donné 16 ans, et moi pas simplement 4 ans, à sa Ville, et participé à de nombreuses campagnes électorales, en faisant plus de 60 % des voix sur Bourg-la-Reine.

Honte car tous ces pseudo éléments à charge sont manigancés et planifiés depuis plus d'un an. J'ai exercé ma délégation, malgré des conditions difficiles et une volonté délibérée du Maire de m'écarter de mes fonctions. En effet, vous avez explicitement demandé mon exclusion des réunions des maires adjoints, et vous m'avez systématiquement court-circuité dans mes prises de rendez-vous avec les acteurs économiques et dans la gestion des dossiers, et avec quel succès sur le dossier « Optique 2000 » et la boutique « Orange ».

Honte car nous sommes là pour servir nos concitoyens et pas pour répondre aux petites ambitions de certains pour devenir enfin 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Que d'attente et de déception enfin le Graal... Bravo Angélique.

Sur le fond :

Pendant plus de 5 ans j'ai diminué l'endettement de notre Ville et refusé l'augmentation des impôts. Le développement économique a été une belle découverte et l'installation de nombreux nouveaux commerçants dans notre Ville, par exemple du fromager et bientôt d'une crêperie à la vieille poste, de belles réussites que je partage avec les services de la Ville dont le travail au quotidien est dévoué et remarquable.

Dans la longue litanie que vous venez de prononcer, il manque le principal. Le jour où, Monsieur DONATH, je vous ai rappelé nos engagements électoraux notamment de ne pas augmenter les impôts. Même si c'est difficile on respecte ses engagements et je considère que prendre comme première décision d'augmenter les impôts a été un faux pas. L'augmentation des impôts n'était pas inéluctable mais la facilité.

Mais une autre réalité est exposée de façon crue ce soir : deux visions de la politique qui s'opposent. En effet, moi je considère contrairement à vous :

Que le débat, l'échange, voire la confrontation des idées sont le ciment de la démocratie locale et des vrais hommes politiques au service des autres.

Que la sérénité des débats et du commandement, le pathos pour son prochain et l'honnêteté intellectuelle sont des qualités indispensables pour exercer la fonction de Maire.

Que, alors que le paysage politique se recompose et que les communes voient leurs missions et leurs moyens considérablement bouleversés, on doit garder en tête qu'en politique l'éthique, le respect de ses valeurs et les compétences, d'où quelles viennent, sont la seule façon de répondre aux demandes de nos concitoyens et à ces nouveaux défis.

Que la division, les intrigues de palais, la pression voire le harcèlement que j'ai subi et le mépris amènent le repli puis finalement la défaite d'une équipe municipale. Pour toutes ces raisons, et pour conclure, je vous demande, conformément à la circulaire définissant les modalités d'élection et d'exercice, un vote à bulletin secret.



Selon mes conseils, je cite l'article L.2122-18 du CGT dispose que « lorsqu'un maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer, au scrutin secret par parallélisme des formes avec les modalités de désignations des adjoints, sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ». Le vote à bulletin secret est une obligation légale.

Au moment où je vous parle, j'avoue que je ne vous reconnais pas tous, les élus dans cette salle.

Surtout ne vous leurrez pas, ce qui m'arrive ce soir vous arrivera aussi à vous tous autour de la table mais aussi à tous ceux réginaburgiens, associations ou riverains, qui oseront avoir un avis différent ou exprimer un doute.

Réveillez-vous... Réagissez... !

Cette farce grotesque et indigne ne remet absolument pas en cause mon attachement à Bourg-la-Reine. Maintenant je suis libre et je vais consacrer mon temps à veiller à ce que la Ville soit dans les mains de personnes respectables et dignes d'elle.

Monsieur DONATH nous fait la démonstration ce soir qu'il foule au pied les valeurs d'honnêteté, d'humanité et de déontologie.

Eh bien bas les masques : Ne vous trompez pas, aujourd'hui vous avez vu le vrai visage et les nouvelles méthodes dites de « management » du Maire et de sa garde rapprochée.

Rappelez-vous enfin que la cooptation ne vaut pas élection par les urnes et que votre dernier coup bas de ce soir à mon encontre ne renforcera pas votre légitimité aux yeux des Réginaburgiens.

Merci.

**Monsieur le Maire** : Monsieur THELLIEZ vous vouliez prendre la parole également ?

**M. THELLIEZ** : Oui, et je m'associe pleinement à la demande de vote à bulletin secret, à laquelle j'ajouterai conformément au Code Electoral, que l'on puisse s'isoler et non pas remplir notre bulletin les uns à côté des autres, en étant obligé de plus ou moins dissimuler notre vote si on veut qu'il reste confidentiel.

Il se passe effectivement dans cette municipalité des événements inhabituels. Mars 2014, le Maire élu présente à qui le veut dans toute la Ville en binôme son dauphin, indiquant qu'il démissionnerait probablement en cours de mandat, et que son dauphin tout désigné, Philippe LOREC, serait son successeur. J'en veux pour preuve, je ne suis pas démagogue, j'ai apporté la brochure que tout le monde a pu consulter, et s'il était nécessaire je vous rappelle qu'elle est d'avril 2014.

Bien d'autres événements inhabituels sont venus émailler, ponctuer ces 4 ans de mandature. L'apothéose est ce soir. Comment un Maire qui a été élu dans les conditions que nous connaissons, alors que bien des Réginaburgiens se sont posé la question de savoir, lorsque le Conseil Municipal l'a élu et non pas les Réginaburgiens comme ça vient d'être rappelé récemment, que s'était-t-il passé ? Que s'était-il passé pour que celui qui devait apparaître comme le successeur de Monsieur CHEVREAU disparaisse et apparaisse à sa place un inconnu élu depuis 2 ans, que personne dans la Ville ne connaissait. Quand je dis ça, ce n'est évidemment pas la personne, ce n'est pas votre personne physique Monsieur DONATH qui est en cause, le système et la façon dont les choses politiquement, électoralement se sont passées.

L'apothéose c'est ce soir.

Effectivement, que vont penser les Réginaburgiens d'un Maire qui, 1 an et demi après avoir été élu, démet son 1<sup>er</sup> adjoint dans les conditions qui viennent d'être rappelées. Dans les reproches que vous faites, j'en ai noté 2. Monsieur LOREC ne remplirait pas les délégations qui lui ont été confiées. Moi je connais 2 de vos colistiers, qui ont quitté Bourg-la-Reine depuis très longtemps, qui demeurent en province et qui ne sont certainement pas en mesure d'effectuer pleinement et effectivement les délégations qui leur ont été confiées, et pour lesquelles ils bénéficient d'une indemnité payée par les Réginaburgiens, payée par nos impôts, payée par mes impôts. Alors, je ne sais pas dans quel esprit vous vous situez, mais ce qui est valable pour Monsieur LOREC l'est seulement pour Monsieur LOREC et non pas pour les gens qui ne sont plus conseillers municipaux, qui devraient déjà être remplacés depuis un bon bout de temps mais qui au demeurant perçoivent des indemnités pour des délégations qu'ils ne sont certainement pas en capacité de réaliser.

Alors, quand vous dites que « ça participera au bon fonctionnement de la municipalité et que les Réginauburgiens apprécieront », oui, je crois que les Réginauburgiens apprécieront ce deuxième coup, que j'ajoute au premier que j'ai évoqué récemment. Mais je pense que les Réginauburgiens vont probablement être, à mon avis, peu contents de la façon dont cette municipalité est gérée et dont elle fonctionne.

**Monsieur le Maire** : Monsieur HERTZ.

**M. HERTZ** : Monsieur le Maire, les reproches rendus publics lors de ce Conseil Municipal semblent très graves. Je ne les relis pas puisque vous les avez lus. Je rappelle que le premier adjoint mis ainsi en accusation avait été présenté lors de la campagne électorale comme le dauphin de la tête de liste d'alors, Monsieur CHEVREAU. Les électeurs en 2014 se sont prononcés sur cette base. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils vont être surpris !!

Mais même si les reproches sont graves, ils sont néanmoins peu précis et pas nécessairement convaincants. En tout cas, en tant que conseiller municipal d'une liste dite minoritaire, il m'est impossible de juger de leur pertinence réelle dans ce qui apparaît comme un règlement de comptes, interne à votre liste. Comme il s'agit d'un vote portant en définitive sur une personne, et bien qu'il soit indiqué dans le texte que le vote à bulletin secret n'est pas obligatoire, il me semble indispensable de procéder à un vote à bulletin secret et réellement secret, avec passage dans un isolement.

**MME GUENEE** : Je ne vais pas redévelopper tout ce qui a été dit. Je suis d'accord dans les grandes lignes. Egalement avec ce qu'a dit Monsieur LOREC par rapport à la violence de ce qui a été fait, ce qu'ont dit mes collègues par rapport au fait que Monsieur LOREC avait été présenté comme le dauphin de Monsieur CHEVREAU. C'est effectivement, par rapport à la population, une évolution de la situation qui est quand même très choquante. Ceci dit, je trouve que ça sent tellement le règlement de comptes au sein de la Majorité que je demande à ne pas participer au vote. Je suis pour le vote à bulletin secret malgré tout, mais moi je ne souhaite pas participer à ce vote.

**MME MAURICE** : Je m'étonne également de la différence que je perçois entre le caractère un peu violent et soudain, de mon point de vue, du premier paragraphe, et la deuxième qui est amenée comme un argument, qui est la suppression éventuelle des délégations qui me semble un souci mais assez mineur par rapport à l'événement. Je souhaiterais savoir pour essayer d'éclairer un tout petit peu mon vote, quels sont les conseillers municipaux qui ont des délégations et sur quoi elles portent.

**M. HAYAR** : Je prends la parole à titre personnel et représentant du Modem, et je souhaite apporter quelques points de vue. Il me semble que les élections ce n'était pas pour élire une personne mais une liste qui doit travailler dans une vraie cohésion. Pour ceux qui ont la mémoire courte, il me semble que le discours de Monsieur LOREC lorsqu'on a voté la majorité à l'unanimité pour Monsieur DONATH, c'était qu'il renonçait au poste parce qu'il avait une grande charge de travail pour sa fonction, et pour ses autres mandats politiques pour lesquels il a décidé de se présenter après. Maintenant, lorsqu'on vient pour parler de l'augmentation des impôts, moi à titre personnel je ne suis pas pour le double discours. Il me semble que, à un moment, lorsque Monsieur LOREC était prévu pour être Maire, il a demandé qu'on augmente les impôts avant qu'il arrive. Et après, au niveau de la cohésion, ça m'a choqué qu'on vote contre ou qu'on se prononce. Après, sur l'exclusion des réunions, à un moment, moi à titre personnel, j'étais exclu de certaines réunions sur des supposés vote à bulletin secret. Donc j'ai du mal à comprendre le double langage et l'exclusion qui a été un moment préconisée comme une règle, maintenant qu'on la réfute.

**Monsieur le Maire** : Monsieur LOREC n'avait pas voté contre, il s'était abstenu. Monsieur VAN PRADELLES.

**M. VAN PRADELLES** : Je me permets de prendre la parole parce que j'ai été mis en cause fort aimablement. Premièrement, je ne suis plus conseiller municipal délégué depuis le 31 décembre 2017. Deuxièmement, je ne vais pas voter de gaieté de cœur mais je ne vais pas m'opposer à la proposition pour un motif essentiellement juridique qui a été rappelé, c'est que nous sommes comme on dit en droit un peu en situation de compétences liées, c'est-à-dire que si on ne vote pas pour cette proposition, ce

sont effectivement tous les conseillers délégués qui tombent. Et je le dis d'autant plus facilement que je ne suis plus conseiller délégué depuis fin décembre. L'avis du Conseil d'Etat est clair.

**Monsieur le Maire** : Monsieur LETTRON, vous n'avez pas la parole. (*hors micro*) Dernière intervention, celle de Madame THIBAUT s'il vous plaît.

**MME THIBAUT** : Juste pour ajouter 2 points sur lesquels je tiens à insister personnellement. Le premier, c'est quand même votre vérité à géométrie variable entre ce que sont vos engagements au niveau de la campagne, où vous nous ramenez souvent sur le fait que tel sujet était dans le programme de campagne, donc c'est normal qu'il soit développé pendant tout le mandat. Je vous ferais donc aussi remarquer, comme mes prédécesseurs l'ont fait, que la présentation de Monsieur LOREC comme le futur successeur du Maire une fois qu'il prendrait sa retraite était dans le programme de campagne. J'observe que parfois il y a des choses que vous ne faites pas, donc je ne comprends que vous ayez cette vérité qui change en fonction des objets.

Et l'autre point, c'est qu'on ne peut pas dire que j'étais toujours et loin s'en faut d'accord avec les prises de position notamment au niveau budgétaire mais il n'en reste pas moins que je suis aussi moi complètement choquée par la forme que nous avons découverte nous dans le rapport de présentation, et que ces accusations très graves que vous avez d'ailleurs un peu édulcorées à l'oral, regardez l'écrit, lu comme ça, effectivement moi aussi je me suis dit soit je n'ai pas de mémoire, mais les votes dont vous parlez je ne me suis pas souvenue, alors je n'ai pas repris toutes mes archives, mais en tout cas de mémoire je ne me suis pas souvenue de votes négatifs contre votre politique, ce qu'on peut interpréter au niveau de votre texte, qui vraiment très violent, que c'est quand même surprenant et choquant que ses plus grands ennemis on les ait dans sa propre majorité, ce qui est quelque chose sur lequel vous devriez réfléchir. Après, c'est ceux qui vous ont élu qui cautionneront ou pas et qui seront juges de vos méthodes. Mais moi en termes de méthode, et Dieu sait si on n'est pas toujours d'accord, loin s'en faut, il y a toujours un respect et pour moi c'est essentiel. Qu'on soit en désaccord est une chose, qu'on l'affiche comme ça sous cette forme-là avec cette violence sur la place publique et en plus qu'on le découvre, nous on l'a découvert en lisant le rapport présentation, c'est quelque chose qui interpelle et qui de toute façon n'est pas dans nos valeurs de l'opposition et donc je suis ravie d'être là où je suis et pas là où vous êtes.

**Monsieur le Maire** : Je ne vais pas répondre avec beaucoup de détails à tout ce qui vient d'être dit. Simplement, pour les conseillers délégués, je rappelle que j'avais donné la liste des délégations à un précédent Conseil Municipal, et comme l'a rappelé Monsieur VAN PRADELLES, il m'a remis sa délégation au 31 décembre, nous sommes le premier Conseil Municipal depuis le 31 décembre donc de toute façon ça faisait partie de mes informations de ce jour. Je ne peux pas répondre à toutes ces questions où il y a beaucoup de polémiques. Je rappelle que je suis au service de l'efficacité et du service aux citoyens avant tout, et je crois que l'équipe, on le prouve tous les jours, et la population nous est reconnaissante aujourd'hui. Je vous propose de passer au vote à bulletin secret. Il n'y a pas d'isoloir prévu, ce n'est pas obligatoire au niveau de la législation. Si vous voulez aller dans le couloir il n'y a aucun problème.

**M. LOREC** : Monsieur le Maire, le Code Electoral dit qu'il est obligatoire de s'isoler. C'est une obligation légale. Les personnes doivent s'isoler pour mettre leur bulletin dans l'enveloppe. C'est une obligation légale du Code Electoral.

**Monsieur le Maire** : Je vais demander une suspension de séance s'il vous plaît, mais il semble que cela ne soit que pour une élection nationale que ce soit obligatoire.

On va installer une table à l'extérieur mais on vient de me montrer la législation qui montre bien que ce n'est pas obligatoire, mais on va le faire quand même. C'est pour cela que cette installation n'a pas été prévue. Pendant que l'installation se met en place, y a-t-il 2 assesseurs qui sont prêts à aider au vote et au dépouillement ? Monsieur FORTIN et Monsieur DE LAMBILLY.

Vous avez 3 bulletins : 1 bulletin pour le maintien de Monsieur LOREC dans ses fonctions d'adjoint ; 1 bulletin contre le maintien de Monsieur LOREC dans ses fonctions d'adjoint ; et 1 bulletin blanc.

Je précise que tout bulletin dont le contenu sera modifié ou annoté sera considéré comme nul durant le dépouillement. Il faut aller dans le couloir qui fait office d'isoloir, avec les bulletins, s'il vous plaît, et 2 bulletins s'il y a une procuration. On vous donne une enveloppe à ce moment-là. C'est moi qui vais voter en premier. On procède au vote.

*Déroulement du vote*

*Dépouillement*

**Résultat du vote** : Votants : 30 (M. HERTZ et Mme GUENEE ne prennent pas part au vote)

Contre le maintien : 23

Pour le maintien : 6

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Le Conseil Municipal a donc décidé de ne pas maintenir Monsieur LOREC dans ses fonctions d'adjoint. Les conséquences de ce non-maintien, à savoir la détermination du nombre d'adjoints au Maire et le remplacement du premier maire-adjoint seront traitées lors de la prochaine séance du Conseil, le 28 mars prochain.

Je vous propose de passer au point n° 2 de l'ordre du jour. Il s'agit de l'acceptation du legs de Madame Nicole KLEIN.

*Messieurs LOREC et THYSS quittent la séance.*

## **2. Approbation de l'acceptation du legs de Madame Nicole KLEIN**

*Monsieur le Maire présente le rapport*

*Aux termes d'un testament olographe en date du 22 août 2001, Madame Nicole KLEIN, décédée le 18 septembre 2017, a légué à titre particulier à la Ville une somme d'argent d'un montant de 76.224,51 € en contrepartie de l'entretien du caveau de la famille ANGOT-KLEIN au cimetière de Bourg-la-Reine pour au moins 50 ans.*

*Le caveau ANGOT-KLEIN est en bon état et nécessitera a priori des dépenses d'entretien inférieures à la somme léguée.*

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acceptation du legs de Madame Nicole KLEIN moyennant le respect des charges ci-dessus indiquées et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous actes et documents y afférents notamment les actes de succession.*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 32

**UNANIMITE**

Je propose maintenant, dans la mesure où le point central de ce Conseil Municipal est ce qu'on appelle le DOB, je propose de passer au point n° 11 et je donne la parole à Monsieur RUPP. Madame THIBAUT ?

**MME THIBAUT** : Je suis interpellée par les vérités à géométrie variable. Je suis ravie qu'on fasse le DOB maintenant parce que c'est un point essentiel du Conseil Municipal. Mais je me souviens de l'époque où il y avait le compte administratif, le budget, qu'on a fait à minuit, moi j'étais complètement morte et je vous avais demandé si on ne pouvait pas dans ces occasions-là le mettre plus tôt et vous m'aviez dit « non, ce n'est pas possible parce qu'il faut respecter l'ordre des délégations ». Donc j'aimerais savoir pourquoi ce qui est vrai un jour ne l'est pas aujourd'hui. Apparemment les choses changent.

**Monsieur le Maire** : C'était une coutume, le dossier était constitué dans ce sens-là. J'ai essayé de voir ce qui était faisable et donc je vais dans votre sens. On progresse en permanence.

## **FINANCES**

**Rapporteur : Daniel RUPP**

### **11. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

*Monsieur RUPP présente le rapport*

*En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire, il ne donne donc pas lieu à un vote.*

#### **Sommaire du rapport :**

<a href="#">1. Les objectifs et obligations légales.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">2. Le cadre de l'élaboration du budget 2018.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">1 La loi de finances (LF 2018) et la loi de programmation des finances publiques (LPFP2018) .....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">2 Le contexte financier local.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">3. Les orientations budgétaires 2018.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">1 Les recettes de fonctionnement.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">La fiscalité directe.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">La Dotation globale de fonctionnement.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Les subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Autres recettes.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">2 Les dépenses de fonctionnement.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Les frais de personnel.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Les dépenses de gestion.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Les subventions versées aux associations.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">La subvention d'équilibre au CCAS.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">La contribution de la Ville au FPIC.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Les flux financiers avec la MGP et VSGP.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Les intérêts de la dette.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Repère : Evolution des dépenses de fonctionnement.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">3 Point municipalisation.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">4. Les engagements pluriannuels envisagés : la programmation des investissements.....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">1 Les projets :.....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">Le CAEL.....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">La place de la Gare.....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">La Restauration de la Façade, de la couverture et des aménagements intérieurs de la Villa St Cyr .....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">Le projet de municipalisation des crèches.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faïencerie.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">2 Les investissements récurrents.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">La mise en accessibilité des bâtiments communaux.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">La modernisation des équipements sportifs.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">Les Travaux d'enfouissements des réseaux aériens.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Les Travaux de réaménagement des voies communales.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Les autres Grands projets d'investissements de nos partenaires sur la Ville.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">3 Les fonds de concours versés.....</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">Le développement des logements sociaux.....</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">5. La structure de la dette.....</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">6. Financement des projets.....</a>	<a href="#">12</a>
<a href="#">7. Le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette.....</a>	<a href="#">13</a>
<a href="#">8. Structure et Evolution des dépenses de personnel, ainsi que des effectifs.....</a>	<a href="#">13</a>

<a href="#"><u>1 Les faits marquants en 2017.....</u></a>	<a href="#"><u>13</u></a>
<a href="#"><u>2 La structure des effectifs et dépenses de personnel 2017.....</u></a>	<a href="#"><u>13</u></a>
<a href="#"><u>Evolution des frais de personnels et frais associés, les trois dernières années.....</u></a>	<a href="#"><u>13</u></a>
<a href="#"><u>La répartition provisoire des effectifs en 2017 sur la base du tableau des effectifs.....</u></a>	<a href="#"><u>13</u></a>
<a href="#"><u>3 La formation professionnelle.....</u></a>	<a href="#"><u>14</u></a>
<a href="#"><u>4 La prévention des risques professionnels.....</u></a>	<a href="#"><u>15</u></a>
<a href="#"><u>5 Les actions sociales à destination des agents.....</u></a>	<a href="#"><u>15</u></a>

### **Les objectifs et obligations légales**

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, pour les communes de plus de 3.500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

S'agissant des communes de plus de 10.000 habitants, le rapport est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses, ainsi que des effectifs (structure, dépenses de personnel, durée effective de travail, etc.).

Le rapport est transmis au préfet ainsi qu'au président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal.

### **Le cadre de l'élaboration du budget 2018**

La loi de finances (LF 2018) et la loi de programmation des finances publiques (LPFP2018) <sup>1</sup>

La loi de finances 2018 place la gestion des élus sous contrôle en instaurant des contraintes à la fois sur les dépenses et sur les recettes.

Concernant les dépenses, à compter de 2018 est proposé aux collectivités un objectif national de désendettement de 13 Md€. Cet effort de 13 Md€ demandé aux collectivités locales sur le quinquennat se traduit par un double objectif au niveau national :

1. La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% / an (en valeur)
2. Une réduction du « besoin de financement » (emprunts contractés – remboursements de la dette) de 2,6 Md€ par an, pour arriver à désendettement total de 13 Md€.

Cet objectif sera contractualisé avec les plus grosses collectivités locales (+de 50 000 habitants) avant l'été. A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, les collectivités devront présenter leurs objectifs de dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution de leur endettement.

Par ailleurs, l'article 24 de la LPFP prévoit un renforcement des règles d'équilibres des budgets locaux avec l'instauration d'un ratio d'endettement (capacité de désendettement) plafond à respecter par les collectivités locales soit une fourchette de 11 à 13 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Concernant les recettes, un dégrèvement de taxe d'habitation au profit de « 80% de la population » est prévu par l'art. 3 de la Loi de Finances 2018

Les contribuables autres que ceux bénéficiant des exonérations prévues à l'article 1414 du CGI (titulaires de l'allocation solidarité personnes âgées, allocation supplémentaire d'invalidité, adultes handicapés sous condition de revenus, adultes de plus de 60 ans à faibles revenus et les contribuables bénéficiant des dégrèvements de fin d'exonération) bénéficient d'un dégrèvement d'office afférent à leur habitation principale.

La loi de finance prévoit que ce dégrèvement est égal à 30% de la cotisation de TH de l'année

<sup>1</sup> PLF 2018 projet Loi de Finances

d'imposition ; déterminée en prenant en compte le taux global d'imposition et le montant ou les taux d'abattement appliqués pour les impositions dues au titre de 2017.

Le taux global d'imposition comprend le taux des taxes spéciales d'équipement additionnelles et la taxe pour la GEMAPI.

Si la collectivité décide après 2017 de rehausser son taux d'imposition ou d'abaisser le montant des abattements, la variation ne sera pas intégrée au calcul du dégrèvement et restera à la charge du contribuable.

*Le contexte financier local*

Les Collectivités territoriales voient leurs dépenses croître progressivement par le biais de la prise en charge des réformes imposées par l'Etat :

- L'augmentation des dépenses de personnel,
- Les cartes d'identité numériques, les passeports, les pacs,...
- La surveillance de la qualité de l'air des locaux recevant des enfants,
- La sécurité des établissements...

Parallèlement, elles enregistrent une baisse des dotations qui leur sont allouées par l'Etat (baisse de la DGF), une poursuite de la péréquation horizontale (FPIC) ainsi qu'un encadrement de leur pouvoir fiscal par la taxe d'habitation. Pour information, la ville de Bourg-la-reine a une politique d'abattement de 540 € par habitant contre une moyenne de 192 € par habitant pour les communes de 20 à 50 000 habitants au niveau national<sup>2</sup>.

Malgré ce contexte, la ville de Bourg-la-Reine souhaite maintenir le niveau des services offerts à la population, reconstituer un autofinancement suffisant pour financer les grands projets, sans augmenter pour autant les taux de la fiscalité locale votés en 2017.

Cet objectif s'appuie sur les hypothèses budgétaires développées ci-après.

### **Les orientations budgétaires 2018**

*Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement la fiscalité locale, les dotations et subventions reçues de l'Etat, ou de tout autre établissement public, les recettes tarifaires, les droits de mutation, etc.

### **La fiscalité directe**

La fiscalité directe (réalisé 2017 : 17 544 K€) regroupe le produit de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Pour le budget 2018, proposition est faite de reconduire les taux votés par le Conseil municipal en 2017, à savoir :

<b>Exercice</b>	<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Foncier bâti</b>	<b>Foncier non bâti</b>
2017	22,61%	17,34%	15,45%

Une hypothèse d'augmentation de +1,3% des bases fiscales à partir desquelles sont calculés ces impôts (cf. projet loi de finances 2018) est retenue.

Le produit de la fiscalité augmenterait en 2018 prenant en compte l'augmentation de périmètre (construction de nouveaux logements), reflétant ainsi le dynamisme du territoire.

### **La Dotation globale de fonctionnement**

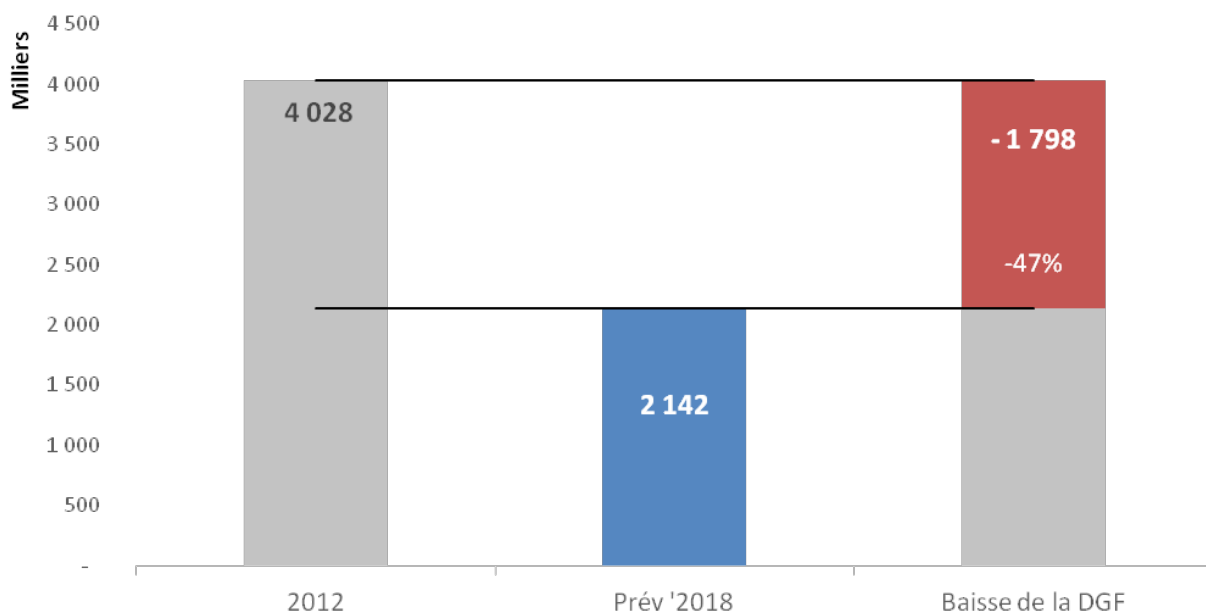
La loi de finances pour 2018 prévoit une stabilisation de la DGF(réalisé 2017 : 2 231K€). Cependant, cela se traduit tout de même par une baisse complémentaire de la DGF de -90K € pour la ville pour financer la péréquation nationale.

La dotation de fonctionnement par habitant a baissé de -47% depuis 2012.

---

2

Source « comptes individuels des collectivités locales en 2016 » ;



### **Les subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Conformément au contrat départemental (réalisé 2017 : 366K€), les engagements réciproques portent sur quatre thématiques :

- structures municipales petite enfance ;
- activités culturelles (événementiel et médiathèques) ;
- activités sportives
- coordination gérontologique.

### **Autres recettes**

Dans « autres recettes », il s'agit principalement :

Les recettes tarifaires (2,8 M€ en 2017) provenant de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi, vacances scolaires), de la restauration scolaire, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité (sport, culture, etc.).

Les droits de mutation correspondant à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et revenant à la collectivité lors du changement de propriétaire des immeubles situés sur son territoire.

Le marché immobilier sur la commune a été particulièrement dynamique en 2017, entraînant de ce fait des droits de mutation élevés (1 861K€ réalisé en 2017). Cependant, et dans un souci de prudence, il est suggéré de retenir pour le budget une recette de 1500K€.

Anticipation de l'excédent 2017

La construction budgétaire 2018 comporterait une recette de 2 M€ représentant l'intégration par anticipation du résultat de l'année 2017.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements. L'objectif est de contenir l'évolution à 1,2% conformément à la loi de programmation des finances publiques. A noter que le 18 janvier 2018, le conseil constitutionnel a validé l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités inscrit dans la loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022.

### **Les frais de personnel**

L'objectif volontariste fixé aux services de la commune pour les dépenses de personnel est d'atteindre le



*budgeté 2017 soit 15,05 M€ hors impact de la municipalisation des crèches départementales soit une évolution inférieure à 1 %.*

*Le budget prévisionnel 2018 est marqué par des orientations prises dès 2017.*

*L'intégration des crèches départementales au 1er janvier 2018. Les dépenses de personnel sont estimées à 437 000 €.*

*A cette date, La majorité des agents départementaux sont mis à disposition de la ville conformément à la convention de gestion signée après délibérations du Conseil départemental et du Conseil municipal en 2017. La ville recrute les personnels sur emplois vacants, pour le fonctionnement réglementaire des deux crèches et du jardin d'enfants. Six emplois ont été créés en décembre 2017, huit nouveaux emplois seront créés au premier trimestre.*

*La baisse de la masse salariale du service gérant l'entretien ménager des établissements scolaires, estimée à 220 000 €.*

*La sollicitation de personnels mis à disposition par l'association Faraide, en cas de besoins ponctuels de remplacements ou d'accroissement temporaire d'activité.*

*La mobilité interne est favorisée, ainsi que le reclassement de personnels sur emplois vacants.*

*Les mesures gouvernementales : la compensation de la hausse de la CSG est estimée à 30 000 €. En revanche, l'évolution des grilles est bloquée en 2018 ainsi que l'augmentation de la valeur du point d'indice. De plus, le jour de carence en cas d'arrêt maladie est réinstauré.*

### **Les dépenses de gestion**

*Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc.*

*L'objectif volontariste fixé aux services de la commune pour les dépenses de gestion est de revenir au niveau proche du budgeté 2017 soit 6,3 M€.*

### **Les subventions versées aux associations**

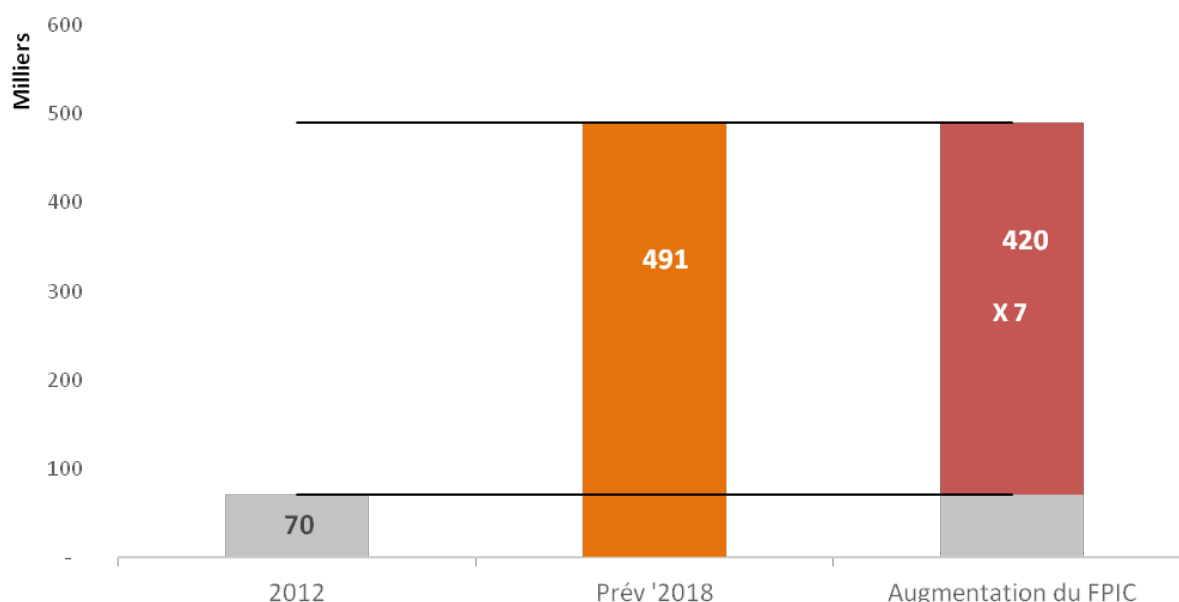
*A l'instar des frais de personnel et aux dépenses de gestion, la ville fait le choix de maintenir le montant des subventions votées en 2017 au profit du milieu associatif.*

### **La subvention d'équilibre au CCAS**

*Elle sera versée au Centre communal d'action sociale (CCAS) afin d'équilibrer le budget avec un objectif de stabilité.*

### **La contribution de la Ville au FPIC**

*Le prélèvement de l'Etat pour le FPIC en 2017 était de 491 k€, il est estimé à l'identique au budget 2018. Il a été multiplié par sept depuis 2012 soit + 420K€.*



### **Les flux financiers avec la MGP et VSGP**

Suite à la création de 2 nouveaux territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : la MGP Métropole du Grand Paris et VSGP Vallée Sud Grand Paris (avec la disparition de la CAHB Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre), un fonds de compensation des charges transférées (FCCT) a été créé au profit de chaque EPT "établissement public territorial" pour le versement des dotations.

Ainsi, en 2017, Bourg-la-Reine a versé dans le FCCT au profit de VSGP près de 5 M€. Bourg-la-Reine sert juste d'intermédiaire.

### **Les intérêts de la dette**

Les intérêts pour l'année 2018 s'élèveraient à 890K€. Le taux moyen d'endettement passe de 3,21% à 2,94%. Les taux d'intérêt des emprunts souscrits ces dernières années a fait baisser le taux moyen d'endettement.

### **Repère : Evolution des dépenses de fonctionnement**

Dans le cadre de loi de programmation 2018-2022, à partir du compte administratif 2017 prévisionnel, les dépenses de fonctionnement évolueraient de la manière suivante :

	2017 (prév)	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	30,10	30,46	30,82	31,19	31,57	31,95
Evolution : 1,2 %		1,20 %	1,20 %	1,20 %	1,20 %	1,20 %
Montant en valeur M€		0,36	0,37	0,37	0,37	0,38

### **Point municipalisation**

Depuis le 1er janvier 2018, la Ville de Bourg-la-Reine gère trois nouvelles crèches, auparavant gérées par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Celles-ci s'ajoutent ainsi aux quatre crèches municipales. Le total des berceaux s'élève désormais à 299. La Ville gère également un Relais Assistantes maternelles-auxiliaires parentales.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil Départemental et la Ville ont signé une convention, qui définit les principes généraux de la municipalisation et qui précise les modalités de vente des terrains et bâtiments ainsi que les modalités de transfert de gestion et de mise à disposition des personnels départementaux.

En outre, la convention de municipalisation prévoit un remboursement intégral des dépenses de fonctionnement les cinq premières années suivant le transfert de gestion, puis une prise en charge progressive de

ces dépenses par la commune, à hauteur de 10% la 6ème année, puis 10% supplémentaires chaque année jusqu'à la 15ème année. Au terme de ces quinze années, la Ville assumera donc l'intégralité de ces dépenses.

Ces dépenses de fonctionnement seront remboursées par le conseil départemental l'année suivante, dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les deux collectivités, autour du bilan des dépenses et des recettes constatées.

Ainsi, les dépenses prises en charge directement par la Ville en 2018 feront l'objet d'un remboursement par le Département en 2019.

La gestion du personnel sera également progressivement transférée à la Ville.

Ainsi, au terme des quinze années de la convention, l'ensemble du personnel sera entièrement géré par la Ville, soit environ cinquante personnes.

Au 1er janvier 2018, les agents travaillant dans les crèches ont choisi comme statut la mise à disposition, et continuent donc d'être rémunérés par le conseil départemental.

Néanmoins, plusieurs postes sont vacants dans ces crèches, notamment du fait du départ de certains agents suite à l'annonce de la municipalisation. La Ville doit donc recruter de nouveaux agents, qui seront rémunérés directement par la Ville.

Le nombre de ces recrutements fait l'objet d'une prévision fine, concernant les postes vacants. Cependant, il n'est pas possible d'anticiper à l'avance tous les éventuels départs liés à des décisions individuelles, et qui devront donner lieu à des recrutements par la Ville (afin notamment d'assurer les taux d'encadrement réglementaires en crèche).

Comme mentionné ci-dessus, dans le cadre de la convention de municipalisation signée avec le conseil départemental, à l'instar des autres dépenses de fonctionnement, ces dépenses de personnel assumées par la Ville feront l'objet d'un remboursement l'année suivante (remboursement intégral les cinq premières années, puis de façon dégressive).

### **Les engagements pluriannuels envisagés : la programmation des investissements**

Les reports de dépenses sur l'année 2018 seraient aux alentours de 2,7 M€ après vérifications et validation des engagements non soldés fin 2017.

Le Débat d'orientation budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur la préservation d'un cadre de vie durable, la solidarité entre les Réginauburgiens, des services à la population répondant à leurs attentes et un niveau d'investissement assurant la mise en œuvre de notre programme municipal.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés

### **Les projets :**

#### **Le CAEL**

La ville prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour le CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel. En effet, la MJC est actuellement implantée dans la villa Maurice. Or ce bâtiment est vieillissant et ne correspond plus au besoin de l'association.

Grâce à la création de ce nouveau bâtiment, l'association disposera de nouveaux locaux situés en centre ville, d'une surface de plancher de 2100 m<sup>2</sup> et d'une surface utile d'environ 1 600m<sup>2</sup>. Durant l'année 2017, les études et diagnostics complémentaires ont été réalisés pour un démarrage de travaux début 2018.

#### **La place de la Gare**

La place de la Gare est financée à environ 70 % par le département du 92 et IDF Mobilités.

Le projet dans sa 1ère phase d'aménagement sur le domaine public (hors terrains RATP), consiste à :

- Replacer le piéton au centre de l'aménagement en créant une large traversée piétonne arborée entre le nouveau parvis et la rue René Roëckel ;
- Réaliser une véritable gare routière au plus près du RER, accessible à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite ;

- Avoir une gestion plus régulée des voitures particulières, créer des déposes minutes séparés des flux piétons et bus

Mieux accueillir les cycles en toute sécurité

### **La Restauration de la Façade, de la couverture et des aménagements intérieurs de la Villa St Cyr**

La maison a subi le passage du temps et présente aujourd'hui de nombreuses dégradations, tant en façade qu'en toiture. Afin de préserver ce bâtiment important pour l'image et le patrimoine culturel de la ville, des travaux de restauration de façade et de couverture de la Villa St Cyr sont nécessaires. Il est aussi prévu de rénover l'intérieur de la Villa.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur d'environ 50 % par la région Ile de France et par une réserve Parlementaire.

### **Le projet de municipalisation des crèches**

Le Département, financera notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées à hauteur de 4,2M€HT.

L'étude de programmation pour la reconstruction de la crèche Leclerc et la construction de la crèche tampon nécessaire au phasage des travaux de réhabilitation des 2 autres crèches est en cours depuis le mois de janvier 2018.

### **La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faïencerie**

La ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle entre l'accès au gymnase et le logement de gardien.

Une étude de programmation urbaine a été confiée à une équipe d'architectes-urbaniste, paysagistes et ingénieurs afin de définir la faisabilité de ce projet. L'objectif est de prévoir un aménagement global et cohérent de cet îlot, incluant une offre d'équipements modernisés, des logements et des espaces publics de qualité.

La ville a déposé en janvier 2018 un dossier de candidature auprès de la MGP dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » 2ème édition.

Les investissements récurrents

### **La mise en accessibilité des bâtiments communaux**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagé depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5M€ soit environ 150k€/an

### **La modernisation des équipements sportifs**

Plus de 19 % des habitants pratiquent une activité sportive régulière au sein des installations de la ville. Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique du sport, la ville prévoit la rénovation des équipements sportifs dans la continuité de la réfection de la toiture des tennis couverts réalisée au cours de l'été 2014, de la création d'un plateau multisports au stade, la rénovation du sol de la Halle des Sports en 2015 et de celui du gymnase des Bas-Coquarts en 2017 et la création de l'espace MUSCUL'AIR en 2016. En 2018, la ville projette de moderniser les éclairages des terrains de Tennis Couverts (éclairage à Leds) et poursuivra la mise aux normes des tracés dans les gymnases.

Dans le cadre du partenariat avec le CD92, une étude sur l'extension/rénovation de la salle d'Armes est en cours avec la section d'escrime de l'ASBR.

Enfin sont également prévus la réalisation du city stade et la première tranche de rénovation des terrains de football du stade.

### **Les Travaux d'enfouissements des réseaux aériens**

L'enfouissement des réseaux permet d'améliorer la sécurité (risques d'avoir un conducteur à terre lors d'une tempête par exemple, risques importants lors des élagages), d'améliorer les capacités de transit

(section plus importante en « enfoui »). Il permet aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants par la libération des trottoirs (poteaux bétons, bois) et la diminution de la pollution visuelle.

De plus les avantages financiers liés à ces enfouissements de réseaux sont conjoncturels : coûts pour la ville réduits de plus de 60 % en cas d'enfouissement avant fin 2019.

Toutefois, la priorité est donnée à l'enfouissement du réseau électrique en fil nu, non isolé et vétuste compte-tenu de l'âge du réseau en fil nu (plus de 50 ans).

C'est dans cet esprit que la Ville, en partenariat avec le SIPPAREC et ENEDIS, s'engage dans un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux aériens (ENEDIS, France Télécom, Numéricable, Fibre numérique, Eclairage Public) qui devra s'achever à l'horizon 2019 pour l'ensemble des voies présentant des réseaux avec fils nus électriques.

Ainsi, sur la période 2017-2020 sont prévus les travaux d'enfouissements des Voies à fils nus suivantes : avenues du Panorama, rues Le Bouvier, Caroline, Cécile Vallet, avenue du Château, rue de Dîneur, Lisieux, Carrière Marlé, Ferdinand Jamin, Arnoux, Auboin, Lycée Lakanal, Thorelle, Langlade, P. Loti, Varengue, V.Hugo. Ces travaux sont couplés avec la rénovation de l'éclairage public.

#### **Les Travaux de réaménagement des voies communales**

La ville poursuit également activement ses travaux d'aménagements de ses voies communales notamment afin de favoriser la sécurité des piétons, et l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Ainsi en 2018 le réaménagement de la rue A. Theuriet (assainissement, voirie et éclairage) sera réalisé. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du territoire Vallée Sud Grand Paris (870K€).

#### **Les autres Grands projets d'investissements de nos partenaires sur la Ville**

Le CD92 poursuit le projet de requalification de la RD920 sur le Bd Joffre, l'avenue du Gal Leclerc, la rue de la Bièvre et la rue du 8 mai 45.

Ce projet se déroule en étroite collaboration avec la ville, tant en phase conception qu'en phase de réalisation: choix des matériaux et équipements, mise au point des plans, gestion de la relation riverains, suivi du chantier et des autorisations administratives.

La rénovation par le territoire Vallée Sud Grand Paris du Conservatoire à Rayonnement Départemental se déroulera en 2 phases : juin à décembre 2018 et juin à décembre 2019. La ville travaille avec VSGP notamment pour reloger les différents cours sur d'autres sites de la ville pendant ces périodes.

Les fonds de concours versés

#### **Le développement des logements sociaux**

L'équipe municipale poursuivra en 2018 son action de soutien au logement social en finançant le développement de ce type de logement, soit en construction neuve, soit en rénovation - transformation d'immeubles existants pour créer des logements sociaux.

La Ville a versé en 2017 :

- la 1<sup>ère</sup> moitié d'une subvention de surcharge foncière de 478 K€, soit 239 K€ à Pax Progrès Pallas pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 45 chambres PLS au 5 rue Ravon, suivant DCM en date du 28/09/2016.

En 2018, les subventions à provisionner pour le financement de logements sociaux concerneraient :

- 240 K€ à I3F correspondant à la subvention de surcharge foncière votée par la ville pour la réalisation de 12 logements sociaux (dont 6 en usufruit social) au 16/20, rue Auguste Demmler ;

- la 2<sup>e</sup> moitié de la subvention à Pax Progrès Pallas pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 45 chambres PLS au 5, rue Ravon, soit 239 K€.

En outre, la ville garantit les emprunts relatifs à cette opération.

Le nombre de logements sociaux était de 1 592 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, représentant un taux de 17,71 % du nombre de résidences principales. En application de la loi SRU, le montant brut du prélèvement était de 199,4 K€ pour 654 logements manquants. Déduction faite des subventions versées par la commune au cours des 3 années précédentes pour la réalisation de logements sociaux, le prélèvement net était nul.

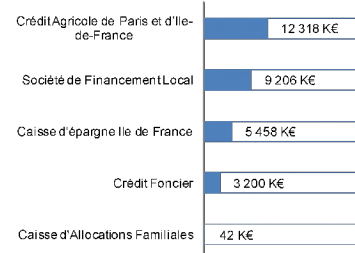
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre de logements sociaux était de 1651. En 2018, le montant du prélèvement net sera à nouveau égal à 0 €.

### La structure de la dette

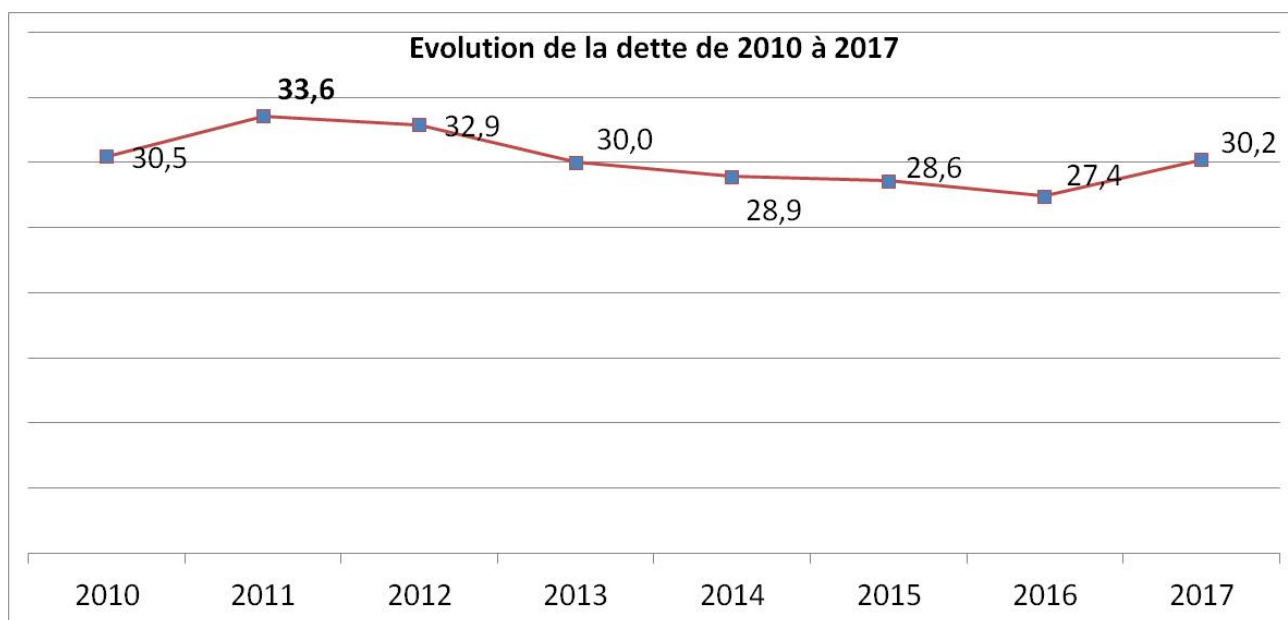
La dette est constituée de 12 emprunts auprès de 5 organismes et à 87,6% d'emprunts à taux fixe. L'endettement total à fin 2017 s'élèverait à 30 223 k€, en hausse de 2 812 k€.

Banque	Encours en K€	Nb. emprunts	Poids
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	12 318 K€	7	41%
Société de Financement Local	9 206 K€	7	30%
Caisse d'épargne Ile de France	5 458 K€	4	18%
Crédit Foncier	3 200 K€	1	11%
Caisse d'Allocations Familiales	42 K€	1	0%
<b>TOTAL</b>	<b>30 223 K€</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

Encours au 31/12/2017 (30 223 K€) se répartissant comme suit :



La ville se fixe comme objectif un plafond d'endettement à 33/34 millions d'euros afin de financer son programme d'investissement sur les prochaines années et d'engager par la suite un désendettement.



Par rapport aux villes voisines, la ville de Bourg-Reine se classe en sixième position en 2016.

Classement	Ville	Dette au 31/12/2016 en euros par habitant
1/8	<a href="#">Chatenay-Malabry</a>	2937
2/8	Sceaux	2834
3/8	Le Plessis Robinson	2767
4/8	Cachan	1562
5/8	Bagneux	1465
6/8	Bourg La reine	1366

7/8	Arcueil	987
8/8	Fontenay-aux-Roses	971

### **Financement des projets**

L'ensemble de ces projets est financé par :

- Une partie de l'autofinancement annuel,
- Des subventions à solliciter auprès des différents organismes subventionnant les projets d'investissement,
- Le recours à l'emprunt,
- Des recettes liées à des cessions (immobilier et/ou terrains).

La priorisation de ces différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la ville. Le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Avec les hypothèses ci-dessus citées : L'épargne brute en 2018 s'élèverait à 1 900 k€ et l'épargne nette à -1 450 k€. Pour information, au débat d'orientation budgétaire 2017, l'épargne nette s'élevait à -1800K€.

### **Structure et Evolution des dépenses de personnel, ainsi que des effectifs**

Les faits marquants en 2017

La ville a intégré les effectifs de la Caisse des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La ville a créé cinq emplois pour le détachement des personnels vers la SEM pour l'habitat en juin 2017. Ces cinq emplois sont entièrement compensés.

Les obligations réglementaires et législatives (transfert primes-points, reclassements indiciaires (PPCR) impacté la masse salariale de 170 000 €.

La valeur du point d'indice a été augmentée de 1,2% au total (0,6% en juillet 2016 et 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017). L'organisation des élections présidentielles et législatives ont représenté un coût de personnel de 52 800 €.

Suite à des réorganisations de services, sept départs à la retraite n'ont pas été remplacés.

L'entretien ménager des écoles élémentaires a été délégué à une société de services. Ce changement a permis de recentrer les agents sur l'activité de restauration des enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les centres de loisirs. Neuf emplois n'ont pas été renouvelés en septembre 2017. La baisse de la masse salariale de septembre à décembre est de 73 800 €.

La gestion des équipements et des événements sportifs a également été repensée générant une baisse de la masse salariale de 46 300 € par rapport à 2016.

Un nouvel aménagement du temps de travail du service de police municipale est expérimenté depuis la fin d'année. Il permet une mobilisation de l'équipe sur une plage horaire et hebdomadaire plus large et en particulier le samedi.

La signature d'une convention avec l'association Faraide pour la mise à disposition de personnels pour répondre à des besoins temporaires de remplacements.

La structure des effectifs et dépenses de personnel 2017

#### **Evolution des frais de personnels et frais associés, les trois dernières années**

<b>Chapitre 012</b>	2015	2016	2017
En euros	<b>12 994K€</b>	<b>13 151 K€</b>	<b>14 958 K€</b>
Evolution en %	0	1.01	1.14

Pour information, en 2016 la masse salariale (chapitre 012) de la Caisse des Ecoles s'établissait à 1 518 K€.

### **La répartition provisoire des effectifs en 2017 sur la base du tableau des effectifs**

Le rapport sur l'état de la collectivité 2017 sera réalisé au cours de l'année 2018 conformément à la législation. De plus l'état du personnel figure en annexe du budget primitif et du compte administratif.

EMPLOIS		EFFECTIFS 31-12-2017	
<b>emplois permanents</b>	<b>359</b>	<b>agents payés en décembre</b>	<b>309</b>
dont postes à temps non complets	11	dont à temps partiels	22
		Equivalent temps plein - ETP	301,6
dont agents en détachement ext	5		
dont agents en disponibilité	12	titulaires	276
dont postes vacants	33	contractuels	33
		femmes	214
		hommes	95
<b>emplois temporaires</b>	<b>145</b>	<b>agents payés en décembre</b>	<b>145</b>
		Equivalent temps plein - ETP	71,2
		femmes	100
		hommes	45
		<b>total agents payés en décembre</b>	<b>454</b>
		soit ETP	372,8
		total femmes	314
		total hommes	140
		<b>% femmes du total</b>	<b>69 %</b>
		<b>% hommes du total</b>	<b>31 %</b>

### **La formation professionnelle**

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel, en lui offrant une plus grande souplesse dans l'organisation de sa carrière et de son parcours professionnel.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Le plan de formation pluriannuel 2016-2020 (approuvé lors du CT du 8 mars 2016) est un outil au service de la qualité :

C'est un moyen pour adapter les savoir-faire aux besoins et projets de la collectivité.

C'est en même temps un moyen d'évolution de carrière pour l'agent, de répondre à ses obligations de formations statutaires et de prendre en main son parcours professionnel.

Le plan de formation vise à accompagner les évolutions des métiers, de leurs technicités, les modernisations technologiques de l'information et de la communication.



*C'est aussi un outil de prévention des risques professionnels. La formation peut prévenir certaines usures ou pénibilités au travail et faciliter des reclassements professionnels.*

*Il sert également les besoins en qualification et en certification des agents lorsque la réglementation nous l'impose.*

*C'est encore un outil de mobilité et un moyen de développer l'employabilité des agents.*

*Le plan de formation pluriannuel privilégie cinq axes :*

*Le développement des connaissances et savoir-faire métier*

*L'appropriation des outils informatiques et systèmes d'information*

*Le développement des compétences managériales*

*Le parcours professionnel et la carrière*

*Les formations règlementaires liées à l'hygiène et la sécurité*

*La prévention des risques professionnels*

*Différentes mesures sont en cours de réalisation afin de prévenir les risques professionnels et limiter les absences pour raison de santé :*

*La mise en place d'un réseau d'assistants de prévention prenant appui sur les encadrants et coordonné par la direction des ressources humaines.*

*La formation, la reconversion professionnelle, la préparation à la mobilité sont des moyens mis en œuvre chaque fois que possible, afin de limiter ou d'éviter le désintérêt ou l'usure professionnels.*

*Les aménagements de postes ou d'horaires sont des atouts pour réduire les risques de rechute dans la maladie ou d'absence.*

*Des parcours professionnels pourraient être envisagés dès l'embauche, pour encourager la réflexion individuelle sur l'évolution professionnelle tout au long de la carrière.*

*Les actions sociales à destination des agents*

*Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents souscrite par le CIG petite couronne auprès de la mutuelle INTERIALE pour le risque "prévoyance" et auprès de la mutuelle HARMONIE pour le risque "santé", par délibération du 12 décembre 2012.*

*La convention de participation pour les risques "santé" et "prévoyance" est mise en place à compter du 1er janvier 2013.*

*La collectivité participe à hauteur de 1 euro à la garantie « santé » par contrat souscrit.*

*Le montant total de la cotisation à la garantie "maintien de salaire en incapacité temporaire de travail" est de 26 460 € pour 181 affiliés payés par la collectivité (ville, CCAS, Caisse des écoles) en 2016. La cotisation de l'employeur a augmenté de 12 300 € en 2017. L'employeur participe en moyenne à hauteur de 58,50% de cette garantie; le salarié à 41,50%.*

*Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? Je suppose beaucoup de questions. 5 questions. Madame THIBAUT, Monsieur FORTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ.

**MME THIBAUT** : Je ne vais pas être très longue puisqu'il est officiel cette année que ce débat n'est que de pure forme. Comment interpréter autrement les conclusions déjà affichées dans le magazine de Bourg-la-Reine, où le Maire y annonce dans son éditorial que les impôts ne seront pas augmentés et que les subventions seront pérennisées pour les principales associations de la Ville. Donc je propose que personne ne perde son temps à espérer d'avoir un véritable débat qui puisse enrichir les choix budgétaires.

Ceci étant, je vais tout de même vous faire part de quelques remarques.

Tout d'abord la forme, elle est critiquable cette année, avec une présentation fallacieuse qui ne permet même pas de dégager les grandes tendances. Nulle part, il est en effet dit pour le budget de fonctionnement que, par rapport au budget 2017, les contraintes extérieures ont tendance à se desserrer avec une DGF dont la baisse se stabilise et un FPIC dont la ponction a diminué de 75 K€. De même, vous parlez de prudence pour l'estimation des droits de mutation alors qu'ils représentent un gain de 150 K€.

Enfin, vous ne précisez pas que le budget bénéficiera d'une augmentation des recettes fiscales de plus de 200 K€ puisque, malgré une stabilisation des taux, les impôts locaux augmenteront via l'augmentation des bases d'au moins 0,8 % pour chaque contribuable.

Pour présenter la dette, vous continuez à utiliser une comparaison qui n'a aucune réalité économique. Refusant d'écouter nos conseils, vous persistez à choisir comme base « les villes voisines », alors qu'il est de tradition de considérer toutes les villes d'un même département ou de se rapprocher de la strate de comparaison. Pour éclairer le Conseil, je vais donc vous fournir ces données que vous nous refusez : Bourg-la-Reine a enregistré en 2016 un résultat moyen par rapport aux 36 villes du Département avec 17 villes mieux placées et 18 villes moins bien, soit une dette de 1 366 € par habitant pour une moyenne de la strate de 1 095 €. Je tiens tous ces chiffres à votre disposition.

Le point noir de ce budget reste l'absence de visibilité, l'absence de projection, le fait que l'on navigue encore et toujours à vue sans pouvoir estimer les conséquences des choix présents. Exit le PPI dont le nom était enfin apparu l'année dernière, et que nous réclamons depuis des années pour avoir la liste des investissements dont la Ville aura besoin dans les prochaines années, en faire une estimation, les prioriser et les positionner dans le temps. Sans cette prévision, on n'a aucune certitude que les ressources de la Ville sont bien orientées et que l'endettement est fait à bon escient. Ainsi, comment pouvons-nous accepter une perspective d'augmentation de la dette à un niveau jamais atteint qui pèsera sur les générations à venir ?

**M. FORTIN** : Je vais être assez court. Simplement, tout à l'heure on disait que ça s'améliorait parce qu'on commençait à parler des finances en début de Conseil et pas à minuit mais, pour le DOB, là par contre ça ne s'améliore pas. Ce qui est un peu décevant c'est qu'on a pointé beaucoup de choses en commission, et on a longuement discuté, et finalement de tout ce qu'on a dit, rien a été retenu, notamment sur la forme. Sur la forme, on vous disait en commission que la manière dont vous présentez les graphes, en fait vous présentez ce qui vous arrange. On avait une certaine habitude, par exemple avant vous nous montriez les évolutions du fonds de péréquation, le FPIC, là tout d'un coup vous nous montrez une moyenne sur 7 ans parce que ça vous arrange. Alors que si vous aviez repris les mêmes graphes que l'an dernier, vous auriez vu que finalement la ponction descendait cette année, ce qui était mieux pour la Ville. Les chiffres sont vraiment présentés comme ça vous arrange. Et puis, une critique qu'on vous a bien fait à la commission, c'est sur le Plan Pluriannuel d'Investissement, où on avait déjà discuté l'an dernier, alors l'an dernier il y avait une amélioration puisque vous nous disiez, vous écriviez le mot Plan Pluriannuel d'Investissement, on vous avait dit que ce n'était pas vraiment que du texte, que c'était quand même un fichier excel qu'il fallait remplir, on vous avait même envoyé par mail un exemple de Plan Pluriannuel d'Investissement d'autres villes. Vous nous aviez bien confirmé que vous aviez bien reçu les exemples. Je vous rappelle, un Plan Pluriannuel d'Investissement, c'est simplement un tableau excel sur lequel vous mettez vos projets et vous dites « voilà vous avez une ventilation des dépenses sur les différentes années », ce qui fait qu'on peut voir dans les 3-4 prochaines années comment finalement on pourra financer les différents projets que vous avez listés qui ne sont finalement que du texte, mais on n'a aucun chiffre actuellement pour voir comment vont évoluer les finances de la Ville dans les prochaines années.

**M. HERTZ** : Je vais être très court, je vais souscrire à ce que viennent de dire mes collègues. Je crois que franchement, l'exercice qui consiste à faire un Plan Pluriannuel d'Investissement, il est quand même à la portée des services municipaux, et ça permettrait d'éclairer l'avenir. On a une liste de projets. Comment les dépenses vont apparaître dans le temps, et qu'est-ce qu'il va en résulter en termes d'endettement ? Aujourd'hui, sorti de la vision à relativement court terme de cette année, on ne le voit pas.

D'autre part, même s'il y a un léger desserrement des contraintes cette année, on voit que c'est aux dépens de l'endettement, et dans ce contexte-là il reste nécessaire d'être particulièrement vigilants sur le montant des investissements, ce qui renforce aussi la demande d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. C'est particulièrement le cas, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sur la place de la Gare, où je pense qu'on pourrait chercher à faire des économies. Ce n'est pas parce que trois quarts du prix est subventionné qu'il ne faut pas faire des économies sur ce montant.

**M. LETTRON :** Plusieurs remarques qui demandent des réponses, puisque je suis d'accord avec ma camarade, débat n'est pas tout à fait le mot à employer.

Sur le CAEL, là on est sur la période investissement. Je rappelle quand même que pendant la période d'investissement, je ne connais pas exactement les termes juridiques mais il me semble qu'il y a un minimum d'obligations pour qu'on puisse nous donner les coûts de fonctionnement, avant que le bâtiment soit mis en service. Il me semble qu'il y a une petite obligation de ce côté-là. Après m'être renseigné, il s'avère que, au-delà des subventions que je ne conteste pas, c'est la Ville qui paye les fluides au CAEL ; c'est la Ville qui paye l'électricité, l'eau, le chauffage. Donc il me semble quand même que si l'on paye, ce serait intéressant qu'on puisse mettre notre nez sur le mode de chauffage. Parce qu'on ne peut pas à la fois faire du marketing écologique et sortir un bâtiment qui va être chauffé avec une énergie fossile. Énergie fossile où il va être un peu compliqué de faire de la gestion pièce par pièce, notamment avec des pièces de grands volumes. Donc, suivant comment le bâtiment va sortir, il y aura des coûts de fonctionnement tous les ans, après qu'il va falloir payer, et ce n'est pas pris sur la subvention du CAEL, c'est en plus. Donc il y a un début, d'après ce que j'ai su, du projet, une pseudo gestion par zone, mais ça ne tient pas compte des nouveaux progrès techniques. Il me semble qu'autant on peut maintenir les anciens bâtiments avec des énergies fossiles, mais que les réflexions actuelles sont de proscrire toutes les énergies fossiles, charbon, fioul, gaz. Parce que là le bâtiment qu'on va faire, on ne va pas changer le mode de chauffage dans les 10 ans qui viennent, une fois qu'on a décidé, on a décidé. On ne peut pas faire un Agenda 21 et remettre une énergie fossile dans un bâtiment tout neuf, ça me semble assez contradictoire.

Sur la place de la Gare, je maintiens que je pense que compte tenu des finances de la Ville, ce n'est pas tout à fait le projet à faire mais ça on l'a déjà dit, même si c'est financé en grande partie par ailleurs.

Sur la restructuration du groupe scolaire, je vois qu'il y a une étude de programmation, mais une étude de programmation ça aurait été intéressant qu'on sache à peu près ce qu'on attend parce que j'ai vu circuler des mots comme écoquartier, après j'ai vu circuler d'autres trucs. Au moment où on fait le débat, ça aurait été intéressant de nous donner un peu plus de contenu sur ça, parce que les gens qu'on paye à faire des études ils ne font des études que sur des orientations qu'on leur donne.

Les éclairages terrains des tennis couverts, alors là c'est un peu comme les rues de Bourg-la-Reine, et l'éclairage à leds. Moi je veux bien qu'on nous dise la Municipalité décide qu'on aura des éclairages pourris parce que ça coûte moins cher. Mais il faut le voter. Les éclairages à leds qu'on a dans la Ville, on a vu une première rue qui est absolument sinistre, et les 2 dernières qui ont été faites on ne peut pas dire que ça soit très chaleureux comme éclairage. On a le droit d'enlaidir la Ville pour faire des économies mais ça mérite qu'on le dise aux Réginaburgiens, qu'on dise l'éclairage coûte trop cher, mais il faut dire combien on paye avant et combien on va payer après, quelles sont les économies. Parce que si c'est pour gagner 200 € et faire des rues moches, c'est juste pas possible. Donc vous pouvez aller voir la rue Le Bouvier qui vient d'être refaite, et la rue du Panorama, et puis ensuite vous allez dans d'autres rues un peu mieux éclairées, plus jolies, et vous verrez la différence. Tout ça pour gagner 3 francs 6 sous, je ne suis pas sûr. Quant à jouer au tennis avec les éclairages à leds tels que ceux qu'on a dans l'éclairage public, je ne parle pas de ceux qu'on a chez nous qu'on peut bricoler, moi je ne suis pas sûr que ça soit bien, il faudrait au moins qu'on ait un équivalent dans une autre commune où les gens qui jouent au tennis soient plutôt contents de jouer dans un éclairage pas très agréable. Les goûts et les couleurs, mais en même temps si c'est juste pour faire des économies il faut le dire. Parce que si vraiment on veut faire des économies, il n'y a pas que l'éclairage dont on peut discuter dans la Ville. Là, on est quand même toujours sur les économies par rapport au budget, et je ne crois pas que ce soit l'économie à mettre des leds dans les tennis qui va sauver le budget de la Ville. Si vraiment vous voulez des sources pour faire des économies, le jour où les services techniques au lieu de rêver à mettre des leds dans les rues commenceront à réfléchir combien coûte l'énergie dans chaque bâtiment, énergie par énergie, au m<sup>2</sup> et au volume au m<sup>3</sup>, et ensuite on discute de pilotage pièce par pièce en fonction de l'occupation notamment dans les écoles, et là on va voir qu'on va gagner un petit peu plus d'argent que sur l'éclairage public. Mais dans la vie, quand on avance des trucs sur « on va gagner de l'argent », il faut le prouver. Je trouve que sur un budget comme celui-ci, parler des leds au tennis me semble dérisoire, c'est mon avis.

Surtout que les températures de couleur ne sont pas agréables. A moins que quelqu'un me dise que la rue du Panorama est une rue jolie, on peut faire la rue du Fontaine Grelot qui est une rue assez jolie, assez agréable à passer le soir quand elle est éclairée. Alors que la rue du Panorama ou alors l'autre rue qu'on a fait au sud de la Ville, Cottages, c'est sinistre, je serais même d'avis qu'on remette de l'argent pour qu'on réhabilite la rue des Cottages qui est devenue un endroit où on n'a pas envie de rester. Je pense que le moral et le bien-vivre à Bourg-la-Reine, l'éclairage en fait partie, notamment l'hiver où les temps d'éclairage sont plus longs que l'été. Voilà ce que je voulais dire sur ce budget.

**M. THELLIEZ :** Une première observation sur le cadre général. Je trouve que cette année il est beaucoup moins précis, beaucoup moins détaillé, qu'il ne l'était l'année précédente. Il portait l'année précédente des informations et certaines analyses que nous n'avons pas cette année.

Globalement, sur la situation financière, vous nous la présentez d'une certaine façon un peu toujours selon la même tactique, c'est-à-dire on gonfle massivement le budget de fonctionnement, sachant évidemment qu'il y aura une partie importante de restes non réalisés, effectivement c'est l'autofinancement, c'est prévu. Ce qu'il y a c'est que vous cet autofinancement se fait dans des proportions qui sont assez importantes. Et on ajoute à ça un peu d'endettement, c'est vrai que vous envisagez d'arriver à 33-34 millions d'endettement, c'est beaucoup, ce n'est pas forcément catastrophique. Le problème c'est pour faire quoi avec cet endettement, s'endetter pour faire quoi ? Ça a déjà été dit un peu précédemment mais je trouve que dans ce que vous nous annoncez pour justifier votre endettement, ce n'est pas une bonne gestion.

En ce qui concerne la situation que vous estimez, vous, bonne pour arriver à un équilibre puisque de toute façon vous êtes obligés de nous présenter un budget équilibré. Il va l'être de la façon dont je viens de le décrire, avec quelques recettes pour lesquelles vous n'y êtes pour rien, ce n'est pas dû à votre bonne gestion, les bases fiscales vont augmenter considérablement, 0,8 pour atteindre 1,3. Le droit de mutation passe cette année de 150 000 € supplémentaires etc., 200 000 € par ci, 75 000 € par là, on reviendra encore un peu plus tard peut-être sur le marché. Donc présenter cela en disant « on réussit en fin de compte notre objectif d'une bonne gestion de la Ville qui arrive à cet équilibre », ce n'est pas mon sentiment.

Vous ne parlez pas d'économies, vous ne parlez pas d'estimations économiques chiffrées, quantitatives, qualitatives ; vous nous parlez au niveau des ressources humaines de la masse salariale d'une hypothétique, d'un chiffre pouvant atteindre les 1,2 %, masse salariale, etc., mais c'est un vœu très pieu mais qui n'est absolument pas plus détaillé dans son objectif, donc c'est facile d'écrire ça, c'est beaucoup plus difficile de nous dire comment vous envisagez d'y arriver. C'est ce que j'aurais aimé trouvé et qui n'y est pas.

Sur l'essentiel, oui effectivement quand on regarde de façon un peu plus sérieuse les chiffres, on s'aperçoit que, on regarde les chapitres et la situation financière de Bourg-la-Reine, on n'est pas très bien, j'ai envie de dire même qu'on serait plutôt un peu mal. Je crois que ça a été dit d'ailleurs précédemment par un autre élu. Les bases fiscales, vous qui nous dites souvent « ah là là ça va mal, ce n'est pas de notre faute », alors que vous gérez la Ville depuis 30 ans, c'est de la faute du gouvernement, cette fois-ci citez le gouvernement parce que les bases fiscales ce n'est pas de votre fait, ce sont des dispositions qui sont gouvernementales, étatiques et vous n'y êtes pour rien. Cependant, on récolte l'argent qui en découle, et tant mieux évidemment.

Rapidement, parce qu'il y aurait beaucoup de choses à dire mais comme on sait très bien que vous nous entendez mais que vous ne nous écoutez pas, ça ne sert pas à grand chose. Les orientations budgétaires, je ne vais pas revenir sur un certain nombre qui ont été dites mais je les résume. C'est celles qu'on retrouve, en l'occurrence, la première que vous indiquez, orientation, maintenir les priorités d'un cadre de vie durable ; solidarité entre Réginauburgiens et les services à rendre à la population, répondre à leurs attentes et niveau des investissements. Je peux prendre 2 exemples. Services à rendre aux Réginauburgiens, il y a 2 problèmes qui sont cruciaux dans notre commune, parfois plus que dans d'autres communes, ce sont les logements et les crèches. Les logements c'est le fiasco, moi j'ai encore en mémoire, ça avait fait d'ailleurs un article dans Bourg-la-Reine Magazine, d'une Réginauburgienne mère d'une petite fille atteinte de 2 pathologies graves, très graves, handicapée, que vous n'avez pas pu

reloger à Bourg-la-Reine. Et la cerise sur le gâteau, c'était que comme son enfant, compte tenu de ses pathologies, bénéficiait d'une dérogation pour laisser son enfant scolarisé à Bourg-la-Reine, vous lui appliquiez les tarifs hors Bourg-la-Reine, il fallait quand même le faire. Ensuite les crèches, effectivement il est question de création, enfin d'extension de la crèche existante à la Faïencerie, on verra. Mais moi j'ai pour mémoire votre dernière décision, on nous propose de créer une crèche privée dans l'ancienne poste, vous vous faites le choix d'une crêperie. Alors, il y a quand même un sacré décalage entre une proposition de crèche qui nous est faite et une crêperie. Ensuite, je pourrais multiplier les exemples mais je ne vais pas perdre mon temps inutilement. Sur le niveau d'investissement, ça a été dit, je vais peut-être être redondant mais vous nous indiquez un certain nombre d'investissement, la place de la Gare, 1 million de plus ; c'est vrai que ce n'est pas parce qu'une partie, même une grande partie sera prise, qu'on bénéficiera de subventions que la partie restant à la charge de la Ville ne doit pas être étudiée avec parcimonie et ne dépenser que là où il faut. Pourquoi je dis ça, parce que au demeurant 1 million de plus pourquoi pas, mais on a tous évoqué les points qui faisaient que les choix qui ont justifié à vos yeux ce million d'augmentation de plus étaient pour le moins discutables. Et puis je pourrais encore citer aussi bien d'autres exemples. Dans ceux que vous nous donnez, il y a un certain nombre de cas qui ne sont pas donnés au niveau du fonctionnement. Moi par exemple, sauf à l'avoir squizé, je ne connais toujours pas le budget de fonctionnement de la médiathèque. Il a peut-être été diffusé, à ce moment-là rappelez-moi à l'ordre et dites-moi à quel moment, dans quel Conseil Municipal ou dans quelle commission. Mais je crois bien pouvoir dire que je ne l'ai toujours pas. Ça a été évoqué en ce qui concerne d'autres investissements. On prévoit un financement, encore sera-t-il assuré, dans certains cas c'est parce qu'il faut bien dire qu'on fait des investissements, il faut bien sortir du chapeau quelque chose. Mais quelle sera, en face du coût de l'investissement, une estimation de ce que sera son budget de fonctionnement, dans bien des cas nous n'en avons pas. Je pourrais encore continuer à prendre la parole et citer un certain nombre d'exemples et vous faire part d'un certain nombre de mécontentements, on verra quels seront les grands choix budgétaires, quelles seront au moment du budget les priorités et les choix budgétaires que vous opérerez.

**M. BONAZZI :** Je m'excuse du retard qui était juste lié à un transport tout à fait bizarre. Je vais être court sur les sujets du DOB, d'abord je souscris à ce qui a été dit, je l'ai entendu puisque ce sont des sujets méthodologiques qu'on a déjà évoqués et en commission et entre nous précédemment. J'insiste sur une chose que j'ai dite aussi en commission, et que je dis année après année mais on a l'habitude de se répéter ici, sur la grosse partie du fonctionnement qui est le personnel, la Ville, depuis que je suis conseiller municipal ça fait déjà quelques années, les missions de la Ville changent parce que la configuration des collectivités change. Et on ne nous a jamais parlé de l'adaptation des équipes et des coûts aux missions. Ça c'est un point qui me paraît important. C'est-à-dire qu'il y a le territoire, il y a la municipalisation, il y a des choses, ce que fait la Ville n'est pas la même chose année après année et pourtant on est dans une continuité de personnels, de coûts, etc., tout ce qu'on nous dit c'est qu'on essaie de maintenir la masse salariale en luttant contre une dérive qui n'est pas si naturelle que ça, qui serait une dérive haussière parce que les personnes vieillissent. Il y a quand même une question que je pose systématiquement qui est : quelle est l'allocation des personnes et des budgets correspondants aux missions, et ça devrait être mis dans ce débat-là. Deuxièmement, je voudrais juste faire un point parce que je crois, pour l'avoir entendu aussi dans des commissions précédentes, le sujet du Plan Pluriannuel d'Investissement, le problème il n'est pas dans la compétence des services, il est clairement dans une volonté puisque les services, si on leur demande et je crois ne pas me tromper, ils sauraient le faire. Il suffirait de leur demander et de se donner comme objectif au lendemain de ce DOB, de dire que dans un an il y aura un DOB et il faudra que ce jour-là soit présenté un Plan Pluriannuel. Donc les gens savent le faire, la question n'est pas la compétence, la question est celle d'une volonté politique de le présenter à nous-mêmes et dernière nous à la population. Et ça importe aussi de faire cela parce qu'à l'évidence il y a une densification, il pousse des immeubles dans la Ville partout, quand on augmente le taux d'endettement on se prive de possibilités futures, et il est presque évident aussi, on y reviendra dans les questions écrites, mais qu'il y aura besoin d'équipements pour servir comme vous le dites de façon constante la population qui va grandir puisque les m<sup>2</sup> habitables sont en croissance dans la Ville.

**Monsieur le Maire :** Monsieur RUPP je vous donne la parole et éventuellement je compléterai si nécessaire.

**M. RUPP :** Quelques éléments de réponse. D'abord je vais répondre à un point de Madame THIBAUT qui dit que l'endettement de la ville de Bourg-la-Reine va atteindre un niveau jamais atteint. Je voudrais lui dire que c'est inexact. Quand on prend le niveau d'endettement en 2011, il est de 33 600 000. Quand je dis que nous allons vers un plafond d'endettement de 33-34 millions d'euros, je ne pense pas qu'on dépasse ce plafond, donc cette affirmation n'est pas exacte. Quant au sujet qui a été assez récurrent, évoqué sur le Programme Pluriannuel des équipements, je pense qu'on vous a présenté une liste très détaillée des investissements, des récurrents et des nouveaux équipements projetés.

Pour Monsieur THELLIEZ, vous nous dites qu'on ne parle pas d'économies mais, alors je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre, je vais vous citer 2 postes. Par exemple quand je vous dis que les charges à caractère général, qu'on était l'année dernière à 6 300 000 € et qu'on se projette cette année de rester à cette somme, c'est donc bien qu'on envisage de réaliser des économies puisqu'on va repartir sur un budget identique qui ne sera pas actualisé. Sur les dépenses de personnel, quand on vous dit qu'on va les maintenir au budget de l'année dernière, maximum avoir 1 % d'évolution c'est donc qu'il y a un manifestement des gains de productivité qui seront effectués au niveau de l'ensemble du personnel. Je rappelle que l'année dernière, la décision que nous avons prise de transférer le ménage des bâtiments communaux à des entreprises nous a fait gagner 220 000 € en année pleine. C'est par des mesures de ce type qu'on réussit à éviter justement l'évolution naturelle de la masse salariale, qui serait plutôt à 2-2,5 % que contenue à 1, voire moins de 1 %. Vous nous dites « j'aimerais voir apparaître de nouveaux services pour les Réginauburgiens », vous citez les crèches. Il me semble que tout à l'heure, dans le compte rendu des décisions qu'on vous a présenté une étude qui va être lancée sur la crèche Le Cœur, qui vous le savez va disparaître et va être transformée par un équipement plus vaste, donc on va là augmenter nos capacités en crèche. Je rappelle que l'on va en avoir une deuxième cette année, augmentation de nos capacités en crèche est au niveau des crèches départementales qui vont être municipalisées, sauf que le Département ces dernières années n'a pas remplacé tous ses personnels et qu'aujourd'hui nous on va pouvoir pourvoir des postes vacants et renforcer les effectifs présents dans nos crèches départementales. Quant aux subventions, j'en ai beaucoup entendu parler disant ce n'est pas parce que vous avez des subventions importantes qu'il faut malgré tout dépenser. Je note quand même un certain satisfecit, en tout cas une certaine reconnaissance sur l'importance des subventions que nous avons été chercher. Je remercie Monsieur le Maire parce qu'il en est à l'origine très personnelle sur en particulier le CAEL et la place de la Gare où effectivement nous atteignons des montants de subventions tout à fait excellents, il faut bien le reconnaître.

Sur la question de Monsieur LETTRON, sur le coût de fonctionnement du CAEL, ça je ne suis pas en capacité de vous réduire aujourd'hui mais je pense que c'est quelque chose qui pourra être établi, pour l'instant le marché n'est même pas attribué, enfin sur les questions de chauffage je ne peux pas vous répondre sur le CAEL, je n'ai pas regardé la problématique du chauffage et des économies d'énergie au niveau du CAEL. Je laisse d'autres personnes répondre, moi je ne sais pas répondre sur ce plan-là.

Et puis je voulais ajouter un point, je ne l'ai pas fait tout à l'heure, je vais le faire maintenant, je tenais à remercier Monsieur Fred LOUIZI, notre directeur financier, qui vient d'arriver, qui, il faut le dire en peu de temps, alors qu'il n'a pas d'adjoint, son adjoint est également parti, a dû faire un énorme travail sur le Débat d'Orientation Budgétaire, sur la préparation budgétaire, sur le compte administratif. Je tiens à le remercier et surtout, la Ville a la satisfaction de connaître un directeur de service qui, je puis le dire moi qui travaille avec lui très régulièrement, maîtrise l'analyse financière, maîtrise complètement la M14, et ce sera une vraie bénédiction pour nous dans les années à venir pour les tâches que nous aurons à effectuer dans le domaine financier ; le débat financier est loin d'être terminé, certains l'évoquaient. Oui, la ville de Bourg-la-Reine a subi de lourdes ponctions ces dernières années, la situation de difficulté n'est pas terminée, et on va devoir travailler sur les années à venir pour faire face à cette situation, donc un grand merci à vous Fred.

**Monsieur le Maire :** Peut-être quelques points complémentaires mais ce sont vraiment des points de détail. Pour les droits de mutation, ils sont inférieurs à ceux qui seront touchés en 2017, vous allez le voir

puisqu'on touche à peu près 1,8 million donc ce qui est proposé est inférieur, c'est plus que le budget mais c'est inférieur au résultat.

Pour le chauffage du CAEL, je crois qu'on a largement évoqué que c'était à la fois du gaz et de l'énergie solaire, vous le savez.

Pour ce qui est de l'éclairage par leds, il se trouve que j'habite dans une rue où il y a des éclairages par leds, je n'ai eu que des félicitations des habitants.

Et enfin, pour la comparaison avec les villes, je ne comprends pas bien parce que les villes alentours sont notre environnement. J'ai regardé effectivement la strate des villes de 20 000 habitants, je trouve le Puy-en-Velay, qu'est-ce qu'on a à voir avec les dentelles du Puy ? J'ai vu Lunéville, qu'est-ce qu'on a à voir avec les bergamotes de Lunéville ? Ou avec les vachettes de Dax ? Donc vraiment je ne comprends pas pourquoi on veut se comparer à ces villes-là. (*intervention d'un conseiller hors micro*) Oui mais attendez, nous sommes pragmatiques, on sait où on est, on a les mêmes problèmes que nos villes voisines, je ne vois pas ce qu'on a comme problème comparable avec les villes qu'on vient de voir. Si les théoriciens veulent faire des comparaisons sur les chiffres, ça n'a jamais fait avancer le pragmatisme.

Il est donc pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 et nous passons au point n° 3 de l'ordre du jour qui concerne les classes Environnement et la participation familiale correspondante pour l'année scolaire 2017/2018 et je donne la parole à Madame LANGLAIS.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

**Rapporteur : Maryse LANGLAIS**

### **3. Approbation de l'autorisation de départ en Classes Environnement et des participations familiales correspondantes pour l'année scolaire 2017/2018**

*Madame LANGLAIS présente le rapport*

*Il est envisagé pour l'année scolaire 2017/2018, sept départs en classe d'environnement : 3 classes de CP et 1 classe de CP/CE1 de l'école élémentaire République, 2 classes de CM2 de l'école élémentaire Pierre Loti ainsi qu'une 1 classe de grande section de l'école maternelle Etienne Thieulin-La Faïencerie.*

*Les trois classes de CP et la classe de CP/CE1 de l'école République effectueront un séjour du 13 au 18 mai 2018, en Normandie, sur « la découverte du poney et de la nature » d'une durée **de 6 jours (5 nuitées)**. Ce départ concerne 111 élèves et 4 enseignants assistés éventuellement d'un encadrant supplémentaire en cas d'enfant nécessitant un accompagnement spécifique.*

*Les deux classes de CM2 de Pierre Loti partiront du 25 au 30 mars 2018 en Normandie, pour un séjour sur « le cinéma » d'une durée de **6 jours (5 nuitées)** qui concernerait 54 élèves, et 2 enseignants.*

*A la demande de la directrice de l'école maternelle de la Faïencerie qui souhaitait qu'une classe de Grande Section puisse vivre deux journées sans parents, il est prévu qu'une classe parte sous sa responsabilité pour un séjour d'une durée de **2 jours (1 nuitée)**, les 11 et 12 juin 2018. Ce départ concernerait 27 élèves, encadrés de 2 enseignants et d'un accompagnateur. Les périodes retenues pour ces départs couvrent les semaines souhaitées par les enseignants. Le budget réservé à ces besoins est estimé à **72 180 euros TTC** pour les trois lots.*

*Le marché à procédure adaptée de prestation de service à conclure pour l'organisation de ces classes d'environnement a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence, paru le 3 octobre 2017 sur la plateforme Klekoon, et s'est décomposé en **3 lots distincts**. La Ville a reçu plusieurs offres par lot.*

*L'offre du prestataire ODCVL a été jugée la plus avantageuse pour les lots 1 et 2 au regard de son offre de prix (classée en premier) et de sa valeur technique. La prestation comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les frais de personnel pour l'encadrement des enfants et les activités.*

*Concernant le lot n°3, relatif à l'organisation d'un séjour en fin d'année scolaire 2017/2018 pour 27 élèves de grande section de l'école maternelle La Faïencerie, les propositions reçues n'ayant pas été jugées satisfaisantes au regard des besoins correspondant à cette tranche d'âges, il a été possible de relancer un marché négocié.*

*Le prestataire retenu pour le lot 3 est « Le poney club des Terrasses, à Mont-Saint-Sulpice (89). Les deux jours d'activités sont ciblés sur la ferme, les animaux, et les activités en lien avec le thème.*

Il est rappelé que le départ en classe d'environnement est décidé par la Ville qui en assure le cofinancement avec les familles.

Il est donc demandé aux familles dont les enfants partent en classe Environnement, une participation aux frais de séjour en fonction de leurs ressources financières.

La participation financière de la famille est donc calculée en fonction du quotient familial et sur la base du coût réel du séjour, ce dernier dépendant du projet pédagogique des enseignants, de la durée du séjour et du programme d'activités.

Il est proposé au Conseil Municipal le principe d'une grille des participations familiales calculées sur la base d'un taux de participation appliqué au coût du séjour, allant de 11% pour les quotients inférieurs à 244 euros à 66% du coût du séjour pour les quotients supérieurs à 1477 euros ainsi qu'un tarif hors commune fixé à 80% du coût du séjour.

			<b>Ecole République Coût/séjour/enfant(6 j) 399,00 €</b>	<b>Ecole Pierre Loti Coût/séjour/enfant(6 j) 439,50 €</b>	<b>Ecole Coût/séjour/enfant (2 j) 154 €</b>
Quotient familial		Part familiale (en %)	Participation familiale (en €)		
A	Moins de 244 €	11	43,89	48,35	16,94
B	De 244 € à 346 €	16	63,84	70,32	24,64
C	De plus de 346 € à 449 €	21	83,79	92,30	32,34
D	De plus de 449 € à 552 €	26	103,74	114,27	40,04
E	De plus de 552 € à 654 €	31	123,69	136,25	47,74
F	De plus de 654 € à 758 €	36	143,64	158,22	55,44
G	De plus de 758 € à 861 €	41	163,59	180,20	63,14
H	De plus de 861 € à 964 €	46	183,54	202,17	70,84
I	De plus de 964 € à 1067 €	51	203,49	224,15	78,54
J	De plus de 1067 € à 1169 €	56	223,44	246,12	86,24
K	De plus de 1169 € à 1272 €	59	235,41	259,31	90,86
L	De plus de 1272 € à 1375 €	61	243,39	268,10	93,94



	€				
M	De plus de 1375 € à 1477 €	64	255,36	281,28	98,56
N	Plus de 1477 €	66	263,34	290,07	101,64
	Hors commune	80	319,20	351,60	123,20

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le départ de trois classes de CP et 1 classe de CP/CE1 de l'école République, de deux classes de CM2 de l'école Pierre Loti et d'une classe de Grande section de l'école maternelle Etienne Thieulin-La Faïencerie en classes environnement, au titre de l'année scolaire 2017/2018
- d'approuver la grille des participations financières familiales calculées à partir du coût des séjours.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? Monsieur FORTIN, Madame GUENEE et Monsieur LETTRON.

**M. FORTIN** : J'ai une question qui n'est pas vraiment liée au point, mais qui est liée aux affaires scolaires. C'est parce que je suis un peu inquiet, à la commission des affaires scolaires de décembre, on avait décidé la création d'une commission crèche pour les attributions des crèches et on avait décidé qu'il fallait qu'on se voit rapidement, on est mi-février et on ne s'est toujours pas vus. Je ne sais pas pourquoi. Ça devait être prêt pour le forum petite enfance.

**MME GUENEE** : Moi, je n'ai pas pu être présente malheureusement à la réunion de la commission des affaires sociales et scolaires, donc je voulais juste rappeler qu'il faut remercier les enseignants qui prennent en charge les enfants, ce n'est pas toujours facile pour eux et je crois que c'est une chance quand les enseignants font cette démarche. La question que je pose, puisque ça fait plusieurs années que je suis dans cette commission lors de la mandature précédente, il y a la question des tarifs mais il y a aussi la question tout simplement que aucun enfant ne soit exclu pour des raisons financières. Donc je pense qu'en général la réponse est que tout est fait mais comme je n'étais pas en commission je la repose cette année de nouveau. Après je crois que mes collègues souhaiteraient, et je serais assez d'accord, qu'il y ait une homogénéisation des coûts des parents, même s'il y avait des différences. Mais bon, ça demanderait sans doute de la pédagogie auprès des parents puisque les tarifs sont un petit peu différents au niveau du coût réel. Mais je pense que ce serait possible malgré tout puisque les fourchettes sont quand même assez étroites et que les différences ne sont pas très importantes. L'autre solution qui serait de ne pas dire quels sont les vrais coûts, qui a été évoquée, ça me paraît peut-être compliqué dans la mesure où les citoyens aiment bien savoir le fond des choses. La possibilité d'avoir un tarif homogène me semble pouvoir passer uniquement par une acceptation des parents et de la pédagogie auprès d'eux.

**M. LETTON** : En général je ne fais pas tellement de remarques sur ces points mais la découverte du poney et la nature, par expérience personnelle, moi je souhaite que les parents de cette école soient vraiment informés de ce qui va se passer pendant ces 6 jours parce que la pratique du poney ce n'est pas quelque chose de si simple que ça et les dangers existent réellement. Mon intervention n'est pas une intervention contre la Municipalité, mais je pense que des séjours de cette nature c'est assez différent de tout ce qu'on a eu jusqu'à présent. Des accidents en poney ça existe, donc il faut vraiment que les parents soient bien informés de comment va se dérouler ce séjour, me semble-t-il. Que personne ne vienne dire après coup qu'il ne savait pas.

**Monsieur le Maire** : Quelques questions pour Madame LANGLAIS, puis une question concernant les crèches pour Madame KHALED.

**MME LANGLAIS** : Alors je vais répondre à Madame GUENEE. Remercier les enseignants c'est ce que je fais systématiquement en conseil d'école, quand je présente le résultat des appels d'offres que nous faisons pour le départ des classes transplantées, il est bien évident que c'est grâce à leur dévouement, leur volonté d'accompagner leurs élèves que ces voyages peuvent se faire. Aucun enfant n'est exclu bien

évidemment, c'est notre volonté, et les enseignants savent cibler les familles en difficulté. Donc nous les rencontrons et nous leur proposons des aides financières dans le cadre du programme de la réussite éducative. Jusqu'à présent, aucun enfant n'a été exclu, sauf motif très particulier et très confidentiel de famille. En ce qui concerne l'homogénéisation du coût des enfants, on applique la règle du quotient familial comme pour l'ensemble des prestations de la Ville. Alors effectivement nous avons des coûts qui ne sont pas homogènes par séjour parce que, par définition, les projets pédagogiques sont différents. Ces projets sont validés par l'Education nationale et donc ça dépend du projet, du corps enseignant.

Pour répondre à Monsieur LETTRON, effectivement, la découverte du poney nature c'est souvent un thème qui est choisi en classe de CP, ce qui est le cas à République puisqu'on a des enfants qui ont 6 ans. Les parents sont informés, je les ai informés lors du dernier conseil d'école de République qui a eu lieu le 16 janvier. Donc on est rentrés un petit peu dans le détail du séjour, sur le plan pédagogique, sur le plan éducatif, et ces projets ont reçu l'adhésion de l'Inspection de l'Education nationale. Ce projet est fait par les enseignants. En ce qui concerne les dangers, il faut savoir que les 4 enseignants accompagnent le groupe, et sur place il y a toujours animateurs qui sont dédiés au centre, qui sont là également pour assurer le bon déroulé du séjour. Je rajoute enfin que c'est une tradition à Bourg-la-Reine qui avait été initiée par Monsieur CHEVREAU et qu'on perpétue, c'est-à-dire que chaque élu, au sein de la commission des affaires scolaires et sociales, se rend sur place systématiquement pour se rendre compte des conditions de sécurité, de l'accueil, faire en sorte que tout se passe bien. Nous avons eu parfois des remarques que nous avons fait remonter, aussi bien de la part des enseignants que des enfants, que de l'observation qui a été faite par les élus qui se sont rendus sur place.

**Monsieur le Maire** : Un complément sur les crèches, Madame KHALED.

**MME KHALED** : Effectivement, j'avais annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur la réforme des critères d'admission en crèche, je ne sais plus à quelle commission, fin 2017. Je comprends tout à fait votre question. Rassurez-vous, le groupe de travail va débiter. Le problème c'est qu'effectivement, mais je l'avais annoncé dès la commission, que pour aboutir cette année ça demandait un nombre de réunions important puisque c'est assez complexe. Et donc, ça demandait de nous réunir à un rythme assez cadencé et très fréquent. Et en fait, ce qu'on avait sous-estimé c'est l'impact de la municipalisation des crèches sur le service ; il y a 2 choses essentiellement. C'est que d'une part, la municipalisation entraîne une signature à nouveau de tous les contrats avec les familles des crèches départementales, puisqu'ils changent de contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et sur la fin 2017 il y a énormément de familles qui ont demandé à rencontrer le service pour se faire expliciter au cas par cas les nouvelles modalités. Donc ça, ça a énormément impacté le service petite enfance. Et la deuxième chose, c'est aussi la priorité qu'on a souhaité donner au travail de recrutement, puisque Daniel RUPP vous l'a mentionné tout à l'heure, on a trouvé une situation où il y avait des postes qui n'étaient pas pourvus et donc postes non pourvus ça veut dire berceaux non ouverts. Donc on a vraiment axé nos efforts à la fin de l'année et en ce début d'année sur le recrutement. Et tout simplement on a un peu différé le groupe de travail parce que l'équipe vraiment était beaucoup trop impactée et tendue en termes de rythmes sur ce dossier-là. Donc on laisse passer un peu la vague de la municipalisation et on va démarrer le groupe de travail. Concrètement, ça sera une mise en œuvre de nouveaux critères d'admission, non pas pour la commission 2018 mais pour la commission 2019. Donc ça sera annoncé en début d'année 2019 et je pense que c'est vraiment très très important. Il nous faut aussi un peu de sérénité pour y travailler, ça demande un gros travail de préparation de la part des services. Je vous demande un peu de compréhension par rapport à ça, il n'y a pas d'autres raisons que cet impact de charge de travail.

**Monsieur le Maire** : Je propose de passer au vote pour autoriser le départ des 3 classes telles qu'elles ont été citées et d'approuver la grille des participations financières familiales qui ont été présentées.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants: 33

**UNANIMITE**

**Monsieur le Maire** : Je passe au point 4 qui concerne la modification des modalités tarifaires de location des salles municipales. Monsieur ANCELIN, s'il vous plaît.

#### **CULTURE, EVENEMENTIEL**

**Rapporteur : Monsieur Philippe ANCELIN**

#### **4. Approbation de la modification des modalités tarifaires de location des salles municipales**

*Monsieur ANCELIN présente le rapport*

*Il est décidé de ne pas réévaluer les tarifs de locations des salles municipales ouvertes à la location en 2018. En revanche, il apparaît indispensable de procéder à certains réaménagements dans la tarification proposée jusqu'ici :*

##### **Concernant le Théâtre de l'Agoreine :**

- sont désormais ouvertes les mêmes catégories pour les "commune" et les "hors commune",
- est instauré un tarif moindre "jours supplémentaires" si l'événement couvre plus d'une journée tout en maintenant le même prix pour la journée de manifestation et pour une éventuelle journée de montage / répétition puisque les coûts de fonctionnement demeurent les mêmes quoi qu'il se passe dans l'espace, et les équipes techniques et régie sont toujours très sollicitées pendant les phases préparatoires,
- est appliqué un pourcentage d'augmentation en fonction des catégories d'utilisateurs, soit :
- Associations hors commune = + 50% des tarifs "Associations de Bourg-la-Reine"
- Entreprises hors commune = + 50% des tarifs "Entreprises de Bourg-la-Reine"
- le Théâtre ne fonctionnant désormais qu'avec un régisseur général, pour toute organisation réclamant le renfort d'un technicien supplémentaire, la rémunération de celui-ci sera à la charge de l'organisateur.
- la déclaration d'embauche de l'intermittent, son bulletin de salaire, le versement de sa rémunération et des charges sociales induites seront assurés par le Service Événementiel, et les sommes versées refacturées à l'organisateur.
- sur tous les événements organisés dans l'Agoreine, ERP de type L de 3<sup>e</sup> catégorie, la présence d'un SSIAP assurant la sécurité incendie du bâtiment, des biens et des personnes est obligatoire. Ce service, fourni par la Ville, sera refacturé à l'organisateur sur la base de 28 € de l'heure.

##### **En ce qui concerne l'Espace des Colonnes :**

- il est proposé d'instaurer désormais un tarif 1<sup>ère</sup> journée d'occupation et un tarif de 10 % inférieur pour les jours suivants.
- la 1/2 journée est fixée à 60 % du prix de la journée complète, sachant qu'une occupation d'une 1/2 journée bloque l'espace pour la journée entière si l'on tient compte de temps de démontage, de nettoyage et de réinstallation.

##### **Pour la Villa Saint-Cyr, il est proposé de simplifier les tarifs existants :**

- en distinguant toujours les entreprises et syndicats des associations et particuliers, de la Ville et hors commune, mais en ne conservant, à l'intérieur de ces catégories, que les tarifs "semaine" allant du lundi au vendredi 16 heures et les tarifs "week-end et jours fériés" - ce qui supprime le tarif intermédiaire de "veille de week-end ou jour férié",
- en prévoyant un tarif week-end pour les salles du 1<sup>er</sup> étage qui n'existait pas jusqu'ici,
- en instituant un tarif dégressif global en fonction du nombre de salles réservées et à partir de 3 salles louées.
- en appliquant un pourcentage d'augmentation en fonction des catégories d'utilisateurs, soit :
- Associations et particuliers hors commune = + 20 % du tarif "Associations et particuliers de Bourg-la-Reine"
- Entreprises et Syndics de la Ville = + 30 % du tarif "Associations de Bourg-la-Reine"
- Entreprises et Syndics Hors BIR = + 40 % du tarif "Associations de Bourg-la-Reine"

*Enfin, et comme cela existait auparavant, il est proposé de rétablir un tarif pour le personnel communal de - 50 %, sachant que cela concerne surtout la location des petites salles (Tribunes et/ou Familles).*

*Les tableaux tarifaires tenant compte de ces diverses modifications sont joints au présent rapport.*

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications des modalités tarifaires de location des espaces municipaux ci-dessus proposées, sachant que leur entrée en vigueur doit intervenir au 1er mars 2018.*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? Monsieur HERTZ.

**M. HERTZ** : Le tableau de tarification qui nous est présenté est passablement complexe mais il est explicite et clair. Les retouches portées aux tarifs n'appellent pas de critiques. D'autre part, il me paraît sain d'afficher dans ces tarifs les coûts de revient des différentes salles. Enfin l'apparition de forfaits demi-journée, là où il n'y avait que des forfaits à la journée, est une bonne chose.

Ma première question est la suivante : Ne serait-il pas possible d'aller un peu plus loin dans cette segmentation ? En effet il est assez fréquent qu'une salle soit réservée pour un après-midi, puis pour une soirée du même jour par une autre association. Plutôt qu'un forfait demi-journée, ne serait-il pas préférable d'avoir un forfait « tiers de journée » valable pour la matinée, l'après-midi et la soirée ? Avec évidemment une tarification plus faible que celle de la demi-journée.

J'en viens à ma deuxième question. Lors de la commission « culture, sports, événementiel », Monsieur ANCELIN vous avez « expliqué que la gratuité est la règle pour nombre d'associations dès lors qu'elles ont un but d'intérêt général, que leurs prestations, ateliers, cours, soient eux-mêmes dispensés gratuitement et que leur siège social soit basé à Bourg-la-Reine. Ce qui précisez-vous concerne aujourd'hui la très grande majorité des associations. »

Or ces derniers mois, je connais au moins 3 associations répondant a priori aux critères évoqués, auxquelles on a demandé de payer leur location. Doit-on comprendre qu'il s'agissait d'un problème d'interprétation de la part des services ? Si non, peut-on avoir la liste des associations pour lesquelles la gratuité est la règle et celles pour lesquelles ce n'est pas le cas ? Mais ne serait-il pas plus simple d'adopter une règle analogue à celle qu'applique la commune de Sceaux ? Je lis : « Jusqu'à 23 heures, la mise à disposition des locaux est gratuite pour les associations Scéennes à but non lucratif et/ou pour des associations organisant des manifestations d'intérêt local à but désintéressé ». J'ajoute qu'elle est payante dans les autres cas et en cas de dépassement d'horaire. Cette formulation me paraît plus simple et moins sujette à interprétation que la règle que vous avez évoquée, où la notion de « but d'intérêt général » est assez imprécise. J'ajoute que j'ai essayé de trouver un sens précis à « intérêt général », il y en a effectivement un dans le Code des Impôts mais c'est à peu près tout.

**MME MAURICE** : Je voulais juste abonder dans le sens de l'intervention de Monsieur HERTZ en tant que participante à la commission. J'ai informé les personnes de l'équipe une nouvelle dynamique et on m'a rétorqué notamment que cette information était fausse. Donc j'aimerais savoir aujourd'hui en Conseil quelle est la véritable information.

**M. ANCELIN** : Non mais déjà en ce qui concerne le coût des salles, effectivement c'était joint dans le document qui a été fourni à la commission, et on voyait bien, dans les différentes salles de la Ville qu'il y avait des salles notamment comme Dolto ou comme Kessel dont le rapport pour les finances de la Ville était extrêmement faible compte tenu de leur occupation récurrente par les associations.

**M. FORTIN** : La question qui se pose c'est, il y a des associations qui disent qu'elles ont payé des locations de salles sur les derniers mois, on peut citer, il y a plusieurs associations de Bourg-la-Reine qui ont payé. Donc la question maintenant c'est est-ce que les associations doivent payer ou pas leurs locations de salles ? Elle est aussi simple que ça la question. Qui doit payer et qui n'a pas à payer ?

**M. ANCELIN** : De toute façon, il y a une gratuité qui est accordée pour toutes les associations de Bourg-la-Reine une fois par an, pour notamment leurs assemblées générales. Après, il y a effectivement des salles pour lesquelles il peut y avoir une location si ce sont des manifestations qui sont hors de leurs activités habituelles, comme éventuellement des animations festives qui peuvent ne pas rentrer dans le cadre habituel de leurs activités.

**Monsieur le Maire** : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modalités tarifaires. Je propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 33

Pour : 24

Contre : 8 (M. HERTZ, Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M.

THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. LOREC)

Abstention : 1 (M. LETTRON)

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Françoise SHOELLER**

### **5. Approbation de la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique**

*Madame SHOELLER présente le rapport*

*Après la signature de la Convention des Maires en 2009, puis la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2010, la démarche de la Ville en faveur du développement durable s'est concrétisée en 2013 par la mise en place d'un certain nombre d'orientations stratégiques et de mesures concrètes regroupées au sein d'un Agenda 21.*

*Dès 2012, le Conseil municipal avait approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE), à hauteur de 20 % du coût d'achat TTC, pour un montant d'aide plafonné à 300 €. Cette aide communale s'inscrivait ainsi dans le cadre de l'orientation stratégique n° 5 de l'Agenda 21 : « Favoriser l'accessibilité de la ville pour tous ». Ainsi, de 2012 à 2016, plus de 100 personnes ont bénéficié de la subvention accordée par la Ville pour l'acquisition d'un VAE. En mars 2017, ce dispositif a été suspendu au profit de la nouvelle prime nationale proposée par l'État.*

*De mars 2017 au 31 janvier 2018, le financement mis en place par l'État s'est substitué à l'aide locale. A compter du 1er février 2018, le décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants impose les conditions suivantes :*

- le dispositif sera réservé à toute personne morale dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle,*
- cette aide ne pourra être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par la collectivité locale.*

*De plus, le montant de l'aide instituée à l'article D. 251-2 du décret complète le montant de l'aide allouée par la collectivité locale sans jamais lui être supérieur et ne peut avoir effet de porter le cumul des deux aides au-delà du plus faible des deux montants suivants :*

- 20 % du coût d'acquisition toutes taxes comprises,*
- 200 euros.*

*La commune souhaitant poursuivre le soutien à ce mode de déplacement, il est donc proposé d'instituer un nouveau système local d'aide. Ce nouveau dispositif prend en compte d'une part les évolutions réglementaires précitées et d'autre part l'implication de la ville à compter du 1er janvier 2018 au sein du réseau Vélib', service de location de vélos en libre-service. Ce service proposé aux réginaburgiens à compter du mois de mars 2018 devrait permettre de répondre ponctuellement à des nécessités de déplacement en vélos, à Bourg-la-Reine, vers les communes alentour, voire en direction de Paris. La contribution de la ville s'élèvera annuellement à 10 000 € par an et par station Vélib.*

*Compte tenu de ces éléments, les modalités de soutien de la ville de Bourg-la-Reine pour l'achat d'un vélo à assistance électrique sont proposées comme suit : aide de 10% du montant TTC, plafonnée à 100 €.*

*Ce dispositif est proposé pour une période d'un an (du 1er mars 2018 au 1er mars 2019), dans la limite du budget voté à cet effet, et fera l'objet d'une éventuelle reconduction selon, d'une part, l'évaluation faite au terme de cette année d'expérimentation et d'autre part, selon les conditions proposées par l'État. La gestion de ce dispositif sera assurée conformément aux critères définis dans le règlement joint au présent rapport.*

*Il est demandé d'approuver l'instauration de cette subvention et de donner l'autorisation à M. le Maire pour accorder des aides dans le cadre des dispositions du règlement précité.*

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON, Madame GUENEE et Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît. Monsieur LETTRON.

**M. LETTRON :** Je voulais juste dire que là sur ce point, on est bien d'accord, on ne vote que le dispositif pour l'achat des vélos ? Parce que dans votre présentation, vous avez inclus Vélib et moi j'ai des avis différents sur les 2 sujets. Donc, qu'on soit bien d'accord, que là-dessus. Ça ne vaut pas acceptation des 10 000 € par an pour Vélib ?

**MME SCHOELLER :** Non, c'est déjà passé ça. C'était un rappel simplement pour faire le point sur l'ensemble des propositions.

**M. LETTRON :** Moi je vous fais un petit rappel à Autolib, les 6 places boulevard Carnot, samedi toute la journée les voitures n'ont pas bougé.

**MME SCHOELLER :** Mais ce matin il n'y en avait pas une seule.

**M. LETTRON :** Elles ne bougent que la semaine, pas le week-end.

**MME GUENEE :** Sur le fond, en tant qu'élue écologiste, je devrais être favorable à toute mesure qui permette à des personnes d'utiliser des vélos électriques plutôt que leur voiture. Mais contrairement à ce qui a été dit dans le compte-rendu de la commission, je m'interroge sur les modalités, non pas comme c'est écrit, je m'interroge sur la cible visée par le critère de non imposition défini par l'Etat et de la pertinence de son application à Bourg-la-Reine. Il n'est pas question de son application à Bourg-la-Reine spécifiquement. D'une façon générale, je m'interroge sur le caractère restrictif de cette aide qui ne doit toucher que les personnes non imposables. Alors évidemment, moi je suis pour qu'on aide les personnes les plus en difficulté. Mais dans ce cas particulier, les vélos coûtant très chers, ce que j'ai exprimé au moment de la commission, c'est que je crains que malheureusement cette aide qui est un budget assez important de 200 € quand on a un budget très modeste, ça reste faible si le coût des vélos reste toujours à 1 500 ou 1 800 €. Comme on m'a dit en commission, ça n'a pas baissé tant que ça depuis quelques années. Je voudrais quand même clarifier, je suis bien sûr pour des aides aux personnes les plus modestes, mais je crains que s'il n'y a qu'elles qui puissent bénéficier, elles soient très peu nombreuses parce que malgré tout, le coût reste très élevé. Ça c'est le choix de l'Etat, que la Mairie a décidé de suivre. Je pense que cette subvention devrait toucher un public plus large que les personnes les plus modestes parce que, je le crains, finalement assez peu de personnes pourront se permettre d'acheter un vélo. Donc les 300 € c'était mieux. Il m'a été répondu que parfois les personnes non imposables avaient des revenus élevés mais je pense que ce n'est pas la majorité et que effectivement les personnes non imposables ont des possibilités financières faibles. La Mairie a décidé de suivre ce qu'a proposé l'Etat mais rien ne l'empêchait de faire quelque chose en son propre nom, complètement déconnectée comme elle l'avait fait précédemment, en choisissant un rapport subvention et cible le plus judicieux possible pour que ça puisse être efficace et que ça puisse intéresser un grand nombre de personnes. Donc c'est pour un an, j'ai entendu que finalement ce serait pour un an et qu'on verrait après. Peut-être que je me trompe et que ce sera un grand succès, je le souhaite, mais je suis un peu sceptique.

**M. THELLIEZ :** Je suis effectivement moi aussi très sceptique sur la pertinence de cette disposition et je le suis davantage après avoir dans mon entourage demandé à des utilisateurs de vélos si effectivement ils utilisaient leurs véhicules, leurs vélos en l'occurrence, pour se rendre dans les communes environnantes, voire à Paris comme ça nous a été indiqué. La réponse a été évidemment non. Donc il y a un dispositif

d'Etat, nous sur le plan local, je suis très sceptique sur ce dispositif d'Etat, on n'est pas obligés d'y coller, et notamment ça représente un budget pour lequel je ne suis pas du tout certain qu'il soit utilisé à bon escient pour les raisons que je viens d'indiquer.

**MME SCHOELLER** : Moi, Madame GUENEE, je vais tout à fait dans votre sens mais c'est un peu le chat qui se mord la queue. Malheureusement, on est obligés de suivre les dispositifs de l'Etat et pour pouvoir disposer de l'aide de l'Etat il faut prendre des personnes non imposables dans l'année précédant l'achat. Donc on ne peut pas faire autrement, si on veut les aider, que de suivre les dispositifs de l'Etat.

**Monsieur le Maire** : C'est l'interprétation. On peut par ailleurs donner plein de subventions, mais c'est autre chose.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 33

Pour : 27

Contre : 2 (M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. LOREC)

Abstentions : 4 (M. HERTZ, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN)

On passe maintenant à la revalorisation de taxes et redevances funéraires, Madame SCHOELLER s'il vous plaît.

## **CITOYENNETE ET POPULATION**

**Rapporteur : Françoise SCHOELLER**

### **6. Approbation de la revalorisation de taxes et redevances funéraires**

*Madame SCHOELLER présente le rapport*

*L'augmentation des coûts d'entretien du cimetière et des travaux de reprise de concessions conduisent à l'application d'une augmentation de 2 %, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, des taxes et redevances funéraires suivants :*

<b>Taxes et redevances funéraires</b>	<b>Tarifs au 01/04/2017</b>	<b>Tarifs au 01/03/2018</b>
<i>Taxe d'inhumation (par cercueil, reliquaire, urne)</i>	75 €	77 €
<i>Taxe de convoi (par cercueil)</i>	41 €	42 €
<i>Redevance d'occupation journalière du caveau provisoire en forfait 3 jours (maximum 3 mois)</i>	17,50 € + 3,30 € par jour d'occupation supplémentaire	18 € + 3,40 € par jour d'occupation supplémentaire

*En revanche, la taxe de retard de convois, mise en place le 01/04/2017, ne sera pas revalorisée en 2018. Seuls 2 convois se sont vus appliquer cette taxe en 2017, pour des retards inférieurs à une heure. L'effet dissuasif souhaité lors de l'instauration de cette taxe a permis d'améliorer très nettement la fluidité des convois.*

*Il est rappelé qu'en matière de taxes et redevances, seul le Conseil Municipal est habilité à décider de leur augmentation.*

*Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la revalorisation tarifaire des taxes et redevances funéraires précitées.*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON, Madame MAURICE.

**M. LETTRON** : Je rappelle juste que, une présentation comme celle qui a été faite pour les salles, la location des salles, aurait été tout à fait bienvenue, ça aurait permis de comparer ce que paient les citoyens et ce que coûte le service. Sachant que pour ma part, je suis fondamentalement pour que ce service soit gratuit, je pense que tout ça est assez scandaleux que les gens soient obligés de payer pour enterrer leurs morts en République. Et donc l'augmentation de 2 %, moi je ne la trouve pas fondée dans la mesure où le coût de la vie, et notamment si je regarde les salaires et les pensions, on a plutôt tendance, les pensions des retraités ont été diminués et les salaires n'augmentent pas à la hauteur des augmentations proposées. Et comme je n'ai pas les coûts réels et la participation, pour ma part je suis opposé aux 2 % proposés.

**MME MAURICE** : Je partage le point de vue de Monsieur LETTRON. Je voudrais juste poser une question. J'ai l'impression qu'on augmente ces taxes tous les ans, (*hors micro*) ce n'est donc pas une impression. Je trouve quand même que sur ce type de, je ne sais pas comment appeler ça, de moments de vie, c'est assez mal venu et je ne sais pas si la gratuité est faisable, avec votre efficace gestion vous le saurez sans doute mieux que moi. Mais je trouve quand même que d'augmenter ça tous les ans, je ne vois pas ni le service rendu supplémentaire, il existe peut-être, et c'est toujours aussi choquant.

**MME SCHOLLER** : Tout d'abord, ce que je voudrais dire c'est que l'aide sociale de l'état civil permet quand même pour les personnes en difficulté de payer les enterrements. Ça, il y a toujours une réserve et même au niveau du CCAS aussi peut être envisagée une aide en cas de nécessité. Que d'autre part, le coût de dépense annuelle du cimetière est de 150 000 €, dont 110 000 € de frais de personnel, et que les recettes ne représentent que 70 000 €. Je n'ai pas les comparaisons d'autres communes mais je sais qu'on est dans la moyenne faible d'augmentation et nous pratiquons des prix raisonnables.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 33

Pour : 24

Contre : 9 (M. HERTZ, Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M.LETTRON, M. THELLIEZ , M. THELLIEZ pour M . LOREC)

Abstention : 0

Nous passons à l'urbanisme, et notamment nous allons parler d'une garantie d'emprunt pour des contrats de la Caisse des Dépôts et Consignations, contractés par la société Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition en VEFR de 2 logements PLAI dans l'immeuble sis à Bourg-la-Reine 4, rue Brun. Madame SPIERS.

## **URBANISME**

**Rapporteur : Isabelle SPIERS**

### **7. Approbation de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n° 71493 de la Caisse des Dépôts et Consignations contracté par la société Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition en VEFR de 2 logements PLAI dans l'immeuble sis à Bourg-la-Reine 4, rue Brun**

*Madame SPIERS présente le rapport*

*La SCA foncière d'Habitat et Humanisme a réalisé un programme d'acquisition en VEFR (vente en l'état futur à rénover) de 2 logements locatifs sociaux PLAI (prêt locatif à usage social), de type T1, dans l'immeuble faisant l'objet d'une restructuration au 4, rue Brun à Bourg-la-Reine.*

*A l'origine, le projet concernait l'acquisition de 3 logements PLAI de type T1 dans cet immeuble. Cependant, en raison de problèmes de remontées d'humidité dans la dalle pour un des logements, apparus lors de la visite avant la vente, et susceptibles de porter atteinte à la pérennité ce logement, Habitat et Humanisme a renoncé à l'acquisition de celui-ci,*

*Cette société a sollicité l'octroi de la garantie à 100 % de la commune pour le capital et les intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition de deux logements, dont le coût global s'élève à 242 547 € TTC, sur la base du contrat de prêt signé, comportant une ligne de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :*

*- un prêt PLAI, d'un montant de 45 000 €, d'une durée de 30 ans, au taux du Livret A - 0,2 %, soit 0,55 %.*



Par délibération en date du 15 avril 2015, le conseil municipal avait décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € par logement pour la réalisation de cette opération.

Cette opération de logements sociaux contribuera à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et à la mixité sociale sur la commune, dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat communautaire et de ceux de la ville en matière de logement.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 100%, pour le prêt n° 71493 susvisé, de 45 000 € souscrit par la SCA foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition de 2 logements PLAI dans l'immeuble réhabilité sis 4, rue Brun à Bourg-la-Reine.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants: 33

**UNANIMITE**

Nous allons maintenant parler de la convention d'études relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTGaz dans le cadre de la construction du CAEL, Madame SPIERS.

## **TRAVAUX**

**Rapporteur : Isabelle SPIERS**

### **8. Approbation de la convention d'études relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTGaz dans le cadre de la construction du CAEL à Bourg-la-Reine**

*Madame SPIERS présente le rapport*

#### **1- Préambule et contexte**

*GRTGaz dispose d'un réseau de transport de gaz naturel passant par la rue de Fontenay*

*La ville projette la construction d'un Centre Socio-culturel à Bourg-la-Reine, dans les bandes d'effets létaux des ouvrages de GRTGaz (dans un périmètre inférieur à 300m).*

*Lors de la délivrance du Permis de Construire la société GRTGaz a analysé la compatibilité de l'implantation d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) à proximité d'un tel ouvrage. Elle a finalement considéré que la mise en œuvre de mesures compensatoires rendrait la canalisation acceptable dans son environnement.*

*A cet effet, elle a demandé la ville de lui faire étudier les mesures de protection à mettre en œuvre sur les ouvrages Gaz dans cette emprise.*

#### **2- Objet de la convention**

*Ces études permettront :*

*De préciser les mesures à mettre en place sur les ouvrages de GRTGaz ;*

*D'évaluer la faisabilité, le coût et le délai de ces mesures ;*

*D'établir une proposition technique et financière engageante, qui sera contractualisée dans le cadre de la convention Travaux.*

*A l'issue de la réalisation des études, objet de la présente convention, la ville et GRTGaz signeront une convention de Travaux distincte de la présente convention en vue de définir les modalités techniques et financières de réalisation des travaux. Les travaux devront être terminés avant l'ouverture de l'ERP.*

#### **3- Prix et Conditions de Paiement**

*Le prix des études, objet de la Convention, est de 15 000 € HT.*

*A titre indicatif, une première approche estimative de GRTGaz pour la mise en œuvre de protections mécaniques des 124ml (mètres linéaires) de canalisations concernées est de 168 000 € HT.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver le projet de convention d'études relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTGaz dans le cadre de la construction CAEL entre la Commune de Bourg-la-Reine et GRTGaz*
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer cette convention.*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur HERTZ, Monsieur BONAZZI, Monsieur LETTRON. Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

**M. HERTZ** : Madame SPIERS l'a indiqué, on a discuté en commission du problème indirect que posait cette affaire, dans la mesure où la canalisation de gaz suit la rue de Fontenay et la rue de Bièvre. Or, s'il est sage de voir ce qu'il faut faire pour protéger le CAEL, il y a néanmoins actuellement 3 groupes scolaires, une grande surface, voire 2 d'ailleurs avec l'Intermarché, qui sont sur ce trajet. Donc il y a un petit côté gribouille dans cette histoire, puisqu'on va regarder ce qui se passe au droit du CAEL, je ne sais plus quelle est la distance de chaque côté, mais on a des groupes scolaires qui sont également exposés et qui sont juste à côté de la rue, ceux-là ils ne sont même pas protégés par des barrières d'immeubles ; c'est la même chose quasiment pour le Carrefour et c'est la même chose pour l'Intermarché. Alors évidemment, s'il fallait payer tout ça, ça serait scandaleux au niveau des finances mais néanmoins c'est choquant dans la mesure où on pourrait s'attendre à ce que ce soit le gaz lui-même qui prenne en charge ce type d'études et de travaux.

**M. LETTRON** : J'en rajoute une couche, GRTGaz se défausse sur la commune de sa responsabilité d'avoir des canalisations sécurisées. Ça c'est déjà un premier point ; ce qui d'ailleurs ne fait pas baisser le prix du gaz. Et l'autre chose, c'est que sur ce réseau, on va mettre 70 ans, 100 ans, pour que toute la longueur soit faite morceau par morceau, c'est-à-dire petite rustine par petite rustine. Enfin au-delà de savoir s'il faut payer ou pas, on est quand même dans un monde de grands malades. Heureusement qu'on n'a pas fait ça pour les canalisations en fonte cassante. Vous vous rappelez qu'à Bourg-la-Reine, de la fonte cassante il y en a eu et il y en a eu des tonnes. On n'attendait pas qu'il y ait quelqu'un qui fasse des travaux, on disait telle rue va être refaite et c'était à la charge de GDF. Et là, que cette loi dise qu'il faut renforcer les canalisations, pourquoi pas. On s'aperçoit que les énergies fossiles peuvent être dangereuses, c'est intéressant. Mais autant faire des travaux rue par rue, vous voyez c'est un peu comme si à Bourg-la-Reine on changeait l'éclairage public, on ne changeait qu'une lanterne dans une rue, c'est un peu comme ça. Enfin moi je trouve ça lamentable, je ne sais pas où va le service public mais s'il faut attendre qu'on construise des bâtiments neufs pour que la sécurité sur les réseaux soit faite, on est mal barrés quand même.

**M. BONAZZI** : Je souscris parfaitement à ce qui vient d'être dit. Je rajoute une question. On nous demande d'approuver un paiement, et si on dit non ?

**Monsieur le Maire** : Si on dit non, nous ne serons pas conformes aux normes et puis on ne pourra pas construire le CAEL.

**M. BONAZZI** : A quoi bon nous demander d'approuver quelque chose où le choix est entre oui et oui ?

**Monsieur le Maire** : Parce qu'on parle de financements. Nous aussi nous déplorons ce type d'agissements, on n'a pas nous-mêmes compris. Par ailleurs, par contre, quand une nouvelle norme apparaît, on ne peut pas tout mettre au même moment aux nouvelles normes, c'est simplement impossible.

**M. LETTRON** : Monsieur le Maire, sur ce coup-là, moi qui ait travaillé sur les réseaux à une époque, je peux vous dire que là ce qui est demandé c'est une hérésie du point de vue technique ! Parce que sur une conduite, on va faire combien, 124 mètres, vous vous rendez compte, sur une cana qui est longue. En fait, on va protéger mécaniquement une partie de la canalisation, on va ouvrir, on va refermer, et puis si jamais il y a un bâtiment dans 5 ans, 300 mètres plus loin, on va refaire la même chose et entre les 2. Non mais, donc soit c'est vraiment dangereux,

**Monsieur le Maire** : Aujourd'hui on nous demande de protéger ces bâtiments parce que c'est un ERP. Bon, on ne va pas faire refaire toute la rue pour autant, déjà on ne comprend pas effectivement pourquoi...

**M. LETTRON** : Je ne demande pas que ce soit la Ville qui refasse la rue, je trouve inadmissible que l'on

sorte une norme et que cette norme oblige à faire ce qu'on appelle des rustines sur la canalisation. Qu'il y ait une norme qui dise au fur et à mesure qu'il y ait des bâtiments neufs on change une canalisation dans sa totalité pourquoi pas, mais je trouve aberrant que ce soit à la charge de la commune, qui déjà paye le bâtiment et qui en plus renforce les réseaux gaz aux alentours du bâtiment construit. C'est une hérésie. Mais une fois qu'on a dit ça, on va voter pour, sinon on n'aura pas le CAEL, ce qui est débile. (*hors micro*)

**Monsieur le Maire** : Non mais attendez, c'est une norme qu'on fait appliquer, on le regrette profondément.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants:33

Pour : 24

Contre : 3 (M. BONAZZI, M. THELLIEZ, M. THELLIEZ pour M. LOREC)

Abstention : 6 (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN)

Nous passons maintenant à un autre sujet important de ce Conseil Municipal qui concerne la Délégation de Service Public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du marché aux comestibles de la Ville. Je passe la parole à Monsieur RUPP.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Rapporteur : Daniel RUPP**

### **9. Approbation de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du marché aux comestibles de la ville de Bourg-la-Reine**

*Monsieur RUPP présente le rapport*

*Le présent rapport de synthèse présente les principales informations ayant trait à la procédure de passation de la délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du marché aux comestibles de la Ville de Bourg-la-Reine. Il précède la délibération ayant pour objet le choix du délégataire de service public, l'approbation de la convention de délégation de service public et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer cette convention.*

#### **Rappel du contexte et de la procédure**

*Par convention de délégation de service public (traité de concession) signée le 7 juillet 2009, la Ville a confié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 la gestion du marché public d'approvisionnement comprenant notamment la charge et le monopole de perception des droits des places, de déchargement et autres taxes dues par les usagers ainsi que le service général du marché d'approvisionnement à la Société «Les Fils de Madame Géraud» (sis 27, boulevard de la République, à Livry-Gargan, 93190).*

*Cette convention prenant fin le 31 mars 2018, des études ont été menées par la Ville et ses services afin de déterminer le devenir du service public, et l'intérêt de conclure un nouveau contrat de délégation de service public a, à cette occasion, été démontré.*

*Une consultation a ainsi été lancée pour la passation d'un contrat de délégation du service public du marché public aux comestibles.*

*La Ville, après avis favorable du Comité technique rendu le 20 avril 2017 et de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 19 juin 2017, a décidé, par une délibération en date du 30 juin 2017 de confier la gestion, l'exploitation et l'entretien du marché aux comestibles par une nouvelle convention de délégation de service public.*

*Dans le cadre de cette procédure de délégation de service public, la Ville a procédé à l'insertion d'un avis*

de concession au BOAMP et dans le journal « Le Parisien » :

- BOAMP : annonce n°17-100962 publiée le 13 juillet 2017 ;
- « Le Parisien » : annonce publiée le 13 juillet 2017.

La consultation a été engagée conformément à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, ainsi qu'aux articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), sous la forme d'une procédure restreinte « simplifiée », le montant du contrat étant inférieur au seuil prévu à l'article 10 du décret précité du 1<sup>er</sup> février 2016.

La consultation s'est donc organisée en 2 temps, d'abord avec le dépôt des candidatures puis des offres.

La date limite de remise des plis (candidatures) a été fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 17 heures.

La Commission de délégation de service public (CDSP) a ouvert les plis lors de sa réunion du 7 septembre 2017. Après avoir sollicité des compléments auprès des candidats, elle s'est à nouveau réunie pour analyser les candidatures le 14 septembre 2017.

Une invitation à retirer les documents de la consultation et à déposer une offre a ensuite été adressée aux candidats retenus pour une durée de huit années à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018..

La date limite de réception des offres initiales a été fixée au lundi 27 novembre 2017 à 17 heures.

Trois opérateurs, MANDON, DADOUN et LA SOCIETE DES FILS DE MADAME GERAUD, ont déposé une offre avant la date limite, offres qui ont été ouvertes lors de la réunion de la CDSP en date du 29 novembre 2017.

La CDSP s'est à nouveau réunie le 19 décembre 2017 pour procéder à l'analyse des offres initiales.

A l'issue de cette analyse, celle-ci a rendu un avis favorable sur les trois offres remises et a ainsi proposé à l'autorité habilitée à signer la convention, en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, d'engager des négociations avec les trois candidats ayant déposé une offre.

Par courrier en date du 21 décembre 2017, les trois sociétés ont été invitées à participer à une phase de négociation.

Dans le cadre des négociations, plusieurs échanges ont eu lieu à la suite de la remise des offres initiales. Deux réunions de négociation ont été organisées avec chacun des soumissionnaires, afin que soient précisées et optimisées leurs offres.

Les offres finales ont ensuite été remises, avant la date limite fixée au 23 janvier 2018, puis analysées.

A l'issue de cette analyse, l'offre proposée par la société MANDON est apparue comme la meilleure offre au regard des exigences de la Ville et des critères de sélection définis dans le cahier des charges.

Aux termes de ces négociations, Monsieur le Maire de la Ville de Bourg-la-Reine a donc décidé de soumettre au Conseil Municipal le choix définitif de l'attributaire pressenti, la société MANDON, qui a présenté une offre très satisfaisante au regard des critères de sélection des offres.

### **Analyse des offres après négociations**

Le rapport de l'exécutif, joint avec le présent document à la convocation à la séance du Conseil du 12

*février prochain, présente plus précisément, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT les motifs du choix du candidat retenu ainsi que l'économie générale du projet de convention de délégation de service public proposé au Conseil.*

### **Principales caractéristiques de l'offre de l'attributaire proposé au choix du Conseil Municipal**

*Au vu de l'analyse conduite, il apparaît que l'offre proposée par la société MANDON constitue la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base des critères de sélection définis dans les documents de la consultation et est ainsi à même de remplir au mieux les objectifs de la Ville.*

*De manière synthétique, il convient de noter que :*

#### **Au niveau technique**

**Le montant total des investissements et travaux se monte à 468 174,26€ HT et comprend :**

*la peinture des murs intérieurs, des poteaux et des SAS d'entrée pour une somme de 23 700€*

*la peinture du flocage (plafond) pour une somme de 9 300€*

*la lasure des poutres pour une somme de 6 400€*

*le changement des portes intérieures pour une somme de 83 455€*

*la peinture des grilles d'accès au marché pour une somme de 8 000€*

*l'amélioration de la sonorisation actuelle pour une somme de 6 300€*

*la réfection des sanitaires pour une somme de 22 133€*

*la vérification et changement des carreaux de carrelage abîmés et fêlés pour une somme de 4 800€*

*la mise aux normes des éléments de sécurité incendie pour une somme de 3 800€*

*la création du local poubelles pour une somme de 180 000€*

*le remplacement de l'éclairage existant par un éclairage LED sur l'ensemble du marché pour une somme de 22 946€*

*Pour l'amélioration des espaces de convivialité, une enveloppe de 15 000€*

*l'achat d'une balayeuse/laveuse autotractée munie d'une mono brosse et d'un nettoyeur industriel haute pression pour une somme de 12 800€ HT*

*Pour la gestion des déchets, une enveloppe de 22 060,26€ HT pour l'achat de matériel*

*Pour le marché du dimanche, le matériel nécessaire au déroulement du marché et à l'installation des commerçants (notamment les toiles, bâches, pannes, piquets et douilles) pour la somme de 43 880€ HT.*

*Pour la perception des droits de place, l'achat de deux (2) terminaux de perception électroniques pour un montant de 3 600€ HT.*

*La société MANDON est le candidat qui présente l'offre la plus satisfaisante pour la Ville.*

*Concernant les travaux obligatoires, précisés dans le cahier des charges, les prestations proposées par les candidats MANDON et GERAUD répondent au mieux aux attentes de la ville, qualitativement et financièrement. La société DADOUN présente des devis de montants largement supérieurs à ceux des deux autres candidats.*

*La société MANDON est la seule à avoir proposé des travaux supplémentaires chiffrés (éclairage en LED et amélioration des espaces de convivialité) retenus par la ville.*

*La société MANDON propose des installations spécifiques de qualité pour le marché de dimanche, contrairement à GERAUD qui laisse aux commerçants le soin d'apporter leur propre matériel et de l'installer.*

### **Au niveau économique**

*La société MANDON est le seul candidat à autofinancer ses investissements et travaux.*

*La société MANDON est le candidat qui propose le montant de redevances le plus élevé pour la ville. Sur la durée totale de la délégation, les redevances versées à la Ville s'élèvent à 1 944 106€, ce qui représente un gain de 72 445€ par rapport à l'offre de GERAUD et de 589 001,93€ par rapport à DADOUN.*

*La société MANDON propose de nombreuses prestations en matière de communication et d'animation comprises dans ses frais de siège, qui sont payantes chez les autres candidats.*

### **Autres éléments à approuver**

*Le projet de contrat négocié avec la société MANDON comporte des éléments financiers qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver.*

*Le délégataire versera à la Ville :*

*une redevance pour occupation du domaine public, d'un montant annuel de 1.500 € ;*

*une redevance « déchets » (au titre de l'enlèvement et du traitement des déchets du marché), d'un montant annuel de 30.000 € HT ;*

*une redevance d'intéressement au titre de l'exploitation commerciale du marché, composée d'une part fixe d'un montant de 199.613 € HT (montant qui sera diminué de 14.822 € HT lorsque le local déchet sera livré) et d'une part variable égale à 2% des droits de place HT des marchés (estimé à 8 489€) ;*

#### **Ces montants sont actualisables chaque année.**

*une redevance « tarifs fluides », correspondant au remboursement des frais d'eau et d'électricité payés par la Ville, fixée chaque année par le Conseil municipal en fonction des consommations.*

*Par ailleurs, le délégataire devra être autorisé à percevoir auprès des commerçants :*

*une redevance « animation », au titre de la participation de chaque commerçant aux actions d'animation et de dynamisation conduites par le délégataire, dont le montant sera validé chaque année par le Conseil municipal.*

*une redevance « déchets », au titre de la participation de chaque commerçant à l'enlèvement et au traitement des déchets du marché, dont le montant sera validé chaque année par le Conseil municipal ;*

*une redevance « tarifs fluides », au titre de la participation de chaque commerçant aux charges d'eau et d'électricité des parties communes, dont le montant sera validé chaque année par le Conseil municipal.*

### **Synthèse**

*En conclusion, Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de décider :*

*- d'attribuer la délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du marché aux*

comestibles de la Ville de Bourg-la-Reine, à la société MANDON ;

- d'approuver le projet de convention délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du marché aux comestibles de la Ville de Bourg-la-Reine, et ses annexes, joints à la présente ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de délégation de service public et ses annexes ci-jointes ainsi que tous actes y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Etant précisé qu'ont été transmis aux élus au moins 15 jours avant la réunion du Conseil les documents suivants :

- le procès-verbal et le rapport de la commission de délégation de service public relatif à l'examen des candidatures ;
- le procès-verbal et le rapport de la commission de délégation de service public relatif à l'examen des offres ;
- le rapport de l'exécutif, établi en application des dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT ;
- le projet de contrat de délégation de service public mis au point avec la société MANDON, accompagné de ses annexes.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Monsieur VAN PRADELLES, Madame MAURICE, Monsieur THELLIEZ, Monsieur BONAZZI, Madame THIBAUT, et Monsieur HERTZ. Madame MAURICE s'il vous plaît.

**MME MAURICE** : J'ai une question à poser concernant la redevance animation. Je trouve que le travail réalisé par la société, le placeur, je ne sais plus comment l'appeler, anciennement GERAUD et bientôt MANDON, pour moi l'animation ça fait partie de ce que ce type de mandataire doit offrir et il ne doit pas le refacturer aux autres commerçants. Souvent d'ailleurs les lots qui sont offerts ou les choses qui sont en jeu viennent déjà demander leur participation aux commerçants. Donc je trouve que ça c'est un plus qui devrait faire partie de son boulot et qu'il ne soit pas obligé de refacturer tout ce qu'il fait à chaque fois qu'il le fait, ça me semblerait normal. Par ailleurs, j'ai bien noté que nous avons fait des économies, je vais peut-être laisser Madame THIBAUT développer, mais j'en déduis que sur les 8 années passées nous aurions pu économiser 1,3 million.

**MME THIBAUT** : Nous rappelons notre désaccord sur le choix d'une exploitation du marché via une DSP, préférant une exploitation en régie pour 2 raisons : une meilleure maîtrise de la gestion et des économies financières que vous aviez vous-mêmes signalées dans un rapport comparatif.

Cela étant puisque notre avis n'a pas été retenu, nous apprécions le changement de délégataire qui s'accompagnera d'une hausse substantielle de la redevance versée à la Ville, qui passera de quelques 80 000 € à plus de 230 000 €, ce qui conforte nos critiques exprimées chaque année du trop grand bénéfice engrangé chaque année par le délégataire précédent au détriment de notre Ville et de ses contribuables.

**M. HERTZ** : D'abord, je salue la qualité du dossier. C'est un dossier qui est très complet et qui est intéressant, même si la qualité d'un dossier ne se mesure pas à son poids. La question que je voudrais poser est la suivante. Quand on regarde les prix et les coûts, on s'aperçoit que MANDON est vraiment nettement moins cher que les 2 autres. J'ai quand même une expérience dans le passé des appels d'offres, et je sais que le moins disant au niveau financier, il y a quelques fois des prix à payer pour ça. J'aimerais savoir, dans le cadre de la société MANDON, si les services de la Mairie ou Monsieur RUPP ont une idée de la façon dont MANDON arrive à avoir des prix aussi bas, sur quoi va-t-il économiser pendant 8 ans ? Est-ce que c'est sur les frais d'entretien ? Est-ce que c'est sur le personnel ? J'ai vu qu'il y a une quote-part un peu plus faible pour le siège, mais je pense que c'est loin d'épuiser le sujet. Apparemment en lisant le dossier, on a l'impression que MANDON fait des efforts pour élargir sa sphère d'activité, ce qui est assez logique. Mais est-ce qu'on a évalué ce qui se passerait si jamais le délégataire faisait faillite ; qu'est-ce qui est prévu dans le contrat si la société est allée un peu trop loin et ne peut pas tenir ses engagements, en particulier sur le plan financier.

**M. THELLIEZ :** L'analyse et la conclusion de cette situation, c'est ce que nous disons depuis au moins 4 ans que je suis là, c'est que la gestion de ce marché est rentable. C'est vrai aussi, je m'associe à la qualité du dossier qui nous a été présenté. Et j'aimerais cependant faire une remarque, je pense que la durée de 8 ans me paraît être un petit peu trop longue.

**M. BONAZZI :** Je suis désolé mais parlant en dernier je vais un peu me répéter. Effectivement, le premier élément, étant donné que c'est la même équipe qui a pendant des années défendu une situation précédente dont nous disions que c'était un mauvais achat public, la même équipe vient nous dire « Euréka on a découvert la concurrence et on a découvert un nouveau prestataire », un petit peu de modestie dans la présentation, au moins sur le passé mais comme ce sont les mêmes sur le présent, aurait été bienvenue. Le manque à gagner pour la commune de 1,3 million est supérieur à ça en vérité puisque ce qu'on nous dit aussi c'est qu'on en aura plus pour moins cher. Donc non seulement on avait un mauvais service cher, maintenant on va avoir un meilleur service moins cher. Ça veut dire qu'on a doublement mal acheté dans le passé, et ce n'est pas simplement une seule tranche de temps, puisque sauf erreur de ma part, les frères ou je ne sais pas quoi de la veuve GERAUD sont là depuis bien longtemps. Deuxièmement, ça a été aussi dit, si la concurrence a du bon, je regrette la durée de 8 ans parce que la concurrence elle a d'autant plus d'efficacité qu'elle est renouvelée. Et alors, à défaut d'avoir changé le temps parce que là on est partis de la durée, je vous pose la question des clauses de pénalité. Parce que quand on est collés avec quelqu'un dans un marché de 8 ans, si le prestataire ne fait pas ce qui est écrit au marché, qu'est-ce qu'on a à part nos yeux pour pleurer, pour lutter contre éventuellement son non-respect du contrat ? Il y a le pire qui est d'être failli, mais avant d'être failli, on peut aussi ne pas respecter pas seulement la redevance qu'il nous doit, parce que ça on saura compter, mais les prestations au fil du temps.

**M. VAN PRADELLES :** Juste quelques mots pour me réjouir de cet excellent résultat pour la Ville. D'abord je voudrais remercier Daniel RUPP qui m'a associé à ce très beau dossier et aux entretiens de sélection avec les 3 entreprises postulantes. Et je voulais féliciter aussi les services, Damien RICHARD, Vasher RASSE, pour leur excellent travail sur ce dossier si sensible pour notre Ville, pour sa vitalité commerciale et aussi pour ses finances.

Alors oui c'est vrai, l'opposition a raison, l'équilibre financier de la délégation n'était pas satisfaisant ces dernières années, un marché bien géré par un très bon professionnel mais trop de bénéfices pour le délégataire, pas assez de redevances pour la Ville, et un niveau de reporting pas toujours satisfaisant. Mais en 2008, la mise en concurrence avait débouché sur une seule offre recevable, remise par le délégataire sortant. Alors, vive la concurrence qui cette fois a joué à plein, grâce à un cahier des charges très bien ficelé qui a pu donner le sentiment aux postulants que l'appel à concurrence était réellement ouvert. Vive la concurrence, aujourd'hui c'est une excellente affaire que nous faisons avec ce niveau de redevance, que nous promet une entreprise qui a de solides garanties et qui est aussi qualifiée que le délégataire sortant pour exploiter ce beau et grand marché. La société MANDON propose la meilleure redevance des 3 candidats et un niveau de redevance qui était élevé dès la remise des offres, il n'y a pas eu de surenchères par la suite de la part de cette entreprise, qui ne s'est pas lancée comme d'autres dans une course à l'échalote et qui dès le début avait remis une offre très compétitive. Personnellement j'ai assisté à la première audition des responsables de cette entreprise, ils m'ont fait l'impression de parfaitement connaître leur métier, ils ont d'ailleurs de très solides références. Ils sont notamment les créateurs du système des poteaux métalliques emboîtables utilisés pour les marchés parisiens démontables. C'est ce système qui pourra être employé pour le marché du dimanche rue Roeckel. Sur les travaux à réaliser le compte y est, une enveloppe financière est donnée par l'entreprise qui s'engage, si cette enveloppe n'est pas entièrement consommée, à reverser le reliquat dans la redevance. C'est la seule entreprise qui s'y est engagée ainsi, et ça a été repris au contrat. Au final, une redevance qui est la plus élevée des 3 candidats ; un dossier technique tout à fait satisfaisant, au moins aussi bon que le délégataire sortant ; et enfin le sentiment que nous avons à faire à un bon professionnel avec qui ce sera peut-être plus facile de travailler avec davantage de transparence et de reporting. Voilà 3 excellentes raisons qui me font penser que nous faisons le bon choix en prenant pour 8 ans la société MANDON.



**Monsieur le Maire** : Monsieur RUPP, quelques éléments de réponse s'il vous plaît.

**M. RUPP** : Pour Madame MAURICE, sa question sur la redevance animation. Alors sur la redevance animation, il faut que vous sachiez qu'il y en a une aujourd'hui et que ce sont les commerçants qui payent pour faire de la publicité. Même les commerçants sont demandeurs de payer de la publicité et de se regrouper pour pouvoir payer de la publicité pour pouvoir développer le marché. Et les commerçants, ce budget au fond qui est le budget des commerçants, c'est aussi eux qui en décident l'usage en commission de marchés. Rien n'est fait pour ce marché sans l'accord des commerçants pour son usage. On va parler des tarifs tout à l'heure, vous allez voir que la redevance animation va passer de 34 centimes à 44 centimes. Je rappelle que les commerçants ont donné un avis favorable en commission de marchés à cette évolution de tarif parce qu'ils considèrent que ce marché doit être davantage valorisé, qu'il faut développer les actions d'animation et de communication pour le conforter. Ils sont très demandeurs de ce type d'action.

Sur la question de la régie, on a déjà eu le débat, je ne reviens pas dessus. Mais franchement les résultats qu'on obtient aujourd'hui par cette mise en concurrence me confortent que c'était le bon choix et que jamais nous n'aurions eu toutes les compétences techniques en interne pour développer l'ensemble des actions, qui ont été proposées d'ailleurs par les différents candidats.

Pour répondre à la question de Monsieur HERTZ du moins disant, je voudrais tout d'abord rappeler une chose, c'est que cette société MANDON elle n'est pas inconnue, elle travaille à côté de Bourg-la-Reine, elle gère le marché de Sceaux, elle gère le marché du Plessis-Robinson. Donc Monsieur Damien RICHARD a appelé ses collègues, manageurs du commerce, sur ces 2 communes, d'après ce qui a été dit à Monsieur Damien RICHARD ce gestionnaire donne entière satisfaction. Vous savez qu'on a aussi le projet de réaliser un marché bio le dimanche matin à Bourg-la-Reine, et que ce marché bio existe à Sceaux et que c'est la société MANDON qui le gère. Si cette société ne remplissait pas ses obligations, mais là donc je vous renvoie au contrat où on peut tout à fait dénoncer ce contrat pour faute s'il s'agit de faute grave. Il y a une page de pénalités qui est prévue, vous l'avez dans le contrat, si le délégataire ne remplissait pas ses obligations, on a la possibilité d'appliquer ces pénalités.

Sur la durée trop longue évoquée par Monsieur THELLIEZ, c'est celle qu'on a choisie compte tenu des investissements. C'est elle aussi qui nous permet, plus vous étalez la durée, plus vous pouvez bénéficier d'une redevance plus importante. Je n'ai jamais caché que la collectivité souhaitait majorer sa redevance pour abonder ses finances locales. Je pense que j'ai répondu à vos questions.

**Monsieur le Maire** : Avant de passer au vote pour cette délégation, je m'associe bien volontiers à tous les remerciements et félicitations qui ont été donnés, notamment aux élus, pilotés par Monsieur RUPP, Monsieur VAN PRADELLES et l'équipe administrative pilotée par Monsieur Damien RICHARD. Nous en sommes très satisfaits.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants: 33

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour M. FORTIN)

Nous passons au point suivant qui concerne les droits de place sur le marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine et les droits à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **10. Approbation des droits de place sur le marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018**

*Monsieur RUPP présente le rapport*

*Conformément à la convention d'affermage des droits de place sur le marché d'approvisionnement qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018, il est proposé d'approuver les tarifs, redevance et taxe applicables au*

marché d'approvisionnement de la Ville de Bourg-la-Reine ci-après.

En application de l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles et plus particulièrement la FNSCMF, ont été dûment saisies pour avis.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, les droits de place du marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine ainsi que la redevance animation et la taxe sur les ordures ménagères, sont fixés selon la grille des tarifs suivante (en euros Hors Taxes) :

	<b>Tarif 2017</b>	<b>Tarif 2018</b>
<b>Marché du mercredi et du samedi</b>		
<b>Places découvertes</b>		
<i>Le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale, pour une profondeur maximale de 2m</i>		
<i>pour chacun des 8 premiers mètres</i>	0,65	0,66
<i>pour chaque mètre supplémentaire</i>	1,02	1,04
<b>place couverte de 2m de façade et 2m de profondeur</b>		
<i>la 1ère</i>	2,39	2,43
<i>la 2ème</i>	2,85	2,89
<i>la 3ème</i>	3,52	3,57
<i>la 4ème</i>	4,49	4,56
<i>chacune des suivantes</i>	6,18	6,27
<b>places formant encoignure</b>		
<i>supplément</i>	1,97	2
<b>commerçants non abonnés</b>		
<i>supplément par mètre linéaire de façade marchande couvert ou non</i>	0,68	0,75
<b>matériel supplémentaire</b>		
<i>tables ou retour, l'unité</i>	0,92	0,93
<i>tréteau, l'unité</i>	0,36	0,37
<b>droit de stationnement et déchargement</b>		
<i>par véhicule jusqu'à 2T en charge</i>	1,22	1,24
<i>par véhicule de plus de 2T en charge</i>	1,77	1,8
<b>taxe de nettoyage</b>		
<i>par m<sup>2</sup> de surface occupée</i>	0,31	0,32
<i>ou par m<sup>2</sup> de façade marchande</i>	0,56	0,57
<b>droit de resserre</b>		
<i>pour matériel des commerçants laissé en permanence dans le marché, par m linéaire ou par objet, par jour</i>	0,21	0,21
<b>redevance animation</b>		
<i>par mètre linéaire de façade marchande (max 15m) par</i>	0,34	0,44

<i>séance</i>		
<b>taxe sur les ordures ménagères (par mètre linéaire de façade marchande)</b>	0	0,28
<b>tarif fluides (par mètre linéaire)</b>	0	0
<b>Marché du dimanche</b>		
<b>Places découvertes</b>		
<i>Le mètre linéaire de façade marchande</i>	0	3,21
<b>redevance animation</b>		
<i>par commerçant et par jour de séance</i>	0	2

Les tarifs et redevance actualisés ont été présentés pour avis à la commission des commerçants du marché le 26 janvier 2018. Les nouveaux tarifs et taxe seront présentés lors de la commission du 7 février 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des droits de place, redevance et taxe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur HERTZ.

**M. HERTZ** : Les augmentations, certes il y a l'augmentation la plus élevée en valeur relative c'est celle de l'animation, mais il y a quand même pas mal d'augmentations dans le reste du tableau, y compris des augmentations qui dépassent 5 %. Est-ce qu'on a une idée aujourd'hui de l'impact sur un commerçant moyen du marché, de ces augmentations ? Parce que à vue de nez comme ça, je ne sais pas comment se décompose leur panier de redevance mais j'ai l'impression que ça dépasse nettement 2 %.

**M. RUPP** : Sur les hausses tarifaires, les principaux tarifs qui augmentent c'est pour les non-abonnés par mètre linéaire de façade on passe de 68 centimes à 75 centimes, ça fait là une hausse de 10 %. La redevance animation augmente d'un tiers, passe de 34 centimes à 44 centimes. La redevance des chèques est créée. Pour les commerçants, en dehors de la redevance animation qui leur est encore une fois directement réaffectée, c'est une augmentation de l'ordre de 7 à 7,5 % je pense. C'est une proposition qui a été acceptée par les commerçants en commission de marché, compte tenu de tous les nouveaux services qui vont être proposés.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants: 31

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 7 (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour M. FORTIN)

Nous passons au point n° 12 qui est un point technique, pour l'approbation du rapport technique complémentaire à la reprise et à l'affectation des résultats 2016 de la Caisse des Ecoles.

#### **10. Approbation du rapport technique complémentaire à la reprise et l'affectation des résultats 2016 Caisse des Ecoles - Ville**

*Monsieur RUPP présente le rapport*

*Les écritures comptables passées sur le budget de la Caisse des écoles au titre de l'exercice 2016 font apparaître un résultat positif global de 403 k€, dont 90 % proviennent de la section de fonctionnement*

et 10 % de la section d'investissement.

	A	B	C	D = C-B	A+D
	Résultat de clôture Ex. précédent	Dépenses	Recettes	Résultat brut en 2016	Total cumulé fin 2016
Fonctionnement	261 809,45	2 363 437,07	2 461 995,73	98 558,66	360 368,11
Investissement	34 258,43	30 492,53	38 430,28	7 937,75	42 196,18
<b>Total (fonct+invest)</b>	296 067,88	2 393 929,60	2 500 426,01	106 496,41	402 564,29

### 1) Report du résultat de la section de fonctionnement

L'exécution de la section de fonctionnement en 2016 (98 558,66 €) et le report du résultat de 2015 (261 809,45 €) engendrent un résultat net de 360 368,11 € qui est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement au budget 2017 de la Ville, suite au transfert des activités de la Caisse des écoles sur la Ville à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 2) Solde d'exécution de la section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement en 2016 (7 937,75 €) et le report du résultat de 2015 (34 258,43 €) engendrent un solde de 42 196,18 € qui est reporté à l'article 001 en recettes "Excédent en investissement de l'exercice antérieur" au budget 2017 de la Ville.

Ces résultats ont été intégrés au budget 2017 de la Ville. Cependant, la préfecture et la Trésorerie souhaiteraient, afin d'intégrer l'actif dans le budget de la Ville, que la collectivité apporte des précisions sur le délibéré. Il est donc proposé au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la ville à intégrer l'actif de la caisse des écoles dans son patrimoine par une mise à disposition des biens de la caisse des écoles
- 2 - d'acter la mise en sommeil de la caisse des écoles en vue de sa dissolution dans 3 ans
- 3 – de prendre acte que le résultat de fonctionnement de la caisse des écoles a été intégré lors de la décision modificative n°1 du 7 juin 2017 pour un montant de 360 368.11€
- 4 – de prendre acte que le résultat d'investissement de la caisse des écoles a été intégré lors de la décision modificative n°1 du 7 juin 2017 pour un montant de 42 196.18€
- 5 - d'autoriser la trésorière a reprendre les résultats de la caisse des écoles dans les comptes de la ville.

**Monsieur le Maire** : Ce point, qui a déjà été évoqué à un autre Conseil Municipal, est simplement un point technique. Y a-t-il des questions ? Monsieur BONAZZI.

**M. BONAZZI** : J'ai une question sur la manière dont est formulée la décision qui ne m'a pas l'air exactement conforme à ce qu'on avait dit, notamment sur le petit alinéa 2 « la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles en vue de sa dissolution dans 3 ans ». On en a parlé en commission avec Madame LANGLAIS qui a dit qu'elle allait regarder. Dans mon souvenir, on avait demandé et peut-être même j'avais demandé et vous aviez accepté l'idée que ce projet contre lequel on s'est élevés puisse être mis juridiquement de telle façon qu'il puisse y avoir réversibilité. En tout cas c'est mon souvenir mais je me trompe peut-être. Et là, on est en train de voter la dissolution dans 3 ans, donc ce n'est pas seulement le sommeil mais c'est la mort à courte échéance. La dissolution, le sommeil je comprends, le jour où je serai dissout, je pense que c'est que je serai même plus que mort. Je pose la question, est-ce que ça avait bien été dit, encore une fois je ne demande pas obligatoirement si ça n'a pas été revu avant une réponse là, mais je confirme que je suis contre, comme on était contre la dissolution de la Caisse des Ecoles, et encore plus l'idée qu'on ait décidé tous de la dissoudre dans 3 ans.

**Monsieur le Maire** : Madame LANGLAIS, qui avait piloté ça, va répondre.

**MME LANGLAIS** : Alors effectivement quand on a présenté le projet il y a 2 ans, on avait dit que là actuellement elle était mise en sommeil et elle sera dissoute à partir de mai 2018. Puisque la mise en sommeil c'était 3 ans à compter de mai 2015. Pour autant, la Caisse des Ecoles est un organe de réflexion et d'échanges avec les parents d'élèves. Nous avons décidé de créer un comité consultatif pour renouer le dialogue sur toutes les questions éducatives. On va s'atteler, là dans les prochains mois, à déterminer déjà la composition de ce comité consultatif pour pouvoir nourrir en enrichir nos discussions concernant toutes les questions en matière d'éducation.

(hors micro)

**Monsieur le Maire** propose d'autoriser la Ville à intégrer l'actif de la Caisse dans son patrimoine ; d'acter la mise en sommeil, c'est bien écrit, de la Caisse des Ecoles ; de prendre acte que le résultat de fonctionnement de la Caisse des Ecoles a été intégré lors de la Décision Modificative du 7 juin 2017 pour un montant de 367 000 € ; de prendre acte que le résultat d'investissement de la Caisse des Ecoles a été également intégré par la même décision modificative pour un montant de 42 196 € et d'autoriser la Trésorière à reprendre le résultat de la Caisse des Ecoles dans les comptes de la Ville.

**Résultat du vote** : Votants : 31

Pour :24

Contre : 7 (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour M. FORTIN)

Abstention : 0

Nous passons au point 13 qui concerne le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, Madame LANGLAIS.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Maryse LANGLAIS**

### **13. Approbation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire**

*Madame LANGLAIS présente le rapport*

*En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 est relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.*

#### **I- Les chiffres clés de l'INSEE (statistiques 2014)**

*L'INSEE établit des statistiques annuelles sur de nombreux thèmes : population, logement, revenus, emploi-chômage, diplômes-formation, ménages, etc. Cet ensemble de données statistiques décrit les différents aspects démographiques, sociaux et économiques d'un territoire. Les chiffres clés sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques. La population de la ville en 2015 s'élève à 20 249 habitants. Elle était de 19 712 personnes en 2013. La commune présente une pyramide des âges équilibrée. 80 % de la population est âgée de moins de 65 ans.*

#### **Population par sexe et âge en 2014**

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	9 376	100,0	10 505	100,0

0 à 14 ans	1 780	19,0	1 661	15,8
15 à 29 ans	2 059	22,0	2 084	19,8
30 à 44 ans	1 828	19,5	1 981	18,9
45 à 59 ans	1 748	18,6	2 017	19,2
60 à 74 ans	1 226	13,1	1 471	14,0
75 à 89 ans	650	6,9	1 069	10,2
90 ans ou plus	85	0,9	221	2,1
0 à 19 ans	2 400	25,6	2 288	21,8
20 à 64 ans	5 539	59,1	5 987	57,0
65 ans ou plus	1 437	15,3	2 230	21,2

44% des familles sont formées d'un couple avec enfant(s) et 41% d'un couple sans enfant.

Sur l'ensemble des ménages d'une personne, 61% sont composés par une femme vivant seule et 39% par des hommes vivant seuls.

Sur l'ensemble des familles monoparentales (15% des familles), 86 % sont composées d'une femme seule avec enfant(s) et 14% sont composées d'un homme seul avec enfant(s).

#### **Ménages selon leur composition**

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2014	%	2009	%	2014	2009
<b>Ensemble</b>	8 944	100,0%	8 960	100,0%	19 618	19 484
<b>Ménages d'une personne</b>	3 340	37,3%	3 473	38,8%	3 340	3 473
<i>hommes seuls</i>	1 315	14,7%	1 346	15,0%	1 315	1 346
<i>femmes seules</i>	2 025	22,6%	2 127	23,7%	2 025	2 127
<b>Autres ménages sans famille</b>	332	3,7%	242	2,7%	754	570
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	5 272	58,9%	5 245	58,5%	15 524	15 441
<i>un couple sans enfant</i>	2 158	24,1%	2 172	24,2%	4 428	4 410
<i>un couple avec enfant(s)</i>	2 346	26,2%	2 328	26,0%	9 029	9 135
<i>une famille monoparentale</i>	768	8,6%	746	8,3%	2 067	1 895

#### **Composition des familles**

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	5 314	100	5 291	100,0
<b>Couples avec enfant(s)</b>	2 346	44,2	2 328	44,0
<b>Familles monoparentales</b>	782	14,7	761	14,4
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	108	2,0	149	2,8
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	674	12,7	612	11,6
<b>Couples sans enfant</b>	2 186	41,1	2 202	41,6

16 430 personnes composent la population de 15 ans et plus, en 2014, soit environ 81% de la population totale de la ville.

25 % des femmes et 20,5% des hommes sont retraités.

19% des femmes de plus de 15 ans sont sans activité professionnelle pour 15% des hommes.

30% des femmes de plus de 15 ans travaillent dans la catégorie des professions intermédiaires et employés contre 17% des hommes dans cette même catégorie.

23,5 % des femmes de plus de 15 ans travaillent dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, pour 36 % des hommes.

## **II- Les orientations suivies sur le territoire**

Dans le cadre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, la Ville mène une politique volontariste qui s'est déclinée en 2017 sur plusieurs axes:

- l'aide à l'insertion professionnelle des femmes, par :  
l'octroi d'une place en crèche à des femmes en recherche active d'emploi pendant 6 mois, la mise en place d'un « permis civique » comprenant le co-financement du permis de conduire pour des jeunes et des familles mono-parentales dans le cadre de leur projet professionnel, l'intervention d'une coach en insertion professionnelle.
  - le développement du lien social, de la solidarité et du partage des pratiques éducatives, par l'organisation d'un séjour de répit pour les mères isolées en période estivale, et par la mise en place d'ateliers de relaxation et de socio-esthétique pendant l'année.
  - la promotion du respect entre filles et garçons par la mise en place d'ateliers hebdomadaires de danse et de théâtre pour enfants et jeunes, avec également pour objectif de remédier à l'inactivité de ces enfants.
  - la programmation de plusieurs événements culturels sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes : exposition « Transmission entre femmes » du 8 au 24 mars 2017, théâtre-forum sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes le 10 mars 2017, rencontre-débat le 11 mars 2017.
  - le partenariat avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (information des administrés à l'occasion de la journée portes ouvertes du relai petite enfance)
- En 2018, la Ville poursuivra et développera ses actions, en organisant notamment des "rencontres-débats" sur le respect entre les femmes et les hommes et sur l'éducation à la santé et à la sexualité. En outre, la Ville mènera une réflexion pour approfondir ses actions favorisant la formation professionnelle et l'insertion vers l'emploi des femmes.

## **III- Les chiffres clés de la population salariée par la collectivité**

La répartition des effectifs- source paie décembre 2017

22 agents sont à temps partiels en décembre 2017, dont deux hommes. Le processus de recrutement mis en place par la collectivité s'effectue sur la base des candidatures internes et/ou externes. Les candidatures sont étudiées à partir des critères de sélection déterminés avant les entretiens en fonction de l'emploi à pourvoir. Par exemple : qualifications ou niveau d'étude, expérience professionnelle ou potentiel à apprendre, savoir-faire indispensables au poste, comportement durant l'entretien, etc. La rémunération des agents de la collectivité est déterminée au moment du recrutement, selon les critères suivants :

- La position de l'agent dans l'organigramme hiérarchique,
- Les spécificités techniques de l'emploi occupé,
- Les acquis de l'expérience et le niveau de qualification de l'agent,
- La carrière ou le parcours professionnel de l'agent,
- La rareté des candidats pour exercer certains métiers.

La rémunération évolue en fonction des possibilités du statut de la Fonction publique territoriale et des prises de responsabilités.

La refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) visant une meilleur lisibilité du système d'attribution du régime indemnitaire et une valorisation des fonctions est un chantier de l'année 2018.

Le télétravail a été mis en place au 1er janvier 2018, par délibération du Conseil municipal du 13

décembre 2017.

Ce mode d'organisation à distance vise à :

- mieux concilier vie professionnelle et vie privée, en utilisant par exemple le temps de trajet à des tâches personnelles
- réduire la fatigue et le stress induits par les conditions de transport et prévenir des risques liés à une situation spécifique (grossesse, reprise d'activité, etc.)
- éviter une absence de travail, en cas d'impossibilité temporaire de déplacement ou pour des raisons de santé
- augmenter ses capacités de concentration, travailler mieux et plus vite
- contribuer à réduire la pollution de l'air

C'est une action du Plan énergie et de l'Agenda 21 de la collectivité.

La collectivité met en œuvre une politique sociale et soutient :

- l'accès à la complémentaire santé
- l'accès à la prévoyance
- l'accès au temps partiel
- un service de restauration
- le groupement du personnel (association subventionnée)

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents souscrite par le CIG petite couronne auprès de la mutuelle INTERIALE pour le risque "prévoyance" et auprès de la mutuelle HARMONIE pour le risque "santé", par délibération du 12 décembre 2012.

La convention de participation pour les risques "santé" et "prévoyance" est mise en place depuis le 1er janvier 2013.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? Madame MAURICE, Madame THIBAUT et Monsieur HERTZ.

**MME THIBAUT** : Ce rapport n'a clairement pas le contenu qu'il devrait avoir :

Les chiffres de l'INSEE sont intéressants mais on devrait voir apparaître un lien entre leur analyse et les actions mises en place sur la Ville.

Pour ce qui est du rapport de la mairie en tant qu'employeur, tout reste à construire : les chiffres sexués tant pour les effectifs, la formation, la promotion, les salaires, l'organisation du travail, les conditions de travail, accompagnés de l'analyse des écarts et de la définition des actions correctrices pour les écarts à corriger. Merci des chiffres qui ont été ajoutés dans la présentation, suite à discussion qu'on a eue en commission. Justement une remarque pour montrer qu'il y a a priori des choses à faire. En première lecture, quand on voit les avancements de grade, catégories A et B, qui sont majoritairement ou à égalité pour les hommes alors qu'au niveau des chiffres d'effectifs c'est complètement dans l'autre sens, grosse majorité de femmes en catégories A et B et donc leurs avancements de grade au contraire c'est soit zéro pour les femmes soit 1 et 1. Ce n'est pas équilibré par rapport aux effectifs et ça mérite une analyse voire une correction pour réduire les écarts. Sur ce seul item, sachant qu'il y a tous les autres que j'ai listés à passer en revue et voir ce qu'il y a à faire.

**MME MAURICE** : Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure, sur un autre sujet, qu'il était important, vous parliez du développement économique. Malheureusement je ne vous ai pas entendu dire la même chose pour ce sujet qui pourtant l'est aussi. Monsieur le Maire, Madame la Maire Adjoint, mes collègues se sont plaints tout à l'heure de la « pauvreté » du Débat d'Orientation Budgétaire et je pense qu'ils ont tort. Ils ont tort de se plaindre et j'espère qu'ils le réalisent en découvrant ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Quelle tristesse, quelle déception de voir ce sujet fondamental traité en quelques chapitres dans lesquels se succèdent des chiffres de l'INSEE, dont on nous explique que les chiffres clés sont mis dans des tableaux, sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques, certes très intéressants mais qui ne répondent pas à l'objectif. L'objectif du rapport, ma collègue l'a rappelé, il est clairement défini, il doit comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et décrire les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations



des parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emploi, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement. Au-delà de la liste d'actions intéressantes mais qui restent sociales, s'intéresser à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ce n'est pas faire du social, même si j'ai beaucoup de respect bien sûr pour cette action. On se demande où est l'analyse, où sont les conclusions, où est l'ambition, où est le diagnostic, et où est le bilan des actions menées, comme le disait Madame THIBAUT. Face à cet immense enjeu de l'égalité femmes-hommes, c'est bien peu et c'est bien triste. On parle un peu de santé, un peu d'insertion sociale, travailler pour l'insertion sociale et contre le sexisme c'est bien mais l'égalité professionnelle ce n'est pas cela. Où est la politique, notamment de RH ? Vraiment sur l'égalité entre les femmes et les hommes, je suis déçue. Où sont les orientations pluriannuelles concernant les rémunérations ? Les parcours pro, la promotion de la parité dans le cadre des actions, la mixité dans les filières, les cadres d'emploi, etc. ? Où est votre ambition face à ce défi, qui était un des plus importants du 21<sup>ème</sup> siècle et qui concerne tout simplement ni plus ni moins que 50 % de la population active ?

**M. HERTZ** : Merci à Madame LANGLAIS pour les compléments apportés en séance. Ils sont effectivement intéressants, même si évidemment ils mériteraient une analyse beaucoup plus fine, puisqu'en plus là on ne peut pas se pencher tellement dessus puisqu'on les découvre en séance. La question qui se pose c'est que ce qu'on a en guise de rapport aujourd'hui est assez affligeant. Il y a d'abord un remplissage puisqu'en plus les chiffres INSEE de 2014 on les avait déjà l'année dernière, donc on ne fait qu'une redite là-dessus. Et il n'y a aucune liaison entre ce constat fait en 2015 par l'INSEE parce que l'année dernière les chiffres avaient été corrigés, avaient subi des corrections 2015. Sur la partie Ville, il n'y a pas vraiment d'analyse. On a effectivement un catalogue d'actions qui ont été faites, qui sont indéniables, mais qui ne sont pas vraiment liées à l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Et évidemment ce qui est le plus affligeant, sachant que la mairie est le premier employeur de la Ville, c'est dans ce rapport de n'avoir strictement rien en termes d'analyse. On n'a même pas les chiffres dans le rapport ou tout au moins dans le rapport de synthèse que vous nous avez fourni, on n'a même pas la proportion de femmes et d'hommes. On la trouve, elle n'est pas mystérieuse puisqu'elle figure en particulier dans le DOB. Mais on n'a même pas été jusqu'à mettre ces chiffres dans le rapport de égalité femmes-hommes qui nous est présenté et qui est dans ce rapport de synthèse. La question, c'est de savoir si ça a un sens d'approuver ce qui nous a été présenté dans le rapport de synthèse, il faudrait qu'il y ait une vraie discussion sur un vrai rapport.

**MME LANGLAIS** : Alors j'entends vos remarques mais comme je l'ai dit en commission finances, quand j'ai pris la délégation de la RH en octobre 2016, je me suis attachée à regarder déjà les dossiers, de voir les vrais enjeux au niveau de la RH. C'est un travail long. On s'est attachés avec Monsieur RUPP, qui m'accompagne sur la politique RH de la Ville, à avoir une politique équitable d'avancement de grade, de promotion, etc. Ça sous-entend qu'on regarde les dossiers, on essaie de voir l'historique des personnels, donc ça demande beaucoup de temps. Et petit à petit, on va se mettre à l'ouvrage, j'entends vos remarques et j'essaierai de faire mieux l'année prochaine.

**Monsieur le Maire** : Peut-être que ce rapport est incomplet mais il donne quand même les principaux éléments. Ce que je peux vous assurer, c'est que, comment ? (*hors micro*) On n'a pas tous les éléments que vous avez cités, au niveau de ce qu'on trouve sur les textes, effectivement tout ce qui doit être présenté, mais il y a très peu d'organismes qui remplissent l'ensemble de ces conditions dans les rapports hommes-femmes. Ce sont des éléments qu'on n'a même pas toujours. Je peux vous dire qu'au contraire, je pense qu'aujourd'hui les actions sont menées pour favoriser les femmes. D'ailleurs je crois aujourd'hui même qu'au niveau des chefs de service dans la commune, il y a plus de chefs de service femmes que de chefs de service hommes. (*hors micro*) Il n'y a pas de différence de salaire ou de grade à ce niveau-là. (*hors micro*) Mais ils n'ont probablement pas le même nombre d'années d'ancienneté et la même expérience. Voilà ce qu'on pouvait vous présenter ce soir, on continue à améliorer ces rapports annuels.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 31

Pour : 24

Contre : 7 voix (M. HERTZ, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT pour M. FORTIN)

Abstention : 0

Nous en arrivons à la fin des points qui étaient présentés au niveau de l'ordre du jour du Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*M. Bonazzi a posé deux questions écrites :*

### **1. Question écrite de M. Bonazzi sur les rythmes scolaires**

*Monsieur le Maire,*

*L'équipe de conseiller Elus « Une nouvelle dynamique » renouvelle son souhait de voir les élus de tous bords associés en amont avec les projets importants pour la ville et ses habitants, dans les domaines qui concernent directement les pouvoirs de la commune, comme dans les domaines où la commune est seulement impactée par des décisions d'une autre collectivité : territoire Vallée Sud, GG 92, Région Ile de France, etc.*

*A ce titre plusieurs décisions de politique nationale ont un impact local et les décisions et les orientations de la mairie, parfois imposées subrepticement lors de réunions où siègent ses représentants, échappent à la discussion ouverte et publique dont notre conseil Municipal devrait être le lieu, en public.*

*Les rythmes scolaires des élèves du premier cycle de la ville se sont décidés récemment.*

*> Premier point à éclaircir : la décision semble prise à une échelle peu connue des citoyens, la circonscription de l'inspection académique recouvrant 4 communes. Quelle loi ou règlement définit ou impose une homogénéité à cette échelle, si toutefois c'est le cas ?*

*> Second point : les conseils d'écoles ont été le lieu de vote sur le choix entre les rythmes de 4 jours ou 4 jours et demi de classe pour les enfants. Nous connaissons tous, pour avoir vécu naguère ce même débat, les forces en présences. On sait aussi que toutes les études qui prennent en compte les rythmes des enfants, l'adaptation des rythmes scolaires à la physiologie et aux capacités cognitives des enfants militent pour une semaine de 4 jours et demi. Inversement, une partie des parents et une partie des enseignants, les adultes, donc, préfèrent les 4 jours qui facilitent leur propre vie. Le débat peut donc se traduire par l'alternative entre la priorité donnée à la qualité d'apprentissage des enfants, et le confort de vie des adultes. Nous n'ignorons pas que les deux sont partiellement liés.*

*C'est un débat éminemment politique. A l'échelle nationale, notre pays qui déplore régulièrement la piètre performance de son système éducatif (Pisa). C'est aussi un débat passionnel, il doit être organisé à l'échelle de la décision.*

*Nous déplorons donc vivement que ce débat et les options de la Mairie ne soient pas portés à la connaissance de tous les citoyens, au premier rang desquels les élus. Nous déplorons que la mairie, alors que les parents votent dans certaines écoles à 60 % pour les 4 jours et demi, vote pour les 4 jours. Quel mandat avez-vous reçu, de quels électeurs, pour influencer à ce point sur la vie et la scolarité des enfants ? Quels sont les fondements théoriques et politiques de la position de la Mairie qui défend la semaine de 4 jours, sans avoir jamais mis en débat cette question ?*

*Monsieur le Maire répond à cette première question en plusieurs points :*

#### **Point n°1 : Quelle loi ou règlement définit ou impose une homogénéité à cette échelle ?**

La décision sera prise à l'échelle de la commune. Il n'y a pas a pas de caractère contraignant à une homogénéité de circonscription. Notre inspectrice d'académie l'a bien précisé. Chaque ville, voire chaque école pourrait bénéficier d'une organisation du temps scolaire dérogatoire à condition que son projet le

justifie.

### **Point n°2 : Quels sont les arguments qui motiveraient le retour à 4 jours ?**

Premier élément, la Ville a souhaité que les conseils d'école se prononcent avant de communiquer sur un avis.

Il eut donc été curieux de trancher avant.

Après, sur l'opportunité de revenir ou pas à 4 jours, il y a des éléments factuels qui militent pour les deux options.

La Ville a réalisé un sondage auprès des familles entre le 27 novembre et le 7 janvier dernier. Près de 59 % des familles interrogées se sont prononcées pour un maintien de la semaine à 4,5 jours.

Il faut cependant noter que seules 35% des familles de la Ville se sont exprimées.

Je vous rappelle qu'en 2014, 70% des familles avaient répondu à un sondage du même type.

L'académie a également réalisé un sondage du 6 au 17 octobre dernier auprès des 260 enseignants de la circonscription. Ce sondage a donné les résultats suivants :

- 74 % des enseignants de la ville se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours.
- 76 % des professeurs des écoles estiment que les rythmes actuels n'ont pas contribué à améliorer la qualité de l'enseignement
- 81 % des enseignants en élémentaire et 96 % en maternelle sur la circonscription considèrent que les enfants semblent plus fatigués sur un rythme à 4,5 jours

Concernant les conseils d'école, 4 conseils sur 6 se sont prononcés en faveur du retour aux 4 jours.

En nombre de voix, nous décomptons 80 voix (soit 58 %) pour le retour à la semaine de 4 jours et 57 pour le maintien des rythmes actuels.

J'ajoute que les 2 conseils qui se sont prononcés pour le maintien de 4 jours et demi concernent des conseils d'écoles maternelles, donc une grande majorité de parents qui n'ont pas connu le rythme des 4 jours.

Voilà pour les faits M. Bonazzi.

Vous percevez déjà qu'il n'y a pas consensus autour de ce "débat passionnel", si je reprends vos propos.

J'ajoute, pour donner un peu plus de hauteur à un débat national, voire européen, que de nombreux experts ne s'accordent pas sur les conséquences positives des 9 demies-journées. Aucune étude sérieuse sur le retour d'expérience n'a été publiée récemment car le recul est tout simplement insuffisant.

Vous évoquez les études de PISA mais vous comparez des modèles qui ne le sont pas. Les pays d'Europe du Nord travaillent dans une logique de demi-journées, ce qui n'a jamais été le cas en France.

Mais je ne souhaite ni rentrer dans un débat d'expert, ni dans un débat philosophique.

Pour conclure, je vous dirais que seule la Directrice Académique est habilitée à prendre la décision après prise de connaissance

- des avis ou votes des conseils d'école
- de la recommandation de l'inspectrice académique
- de l'avis du maire

Cette décision doit être prise avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire.

*Vous en serez donc informé très rapidement.*

## **2. Question écrite de M. Bonazzi sur les projets urbains**

Monsieur le Maire,

*Vous avez eu la bonne idée il y a quelques mois de montrer aux élus ne avant-première, en prenant le pari de leur sens des responsabilités, les grandes lignes ébauchées des projets du mandat que le plan urbanistique : place de la gare, îlot Faïencerie, CAEL. Nous vous en savons gré, et l'avons déjà exprimé.*

*Pourtant, il nous semble que des parts d'ombre et non des moindres échappent à cette transparence. Nous savons que les pompiers vont faire bâtir un très gros bâtiment en face de l'école de la République. Le projet est très avancé. Qu'en avez-vous dit aux élus et à la population ?*

*Nous savons que le terrain laissé libre après le déménagement du CAEL jouxte deux parcelles, le terrain des boulistes et un petit parking. Tout cela constitue une réserve foncière. Quel est le projet sur cet espace ? A notre connaissance, les riverains l'ignorent, les élus également. Nous dire que c'est à l'étude serait trop court.*

*Nous entendons encore qu'une réflexion est un cours sur la construction d'une nouvelle école. Est-ce vrai ? Cela se justifierait peut être au regard des effets démographiques que ne manquera pas d'engendrer la rapide densification de la ville – elle-même peu clairement exposée aux habitants. Si tel est bien la pensée de la Mairie, que n'en sommes-nous informés ? Que ne prenez-vous avis, de façon méthodique et maîtrisée, dans une population où vous n'êtes pas sans savoir qu'elle renferme bien plus de compétences que notre Conseil ?*

*Nous entendons enfin que l'Université Paris I envisage de fermer son antenne à Bourg-La-Reine, logée en plein centre dans un endroit éminemment stratégique – 16 Bd Carnot - et dans un bâtiment historique qui mérite un effort de conservation. Qu'en est-il ? Qu'en savez-vous ? Qu'envisagez-vous ?*

*Dans la droite ligne de ce que nous avons souvent exprimé quant au rôle de lieu utile à la démocratie locale que devrait être le Conseil Municipal, nous regrettons de devoir recourir à l'usage des questions écrites pour obtenir les réponses aux questions que se posent, à travers nous, la majorité de la population de la ville.*

*En vous remerciant par avance de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.*

Monsieur le Maire répond à cette première question en plusieurs points :

### **1 - Sur le centre de secours**

*Le centre de secours de Bourg-la-Reine abrite une unité de la Brigade de sapeurs pompiers de Paris. Ce centre vétuste et exigu n'est pas adapté au volume important des missions et aux contraintes et exigences fonctionnelles et opérationnelles. Les surfaces et la configuration des locaux sont insuffisants et inadaptés pour le remisage et la maintenance des engins, l'entraînement et l'instruction des personnels, les exercices se déroulent dans la rue Ravon, les départs et retours d'interventions sont concentrés sur un même accès rue Ravon. Les conditions d'hébergement ne sont plus aux normes, ne permettant pas d'accueillir des personnels féminins.*

*Je vous confirme que la Préfecture de Police de Paris a arrêté un programme architectural et organisé un concours de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un nouveau centre de secours pour remédier à ces dysfonctionnements et offrir aux sapeurs pompiers des conditions de travail et de vie satisfaisantes. Une architecte a été choisie à l'issue de ce concours.*

*Le nouveau centre de secours pourrait être reconstruit et comprendrait un bâtiment sur le boulevard Carnot pour le remisage et le conditionnement des engins, le poste de commandement, l'hébergement des sapeurs. Il serait prolongé d'un bâtiment destiné à l'instruction et l'entraînement avec notamment un gymnase et une tour d'exercice. Un nouveau bâtiment rue Ravon serait affecté à la restauration et à la détente des sapeurs. Les décalages (sorties) d'engins s'effectueraient sur le boulevard Carnot, les retours par la rue Ravon.*

*Sur ma demande, le projet a été présenté par la Préfecture aux voisins et riverains du futur centre de secours en décembre dernier. Certains ont fait part de leur crainte pour l'ensoleillement de leur propriété et de leur interrogation concernant la sécurité de la circulation et des enfants du fait de l'implantation des sorties sur le boulevard Carnot face à l'école République. A la suite de cette réunion et de rencontres avec des voisins dans les jours qui ont suivi, j'ai attiré l'attention de la Préfecture sur les remarques et inquiétudes des intéressés ainsi que leurs suggestions.*

*Comme je l'ai fait dès avant le concours de maîtrise d'œuvre, j'ai de nouveau particulièrement insisté auprès de la Préfecture de Police de Paris sur la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation sur le boulevard Carnot, pour que cet aspect soit traité avec la plus grande attention au niveau de la conception en intégrant tous dispositifs appropriés tels que optimisation du rayon de braquage des engins, signalisation lumineuse, sonore, aménagement de voirie, commande des feux du carrefour Carnot/République, vidéosurveillance, etc.*

*En outre, la ville sera particulièrement vigilante sur l'organisation et le déroulement du chantier pour garantir la sécurité des différents usagers de la voie publique tant au droit du chantier qu'en amont et aval.*

*Je tiens à vous assurer que la ville suit ce projet auprès de la Préfecture de Police de Paris, maître d'ouvrage, et qu'elle est et restera attentive à ce qu'il se réalise en conciliant nécessité du service public de lutte contre l'incendie et de secours et les intérêts des habitants et du voisinage.*

*Je vous informe, pour clore ce point, qu'une réunion publique a été organisée mardi 12 décembre dernier en présence de l'architecte et de la Préfecture de police.*

*Celle-ci nous a permis de constituer un groupe de travail, placé sous la responsabilité du directeur des affaires immobilières de la Préfecture de police. Ce groupe de travail a prévu de se réunir ce jeudi 15 février pour travailler sur ce projet.*

## **2- Sur le devenir du terrain actuel du CAEL**

*La municipalité s'interroge bien entendu sur le devenir de l'emprise actuelle du CAEL lorsque ce dernier ira occuper le nouveau bâtiment de la rue des Rosiers.*

*La situation en limite de commune de ce terrain et sa desserte par une voie étroite en impasse ne sont pas très propices à l'implantation d'équipements publics.*

*Aussi, la municipalité envisage d'autres options.*

## **3- Sur la création d'une nouvelle école**

*Nous réfléchissons effectivement à la construction d'une nouvelle école, limitrophe des 2 communes Sceaux et Bourg-la-Reine.*

*Cette réflexion est née d'un échange avec Valérie Péresse, Présidente du Conseil régional. L'État possède actuellement un terrain qui aurait déjà dû revenir à la Région. Celle-ci étudie en effet la possibilité de mettre à disposition ce terrain afin d'y construire une nouvelle école. Ce qui nous permettrait de désengorger les écoles de Fontaine Grelot et de la République.*

*Il ne s'agit donc pas de répondre à ce que vous appelez à tort la rapide densification de la Ville, puisque je vous le rappelle M. Bonazzi, notre population n'a augmenté que 1,32 % en 5 ans, soit 270 personnes. Il*

*s'agit avant tout de redessiner la carte scolaire de la Ville afin de permettre aux jeunes réginauburgiens de disposer de locaux adaptés.*

#### **4- Sur la fermeture de l'antenne de l'Université Paris I**

*Le projet de fermeture de l'antenne de l'Université Paris I ne nous a pas été confirmé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il s'inscrit dans un mouvement immobilier complexe qui vise à relocaliser sur Paris, en particulier dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, les locaux de Paris-Sorbonne. Ces locaux n'étant pas construits à ce jour, il est difficile d'envisager la fermeture de l'établissement avant 3 ans.*

*J'ajoute que cet ensemble immobilier est identifié au PLU comme élément bâti d'intérêt patrimonial, à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique au sens de l'ancien article L 123-1.7° du Code de l'urbanisme.*

*Sur toutes ces questions d'aménagement, M. Bonazzi, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous organiserons prochainement une réunion avec l'ensemble des élus du Conseil municipal, dans le prolongement de celle organisée en novembre 2016.*

*Nous serons attentifs à vos remarques constructives.*

*Merci*

Autre information, les dates des prochains Conseils municipaux sont les suivants :

- 14 février 2018 conseil préparatoire des associations
- Conseil municipal le 28 mars 2018
- Conseil municipal le 27 juin 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

Le secrétaire de séance  
Virginie BARBAUT